

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

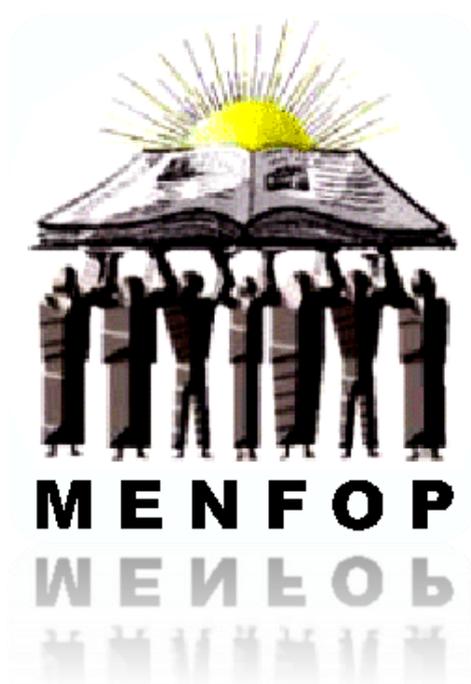
Unité – Egalité – Paix

جمهورية جيبوتي

الوحدة - المساواة - السلام

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**PLAN D'ACTION DE L'EDUCATION
2014-2016**



Août 2013

TABLE DES MATIERES

1	<u>CONTEXTE DJIBOUTIEN</u>	8
1.1	CARTE DE DJIBOUTI	8
1.2	FICHE PAYS	9
1.3	CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL	9
1.4	CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	10
1.5	ENJEUX ET DEFIS	12
1.6	DIAGNOSTIC EDUCATION	13
2	<u>ORIENTATIONS SECTORIELLES</u>	16
2.1	DOCUMENTS CADRES	16
2.1.1	LOI D'ORIENTATION SUR L'EDUCATION PROMULGUEE EN 2000	16
2.1.2	LES HUIT OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	17
2.1.3	LES SIX OBJECTIFS DE L'EDUCATION POUR TOUS (EPT)	17
2.1.4	INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE	18
2.1.5	RESEN	18
2.1.6	LES SIX OBJECTIFS TERMINAUX DU SCHEMA DIRECTEUR 2010-2019	19
2.1.7	MODELE DE SIMULATION	20
2.2	ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT	21
2.2.1	PRESCOLAIRE	21
2.2.2	PRIMAIRE	21
2.2.3	ENSEIGNEMENT MOYEN	22
2.2.4	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	22
2.2.5	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	23
3	<u>COUTS ET FINANCEMENT DU PAE</u>	24
3.1	CONTEXTE DE BASE	24
3.1.1	ESTIMATION DES RESSOURCES SECTORIELLES	24
3.1.2	REPARTITION DU BUDGET DE L'EDUCATION	25
3.2	LE CADRE DE DEPENSE A MOYEN TERME DE L'EDUCATION	26
3.2.1	CONSTITUTION DU CDMTE	26
3.2.2	FINANCEMENT DU CDMTE PAR BUDGET ET BAILLEUR	26
3.2.3	FINANCEMENT DU CDMTE PAR PROGRAMME ET BAILLEUR	26
3.2.4	EVOLUTION GLOBALE DES DEPENSES COURANTES	27
3.2.5	EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR PROGRAMMES	27

3.2.6	EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR NATURE DE DEPENSES	28
3.3	BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PAE	29
3.3.1	LE PLAN TRIENNAL D'ACTIVITES BUDGETISE.....	29
3.3.2	REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE DE DEPENSE	29
3.3.3	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	30
4	<u>DESCRIPTION DES PROGRAMMES.....</u>	33
4.1	L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	33
4.1.1	DIAGNOSTIC	33
4.1.2	OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES.....	34
4.1.3	INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF.....	34
4.1.4	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	35
4.1.5	BENEFICIAIRES	36
4.1.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	36
4.1.7	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	37
4.1.8	BUDGET DU PRESCOLAIRE	39
4.2	L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.....	40
4.2.1	DIAGNOSTIC	40
4.2.2	OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES.....	40
4.2.3	INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF.....	41
4.2.4	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	41
4.2.5	BENEFICIAIRES	43
4.2.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	44
4.2.7	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	46
4.2.8	BUDGET DU PRIMAIRE	51
4.3	L'ENSEIGNEMENT MOYEN	52
4.3.1	DIAGNOSTIC	52
4.3.2	OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES.....	52
4.3.3	INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF.....	53
4.3.4	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	53
4.3.5	BENEFICIAIRES	54
4.3.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	54
4.3.7	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	55
4.3.8	BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.....	59
4.4	L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL.....	60
4.4.1	DIAGNOSTIC	60
4.4.2	OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES.....	60
4.4.3	INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF.....	61
4.4.4	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	61
4.4.5	BENEFICIAIRES	61
4.4.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	61
4.4.7	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	62

4.4.8	BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL.....	66
4.5	L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	67
4.5.1	DIAGNOSTIC.....	67
4.5.2	OBJECTIF GLOBAL ET SPECIFIQUES	68
4.5.3	INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF.....	68
4.5.4	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	68
4.5.5	BENEFICIAIRES	69
4.5.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	69
4.5.7	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	70
4.5.8	BUDGET DE L'ETFP	73
4.6	LA GESTION SECTORIELLE	74
4.6.1	DIAGNOSTIC.....	74
4.6.2	OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES.....	74
4.6.3	INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF.....	75
4.6.4	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	75
4.6.5	BENEFICIAIRES	75
4.6.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	76
4.6.7	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	76
4.6.8	BUDGET POUR LA GESTION SECTORIELLE	80
5	<u>MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI EVALUATION.....</u>	82
5.1	MODALITES D'EXECUTION	82
5.1.1	RESPONSABILITE GENERALE D'EXECUTION	82
5.1.2	PILOTAGE ET COORDINATION DU PLAN	82
5.1.3	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	83
5.1.4	PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES	83
5.2	MODALITES DE SUIVI EVALUATION.....	84
5.2.1	OUTILS ET MECANISMES DE SUIVI/EVALUATION INTERNE	84
5.2.2	MECANISME DE SUIVI-EXTERNE	86
5.2.3	MECANISME DE COORDINATION DES PTF.....	87
6	<u>RISQUES ET IMPACTS.....</u>	88
6.1	RISQUES	88
6.1.1	RISQUES LIES AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME.....	88
6.1.2	RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE	88
6.2	IMPACTS ATTENDUS DU PLAN	90
6.2.1	AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE	90
6.2.2	AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	90
6.2.3	AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN	90
6.2.4	AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL.....	91
6.2.5	AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.....	91

7	<u>ANNEXES</u>	<u>92</u>
7.1	MODELE DE SIMULATION	93
7.2	TABLEAU DES INDICATEURS	120

ACRONYMES

APC	Approche par les compétences
APE	Association de Parents d'Elèves
BAC	Baccalauréat. Diplôme de fin d'études secondaire
BAC PRO	Baccalauréat professionnel.
BEF	Brevet de l'Enseignement Fondamental
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BRE	Bureau Régional de l'Education
CFEEF	Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental
CGE	Comités de Gestion des Etablissements scolaires
CP	Conseiller pédagogique
CPE	Conseiller principal d'éducation
CRE	Comités Régionaux de l'Education
CRIPEN	Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education nationale
CSE	Comité Supérieur de l'Education
DISED	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques
DJF	Franc Djibouti
EABES	Enfants ayants des besoins éducatifs spéciaux
ETFP	Enseignement Technique et Formation professionnelle
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Education
IEN	Inspecteurs de l'éducation nationale
IEMS	Inspecteurs de l'enseignement moyen et secondaire
INDS	Initiative Nationale de Développement Sociale
LFI	Loi de finance initiale
LFR	Loi de finance rectificative
MENFOP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MEFIP	Ministère de l'Economie, des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification
MB	Ministère du Budget
CPS	Commissariat au Plan chargé de la Statistique
MPFPF	Ministère de la Promotion de la Femme, du Planning Familial et chargé des relations avec le Parlement
MS	Ministère de la Santé
ODM	Objectifs du Millénaire
PAE	Plan d'action de l'éducation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Pôle Information Communication
SPU	Scolarisation Primaire Universelle
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
TNA	Taux net d'admission
TNS	Taux net de scolarisation
US\$	Dollar des Etats-Unis d'Amérique

1 CONTEXTE DJIBOUTIEN

1.1 CARTE DE DJIBOUTI



1.2 FICHE PAYS

La République de Djibouti est située au niveau de la corne de l'Afrique à l'entrée Sud de la mer rouge et partage ses frontières terrestres avec la Somalie au Sud, l'Ethiopie au Sud-Ouest et l'Erythrée au Nord. L'Est du pays est occupé par la mer rouge. Ainsi, Djibouti dispose de 372 km de côtes et d'un espace maritime d'environ 7 200 Km².

Le climat est chaud et sec avec des températures variant en moyenne entre 30°C en janvier et 43°C en juillet. Les pluies sont peu fréquentes mais il existe de fortes précipitations isolées provoquant des inondations. La pluviométrie ne dépasse pas 160 mm par an. La saison des pluies ou saison fraîche couvre souvent la période allant de septembre à avril et la saison sèche, très chaud s'étend sur la période de mai à août. A l'intérieur du pays, les eaux de surface sont rares en dehors du lac Abbé (à la frontière avec l'Ethiopie) et du lac salé d'Assal. Le relief est en général accidenté et rocheux.

La population totale de la République de Djibouti est estimée à 818 159 habitants, selon le dernier RGPH effectué en 2009 par la DISED¹.

La population est relativement jeune, les moins de 15 ans représentent 44,43% de la population totale. Les jeunes de 10 à 24 ans représentent 21,14% de la population totale. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 58,3 ans pour les deux sexes. La répartition spatiale et les mouvements de populations sont très particuliers à Djibouti : plus de 70,6% de la population du pays vit en milieu urbain et la ville de Djibouti détient à elle seule près de 58,1% de population urbaine. Le reste de la population est inégalement répartie entre cinq régions de l'intérieur. La population rurale est estimée à 29,4% de la population totale. La population nomade représente 19,7% et celle des réfugiés 7 à 10% (Recensement 2009) de la population totale.

La pression démographique sur Djibouti-ville est très forte du fait des conditions de vie défavorables en milieu rural et des étrangers venus des pays voisins. Les langues nationales parlées sont le somali, l'afar et l'arabe.

1.3 CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Au plan politique et administratif, la République de Djibouti a pris son indépendance le 27 juin 1977.

Au plan administratif, le pays comprend la ville de Djibouti, la capitale avec un statut particulier, et cinq régions dont les chefs-lieux sont les villes d'Arta, d'Ali Sabieh, de Dikhil, de Tadjourah et d'Obock.

¹Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques de Djibouti

Le pays est sous un régime présidentiel, démocratique avec un parlement de 65 députés dont 20% de l'opposition en 2013 par le renouvellement de la chambre des représentants du peuple et l'élément nouveau en cette année était l'introduction d'une dose de proportionnelle faisant place, dans l'hémicycle, à des députés issus de formations politiques diverses.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a mis en place des réformes profondes visant à transformer Djibouti en une plate-forme commerciale et de services pour la région de la Corne de l'Afrique. Ces réformes se sont traduites entre autres par le développement et la réhabilitation des infrastructures du transport, à l'appui du Port de Djibouti - moteur de croissance économique et de l'emploi, à la création de la Zone Franche Commerciale et Industrielle, et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ces dernières années l'économie djiboutienne a enregistré des performances prometteuses.

En matière d'éducation, la politique volontariste initiée par son excellence le président de la république a permis de renforcer très significativement la couverture scolaire et donc l'accès à tous les degrés d'enseignement, et depuis 2010 de mettre le cap sur la qualité. A cet effet un nouvel organigramme visant à renforcer les capacités institutionnelles a vu le jour en octobre 2012. Le mot d'ordre du système éducatif est *GAGNER LE PARI DE LA QUALITE* tout en consolidant les acquis de la quantité et en renforçant l'enseignement préscolaire et le Secondaire Général ainsi que le Secondaire Technique.

1.4 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Au plan socio-économique, la République de Djibouti est un pays en développement avec un indice de développement humain de 0,445 le plaçant à la 164^{ème} place sur 189 (Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2013).

Le revenu par habitant est de 1 438 \$US en 2010 selon la DISED.

La croissance économique est passée de 3% en 2004 à 4,8% en 2011. L'économie du pays est constituée essentiellement par le secteur tertiaire qui réalise 80% du Produit National Brut (PNB) et 80% des emplois en 2010.

L'activité économique de la République de Djibouti est fortement dominée par le secteur tertiaire (services, transports, communications) dont l'essentiel est localisé à Djibouti ville. Le secteur primaire se caractérise par l'élevage, la production maraîchère et la pêche artisanale. Son développement est entravé par des calamités naturelles et des conditions climatiques défavorables. Le développement de l'élevage, qui relève du type traditionnel, est toujours remis en cause par les sécheresses récurrentes, l'insuffisance des ressources hydriques et le manque de structures sanitaires et vétérinaires. L'agriculture est très peu pratiquée à cause

de l'aridité du climat et la rareté des ressources en eau. En dehors des produits de la pêche et de l'élevage, le pays importe la quasi-totalité de ses produits alimentaires, y compris les fruits et les légumes.

En effet, la République de Djibouti est un carrefour entre le moyen orient et la corne de l'Afrique. Son port qui est le poumon économique du pays assure la desserte des pays voisins surtout l'Ethiopie, dont Djibouti est le seul débouché maritime depuis l'indépendance de l'Erythrée en mai 1998.

Le taux du chômage chez les plus de 15 ans est estimé à 54,6%. La pauvreté reste encore importante malgré les efforts consentis par les autorités. En effet, en 2012, selon les résultats de la troisième Enquête djiboutienne auprès des ménages sur les indicateurs sociaux (EDAM-IS3), 74,4% de la population vit dans la pauvreté relative et 42,2% de la population est dans l'extrême pauvreté (avec un revenu inférieur à 1,8 US\$ par personne et par jour).

Le taux d'alphabétisation chez les femmes âgées de 15 ans et plus est de 52,6% en 2009 selon la DISED. L'accès global à l'eau potable en milieu urbain est de 97,1% contre 29,2% en milieu rural (DISED, 2012).

Situation Economique	2011
<i>PIB (\$ US)</i>	1,243 milliards
Taux de croissance annuelle du PIB 2011-2012	4,4% to 4,8%
PIB par habitant	\$1438
Composantes du PIB	
Secteur Primaire	5%
Secteur Secondaire	15%
Secteur Tertiaire	80%
Taux d'inflation	7,7%
Taux de chômage	60%

Source DISED, 2012

Suite à la tenue des assises nationales de l'éducation en décembre 1999, les Djiboutiens ont fait le choix d'investir dans le capital humain. Pour ce faire, le Gouvernement a lancé en 2000, une vaste et ambitieuse réforme de système national d'éducation et de formation en vue de le rendre plus conforme aux valeurs républicaines d'égalité en droit et en chance, aux besoins particuliers des élèves et aux besoins de formation de la société du savoir.

Au cours des dix dernières années, la scolarisation des jeunes Djiboutiens a connu un développement sans précédent, les programmes d'études de l'enseignement fondamental ont été progressivement rénovés, la formation et l'encadrement des enseignants ont été renforcés, les parents et la communauté ont été plus et mieux associés au suivi des élèves.

Si les progrès réalisés, durant la décennie 2000-2010 n'échappent à personne, le pari d'une École de qualité, assurant à chaque élève les connaissances et les qualifications indispensables à son développement personnel et à son insertion dans la société, n'est pas pour autant à la hauteur des espérances.

En effet, les conclusions des analyses diagnostiques du secteur², les évaluations³ des performances des élèves ainsi que les revues participatives⁴ réalisées au cours des dernières années montrent que les questions de la qualité des apprentissages et de l'efficacité de la gestion demeurent d'actualité.

1.5 ENJEUX ET DEFIS

Dans un contexte social et économique caractérisé par des attentes toujours plus affirmées et plus exigeantes, il importe, sans préjudice des objectifs quantitatifs d'accès à l'école et d'achèvement pour tous de l'enseignement obligatoire, de rétablir l'école dans sa mission fondamentale de transmission des valeurs, de formation des intelligences, d'élévation des esprits, de préparation à la vie adulte et professionnelle, tout en ayant à cœur et à l'esprit de l'orienter vers l'avenir.

Pour répondre efficacement aux défis de démocratisation, d'équité et de qualité et ce, de manière concomitante, il faut que les enjeux d'une éducation et d'une formation inclusive et de qualité soient clairs pour l'ensemble de la communauté éducative dans la limite des responsabilités de chacune des parties prenantes.

C'est le sens du renouvellement du pacte éducatif prôné par le Président de la République. C'est aussi le sens des mesures de politiques de développement social et économique du Gouvernement et des options de politique éducatives du Schéma Directeur 2010-2019 du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP).

Le présent plan d'action présente les activités prioritaires et les moyens essentiels que le Ministère entend déployer pour remplir efficacement ses missions au cours des trois prochaines années scolaires à savoir les années 2014, 2015 et 2016. Ces interventions prennent ancrage, de manière globale, sur les orientations de la politique de développement social et économique du Gouvernement et notamment l'Initiative Nationale de Développement Sociale (INDS) et, de façon spécifique, sur les options de politiques éducatives du Gouvernement énoncées dans le Schéma Directeur de l'éducation pour la période 2010-2019.

²RESEN 2009 et Audit organisationnel 2009

³Rapports des évaluations 2009, 2010

⁴ Revue conjointe 2010

1.6 DIAGNOSTIC EDUCATION

Dans un contexte national caractérisé par la massification de l'offre de l'éducation du primaire au secondaire, le secteur de l'éducation est astreint aujourd'hui à un effort de modernisation pour consolider les acquis et relever les défis de renforcement de la qualité pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

Le système éducatif djiboutien est composé de 3 niveaux d'enseignement :

- L'enseignement fondamental est constitué de trois sous niveaux : i) l'enseignement Préscolaire d'une année, ii) l'enseignement primaire de 5 années, et l'enseignement moyen de 4 ans. Au sein de cet enseignement fondamental, seul l'enseignement primaire et l'enseignement moyen sont obligatoires. Cette obligation est inscrite dans la loi d'orientation de 2000.
- L'enseignement secondaire est constitué de deux filières, la filière générale et la filière technique et professionnelle, sachant que chaque filière peut comporter plusieurs options ou spécialités. Cet enseignement à une durée de 1 ou 3 ans selon les cas;
- Enfin, l'enseignement supérieur abrite aussi bien des enseignements généraux que professionnels.

Le diagnostic du système éducatif est fondé sur une analyse des aspects quantitatifs et qualitatifs de son fonctionnement ainsi que sur l'étude de sa gestion.

L'évolution des scolarisations dans les différents paliers du système éducatif djiboutien au cours des 10 dernières années correspond à une expansion rapide de la couverture à tous les niveaux, avec une progression plus marquée sur la partie haute de la pyramide (moyen, secondaire général et enseignement technique et formation professionnelle).

Depuis l'année 2012-2013 l'enseignement préscolaire est essentiellement organisé dans un cadre privé; il est aussi très concentré sur Djibouti ville avec un taux de scolarisation très faible. Il faut noter que, dès la rentrée 2013, l'âge minimum requis pour l'entrée en classe de préscolaire est de 5 ans.

Selon les statistiques scolaires, l'évolution au primaire sur la période 2003-2012 est marquée par une croissance annuelle moyenne des effectifs d'élèves de 2,7 % par an. Le Taux Brut de Scolarisation à ce niveau d'enseignement est ainsi passé de 49,5% en 2003 à 78,5 % en 2012.

Pour l'année scolaire 2012-2013 le taux d'abandon au cycle primaire est estimé à 3,7%. En ce qui concerne le taux d'achèvement au cycle primaire, il est de 67.1%. La parité fille/garçon pour nouvelles inscription au cycle primaire pour l'année 2012-2013 est de 0,88.

Concernant l'enseignement moyen, le nombre d'élèves est passé de 18 192 à 36625 entre 2003 et 2012. Cette variation correspond à un accroissement annuel moyen de 7,3 %.

Dans l'enseignement secondaire, on observe une forte expansion entre 2007 et 2012. Le nombre d'élèves à ce niveau est passé de 6033 à 18 192 (accroissement annuel moyen de 11,7%), cette augmentation étant plus forte dans le public (12 %) que dans le privé (1 %).

Pour l'enseignement technique et professionnel, on constate aussi une augmentation des effectifs qui sont passés de 1538 à 2338 soit un accroissement annuel moyen de 4,3%.

Des efforts importants ont été consentis par le gouvernement de Djibouti pour la disponibilité des manuels scolaires au niveau des écoles primaires et des collèges. Au primaire, chaque élève dispose d'un manuel au moins par discipline. Ces manuels sont soit achetés par les parents d'élèves, donc propriété des élèves pour les zones urbaines, soit prêtés gratuitement par le MENFOP pour les zones rurales et certaines zones urbaines très défavorisées.

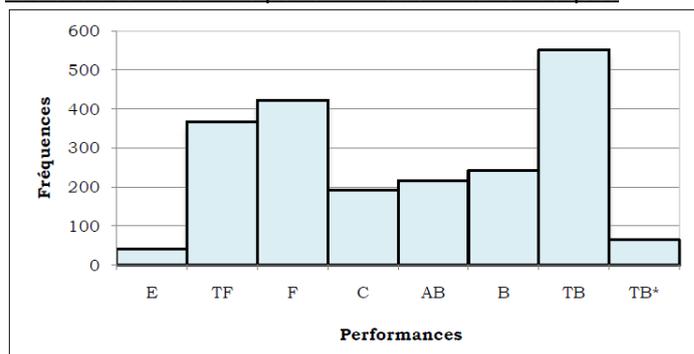
En termes de formation des personnels du Ministère de l'Education, il existe une formation initiale pour les enseignants du primaire uniquement. La formation continue existe pour tous les niveaux d'enseignements mais son fonctionnement connaît des disparités suivant les zones géographiques. Face à ce constat le Ministère prépare depuis deux ans une réforme de la formation initiale et continue pour l'ensemble de ses personnels avec la mise en place d'un nouveau centre de formation (CFEEF) qui entrera en service en septembre 2013.

La performance de gestion du système éducatif est évaluée par sa capacité : à distribuer les ressources (humaines, matérielles) du niveau central entre les différents établissements de manière cohérente et équitable (gestion administrative), et à transformer ces ressources au niveau de chaque établissement en apprentissages effectifs chez les enfants qui y sont scolarisés (gestion pédagogique). Même si au niveau de la gestion administrative, selon le RESEN, les dotations en moyens des écoles sont relativement homogènes sur la base de leurs effectifs, au plan de la gestion pédagogique, on observe une forte dispersion inter-écoles des résultats sans grand lien avec les ressources disponibles. Ces situations déviantes laissent à penser une absence d'un véritable pilotage pédagogique. De plus selon l'audit organisationnel (2009), les pratiques de gestions ont peu évoluées, demeurant caractérisées par des visions et des procédures d'action axées fondamentalement sur les ressources et les moyens, et rarement sur les résultats. Il ressort aussi que le fonctionnement des services ne privilégie pas assez la circulation de l'information favorisant une vision holistique, systémique et dynamique de la politique éducative.

Scolariser le plus grand nombre de jeunes n'a de sens que si cette scolarisation leur permet l'acquisition des connaissances et compétences utiles à leur autonomie. Sur la base des résultats aux tests finaux de 2^{ème} et 5^{ème} années du primaire, il s'avère que les élèves djiboutiens ont des lacunes dans les matières essentielles, comme on peut le voir aux résultats des analyses ci-dessous réalisées sur un échantillon de 2^{ème} année en 2010⁵ :

⁵ Evaluation des niveaux d'acquisition des élèves de 2^{ème} année de l'enseignement primaire en lecture et mathématiques, MENFOP 2010

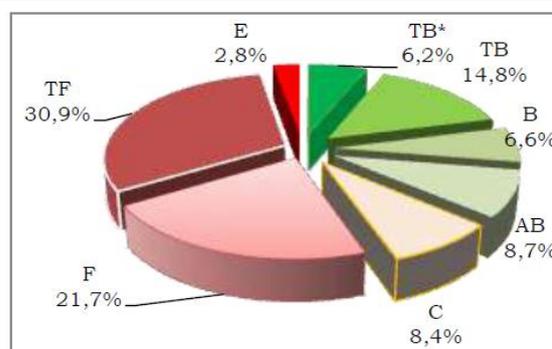
Tableau des niveaux de performance en mathématiques



On peut observer sur ce graphique que près de la moitié des élèves interrogés pour cette étude avait un résultat moyen ou inférieur au niveau de maîtrise attendu en mathématiques.

Répartition des élèves en fonction des niveaux de performances en lecture

En lecture le constat est similaire aux mathématiques, la moitié des élèves interrogés n'avait pas le niveau de maîtrise attendu.



C'est suite à ce constat que la qualité et la pertinence des apprentissages sont devenues les enjeux centraux de la réforme du système éducatif, tout en consolidant les acquis de la quantité. Deux stratégies sont prévues pour répondre à ce challenge, la formation des enseignants et une politique du livre adaptée avec la réforme des programmes.

Au niveau universitaire, c'est le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est en charge depuis mai 2011 de l'université de Djibouti, structure qui a succédé en 2002 au Pôle Universitaire lui-même créé en 2000.

2 ORIENTATIONS SECTORIELLES

2.1 DOCUMENTS CADRES

Plusieurs documents ont servi à établir et à actualiser les orientations sectorielles, il s'agit dans l'ordre chronologique des éléments ci-après :

1. Loi d'orientation sur l'éducation promulguée en 2000
2. Objectifs du millénaire (2000)
3. Objectifs de l'EPT (2000)
4. Initiative Nationale pour le Développement et la Solidarité (2008)
5. RESEN (2009)
6. Schéma Directeur 2010-2019
7. Simulation statistique et financière 2014 – 2020 (juin 2013)

Le Plan d'Action de l'éducation 2014-2016 élaboré en 2013, est cohérent avec l'ensemble des documents précités. Il remplace, pour la période qu'il couvre, le Schéma directeur de l'éducation 2010 – 2019 élaboré en 2010 pour ce qui concerne les enseignements fondamental et secondaire.

Le plan est l'aboutissement d'un processus constant d'affinement de la stratégie en faveur de l'éducation. Il débouche sur des orientations stratégiques et sur un cadre de résultats qui sont présentés à la fin du chapitre.

2.1.1 LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉDUCATION PROMULGUEE EN 2000

La politique éducative actuelle découle de la Loi d'orientation sur l'éducation promulguée en 2000 (Loi N°96/AN/00/4^{ème} L portant orientation du système éducatif Djiboutien), après les Etats Généraux de l'éducation tenus en 1999. Elle stipule que :

- L'éducation est un droit reconnu à chaque djiboutienne et djiboutien sans distinction d'âge, de sexe d'origine sociale, ethnique ou religieuse.
L'Etat garanti l'éducation de 6 à 16 ans.
- Elle vise le développement des capacités intellectuelles physiques et morales
- La finalité du système éducatif est de rendre les djiboutiens capables de contribuer au développement économique, social et culturel de leur pays.
Le système éducatif prépare l'enfant à être utile à la Nation en lui procurant des connaissances le rendant capable à la fin d'un cycle d'études de comprendre les réalités propres à son environnement social.
- L'éducation vise à l'amélioration de la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté.

- Le système éducatif vise à garantir l'accès équitable à l'éducation de qualité gratuite.

2.1.2 LES HUIT OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Ces objectifs ont été établis en 2000 par les Nations Unies.

Objectifs du Millénaire pour le Développement
1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
2 : Assurer l'éducation primaire pour tous → Cible 3 : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
3 : Promouvoir l'éducation primaire pour tous → Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5 : Améliorer la santé maternelle
6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7 : Assurer un environnement durable
8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

2.1.3 LES SIX OBJECTIFS DE L'EDUCATION POUR TOUS (EPT)

Ces six objectifs ont été établis en 2000 lors du forum de Dakar.

Objectifs de l'EPT
1 : Développer la protection et l'éducation de la petite enfance → Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
2 : Rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous → Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité.
3 : Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes → Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
4 : Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes

<p>➔ Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.</p>
<p>5 : Atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015</p> <p>➔ Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité.</p>
<p>6:Améliorer la qualité de l'éducation</p> <p>➔ Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences de vie courante.</p>

2.1.4 INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE

<p>Objectifs du l'Initiative Nationale pour le Développement et la Solidarité</p>
<p>1 : Elargir l'accès à l'éducation à tous les niveaux</p>
<p>2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et renforcer son adéquation avec les besoins de l'économie</p>
<p>3 : Améliorer la gouvernance et l'efficacité du système éducatif</p>

Pour atteindre ces 3 objectifs, les actions prioritaires suivantes ont été arrêtées pour la période 2011-2015 :

1. Construction, réhabilitation et équipement d'établissements scolaires
2. Mise en place d'une politique du livre scolaire
3. Développement des ressources humaines du ministère de l'éducation
4. Mise à jour des programmes et définition d'un référentiel des savoirs et compétences
5. Développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
6. Renforcement de la supervision pédagogique
7. Appui social à la scolarisation des enfants défavorisés et à besoins spéciaux
8. Renforcement des capacités de gestion du ministère de l'éducation
9. Développement de l'éducation non formelle

2.1.5 RESEN

Le Rapport d'Etat du Système Educatif National a été réalisé entre septembre 2007 et avril 2009. Les conclusions du rapport sont :

- La nécessité d'une gestion des flux pour la maîtrise des coûts mais également le développement de la qualité dans un contexte (i) de démarrage de la réforme du secondaire, (ii) de consolidation de l'enseignement supérieur, (iii) de pression résultant de la montée en puissance du fondamental et (iv) de ressources limitées;
- L'amélioration de l'équité et de l'égalité des chances pour assurer la participation et l'achèvement du plus grand nombre de jeunes de 6-16 ans de l'enseignement fondamental;
- Le renforcement de la qualité et de pertinence des apprentissages à tous les niveaux d'études par la réforme des curricula, la généralisation de pratiques innovantes, la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement, la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des apprentissages;
- La réforme de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique et professionnel pour adapter les curricula aux besoins socio-économiques ainsi qu'aux exigences de standards internationaux de qualité;
- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion et du pilotage de la réforme, et plus généralement du système éducatif au niveau central comme au niveau local pour soutenir la couverture du système d'éducation et la qualité des services rendus aux citoyens par une vulgarisation de cultures managériales axées sur les résultats et de pratiques de reddition de comptes;
- La recherche et la mise en place de stratégies de réduction des coûts unitaires par l'optimisation de l'utilisation des ressources allouées et la rationalisation de la répartition des ressources entre les différents sous-secteurs composant le système pour faire face aux besoins croissants du développement du secteur et à l'exigence de qualité. Djibouti consacrant déjà à l'Education près du quart de ses ressources intérieures, l'évolution récente de la part de l'éducation dans les ressources laisse à penser que les besoins, notamment financiers, des autres secteurs publics pèseront de plus en plus sur les arbitrages des décideurs.

2.1.6 LES SIX OBJECTIFS TERMINAUX DU SCHEMA DIRECTEUR 2010-2019

Objectifs du Schéma Directeur
1 : Développer l'éducation préscolaire en collaboration avec le privé, le communautaire et le MPFPF en focalisant les efforts du MENEFOP sur les enfants des milieux pauvres et des zones rurales.
2 : Atteindre l'objectif de 100% de scolarisation dans l'enseignement primaire en 2019 et de 79% de TBS des 11-14 ans en 2019
3 : Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2019 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2019

4 : Garantir à 100% des élèves du fondamental la maîtrise d'au moins 75% des connaissances et compétences définies par le curriculum en langues, mathématiques, sciences et compétences de vie courante

5 : Reformuler l'enseignement secondaire et l'enseignement et la formation technique et professionnelle dans un souci d'excellence et de pertinence des formations par rapport au marché du travail

6 : Améliorer les pratiques de gouvernance à tous les niveaux afin d'assurer une gestion efficace et efficiente de la qualité des services offerts et de l'utilisation des services

2.1.7 MODELE DE SIMULATION

A partir du diagnostic du RESEN et avec le modèle de simulation statistique et financière, un scénario sur lequel s'appuie le PIE a été retenu. Ce scénario détermine des objectifs en termes d'effectifs et de flux définis par des indicateurs et évalue leur incidence financière. Les objectifs prennent en compte les contraintes financières, les capacités d'absorption et la demande sociale à stimuler. Les arbitrages effectués prennent également en compte les rendements sociaux et économiques des différents ordres d'enseignement et mettent l'accent sur le développement des filières les plus rentables. La simulation retenue respecte les grandes orientations du cadre sectoriel. Elle prévoit :

- L'augmentation des effectifs du préélémentaire à travers un enseignement public et communautaire
- L'universalisation de l'accès et de l'achèvement au primaire
- Le développement et la diversification de l'enseignement technique et professionnel, ainsi que des filières professionnelles
- Le renforcement de l'approche sectorielle

2.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

2.2.1 PRESCOLAIRE

- Elaboration du cadre législatif et du curriculum pour l'enseignement préscolaire
- Développement d'un préscolaire publique en zone rurale et pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques. Conception et développement d'un modèle communautaire pour les communautés volontaires. Maintien du privé.
- Le taux de scolarisation des enfants de 5 ans est passé de 5% en 2010 à 17% en 2016 et 35% en 2020

2.2.2 PRIMAIRE

- Les taux d'accès et le taux de scolarisation sont respectivement de 85% et 92% en 2019
- Suppression totale du double flux en 2016
- la part d'élèves obtenant aux évaluations et examens certificatifs un score moyen de 50% du score global est améliorée d'au moins de 20 points de pourcentage par rapport à la situation des sessions de 2011
- le ratio élèves/classe est 45
- Le secteur dispose d'un cadre de référence des évaluations des performances des élèves
- La disponibilité des manuels scolaires est améliorée
- La gestion physique et pédagogique locale des manuels et des bibliothèques est améliorée
- La formation initiale des enseignants est généralisée
- 100% des conseillers pédagogiques reçoivent une formation initiale
- 100% du personnel de direction et de vie scolaire ont reçu une formation
- Un plan de formation continue des ressources humaines du MENFOP validé est opérationnel
- chaque établissement scolaire dispose d'un cadre de travail de qualité
- chaque établissement scolaire dispose d'instruments de suivi et de pilotage de la qualité
- chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves
- l'offre de scolarisation et de formation destinée aux EABES est installée
- un document de politique d'éducation inclusive est élaboré et validé

- un noyau d'enseignants formés à la prise en charge des EABS
- Production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir
- Le secteur dispose d'outils d'évaluation standardisés conformément aux normes et standards internationaux
- Diversification des modes de soutien scolaire et des actions de perfectionnement des élèves

2.2.3 ENSEIGNEMENT MOYEN

- le curricula et le temps d'enseignement sont actualisés
- La disponibilité des manuels scolaires et livres auxiliaires est améliorée
- Les élèves disposent de manuels scolaires essentiels
- La gestion physique et pédagogique locale des manuels et des bibliothèques est améliorée
- Production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir
- Diversification des modes de soutien scolaire et des actions de perfectionnement des élèves
- chaque établissement scolaire dispose d'un cadre de travail de qualité
- chaque établissement scolaire dispose d'instruments de suivi et de pilotage de la qualité
- chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves
- l'enseignement fondamental dispose de capacité d'accueil suffisante
- l'enseignement et la formation post fondamental dispose de capacité d'accueil suffisante
- la transition entre le fondamental et l'enseignement-formation post fondamental est amélioré

2.2.4 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

- Le taux d'admission au baccalauréat est amélioré d'au moins de 15 points de pourcentage
- Renforcement de la part d'élèves du secondaire général admis au Baccalauréat
- le curricula et le temps d'enseignement sont actualisés
- le MENFOP organise en autonomie le Baccalauréat de l'enseignement général
- tout sortant des lycées a une culture du TIC
- Production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir

- La disponibilité des manuels scolaires et livres auxiliaires est améliorée
- La gestion physique et pédagogique locale des manuels et des bibliothèques est améliorée
- Diversification des modes de soutien scolaire et des actions de perfectionnement des élèves
- chaque établissement scolaire dispose d'un cadre de travail de qualité
- chaque établissement scolaire dispose d'instruments de suivi et de pilotage de la qualité
- chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves

2.2.5 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- le curricula est le temps d'enseignement sont actualisés
- le MENFOP organise en autonomie le Baccalauréat de l'enseignement technique
- Production des contenus numérisées et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir
- Diversification des modes de soutien scolaire et des actions de perfectionnement des élèves
- chaque établissement scolaire dispose d'un cadre de travail de qualité
- chaque établissement scolaire dispose d'instruments de suivi et de pilotage de la qualité
- chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves
- le taux de transition entre le fondamental et l'EFTP passe de 15% a 25% en 2020
- le taux d'insertion des diplômés de l'EFTP est doublé par rapport au taux estimé de 2010
- l'EFTP est revalorisée aux yeux des jeunes et de la population

3 COUTS ET FINANCEMENT DU PAE

3.1 CONTEXTE DE BASE

3.1.1 ESTIMATION DES RESSOURCES SECTORIELLES

Le PIB, le budget de l'Etat puis les allocations budgétaires au MENFOP exprimées aux prix de 2013 (bloc ressources du modèle de simulation financière) ont été estimés sur la base des éléments ci-après :

- Une série du PIB et du budget de l'Etat distinguant dépenses courantes et investissements couvrant 2011 à 2017 fournie par le ministère en charge du budget. Elle est élaborée dans la nouvelle nomenclature budgétaire et inclut la dette publique.
- Un taux d'accroissement annuel nominal du PIB stable à 9% entre 2017 et 2020
- Une hausse annuelle des prix estimée par la Direction du Budget à 5% entre 2013 et 2014 puis à 6% pour les années suivantes a été retenue pour évaluer le PIB puis le budget de l'Etat
- Un ratio budget Etat/PIB nominal stable à 36% entre 2017 et 2020
- Un ratio budget voté MENFOP / budget voté Etat en baisse de 16,8% en 2014 à 14,8% en 2020. Ceci anticipe la poursuite de la baisse annuelle de 0,5% de la part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat constatée depuis 2009 et inclut la diminution du champ du ministère de l'éducation depuis la création, en 2011, du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- La légère hausse du ratio des dépenses courantes votées du MENFOP/ dépenses courantes votées Etat qui passe de 21,4% en 2014 à 21,6%.

Le profil des dépenses publiques nominales de 2012 qui ressort des séries précitées est le suivant :

Montant du budget de l'Etat hors dette (millions de DJF)	85 097
Part du budget de l'Etat dans le PIB :	35,4%
Part des dépenses courantes Etat dans le PIB :	23,7%

Les hypothèses retenues pour l'évolution des allocations au secteur de l'éducation sur la période du PAE sont modérées. Elles visent, pour les dépenses courantes, l'arrêt de la tendance à la baisse constatée sur les cinq dernières années. Pour les dépenses d'investissement la baisse provient d'une mise en cohérence des projections du modèle avec les financements extérieurs acquis et projetés pour les années du PAE.

Allocations au MENFOP (hors enseignement supérieur)	2012	2013	2014	2015	2016
---	------	------	------	------	------

Part de l'éducation dans le PIB		6,0%	5,9%	5,9%	5,8%
Part de l'éducation dans le budget Etat nominal	17,0%	16,8%	16,5%	16,6%	16,2%
Part des dépenses courantes éducation dans les dépenses courantes Etat	20,1%	19,7%	21,4%	21,4%	21,6%
Part des dépenses investissement éducation dans investissements Etat	10,8%	10,3%	8,8%	9,0%	8,2%

Source : Modèle de simulation juin 2013

3.1.2 REPARTITION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION

REPARTITION DU BUDGET DU MENFOP PAR PROGRAMMES en millions de DJF

Niveau d'études	Djibouti, 2014 -2016		Moyenne régionale	Rapport
	Montant	%	%	
- Préscolaire	513	0,9%		
Primaire	19 073	35,3%	47,3	0,75
Moyen	12 393	23,0%	17,5	1,31
Secondaire général	7 841	14,5%	10,1	1,44
Ens. Technique Professionnel	5 624	10,4%	5,5	1,89
Enseignement Supérieur (modèle)	8 524	15,8%	19,6	0,81
Total	53 967	100,0	100,0	0,75

Sources : CDMTE et Modèle de simulation août 2013

La répartition des ressources du secteur entre les différents niveaux d'enseignement comparée à la moyenne régionale révèle la forte part du moyen, du secondaire général et de l'ETFP face à des allocations plus faibles pour le primaire et le supérieur.

L'élaboration d'un budget sectoriel cohérent avec le CDMTE et l'analyse de son exécution vont requérir une nouvelle approche et des outils extra budgétaires. La démarche budgétaire utilisée pour le PAE situe le MENFOP et ses PTF dans une approche budgétaire triennale à horizon glissant. Le PAE prévoit à cet effet, des formations des responsables du budget au niveau central et déconcentré.

3.2 LE CADRE DE DEPENSE A MOYEN TERME DE L'EDUCATION

3.2.1 CONSTITUTION DU CDMTE

Le Cadre de Dépense à Moyen Terme de l'Education (CDMTE) pour les années 2014 à 2016 représente le budget total du PAE. Il est établi sur la base de deux sources :

- Le Modèle de simulation statistique et financière 2014 – 2020 élaboré en juin 2013 qui fournit les données sur le budget de fonctionnement du secteur sur financement intérieur et à rechercher,
- le Plan Triennal d'Activités Budgétisés 2014 – 2016 (PTAB) élaboré en juin 2013 qui récapitule l'ensemble des investissements du secteur, ceux dont le financement est acquis à travers les projets et programmes des PTF du secteur, ceux qui sont supportés par l'Etat et ceux dont le financement est à rechercher.

L'ensemble des données budgétaires du secteur sont rassemblées dans la Base des Données Budgétaires de l'Education (BDBE), un fichier Excel qui permet de relier les données entre elles : liaisons entre la Simulation financière et le PTAB et liaisons entre le CDMTE et les deux éléments précédents.

3.2.2 FINANCEMENT DU CDMTE PAR BUDGET ET BAILLEUR

FINANCEMENT DU CDMTE / PAE PAR BUDGET ET PAR BAILLEUR

BUDGET	Fonctionnement (Modèle)			Investissement (PTAB)			Total Fonction. + Invest.		
	000 DJF	USD	%	000 FC	USD	%	000 FC	USD	%
Total	41 330 313	232 557 281	77,4%	12 046 018	67 780 497	22,6%	53 376 330	300 337 778	100,0%
Budget Etat	40 004 051	225 094 678	96,8%	2 919 589	16 427 933	24,2%	42 923 640	241 522 612	80,4%
PTF	0	0	0,0%	4 754 922	26 754 982	39,5%	4 754 922	26 754 982	8,9%
A rechercher	1 326 261	7 462 603	3,2%	4 371 507	24 597 582	36,3%	5 697 768	32 060 185	10,7%

La part de l'Etat qui couvre 80,4% du financement sectoriel est prépondérante, elle concerne majoritairement les dépenses de fonctionnement qu'elle assure à 96,8%. Les dépenses d'investissement sont prises en charge à hauteur de 24,2% par l'Etat. La couverture, par l'Etat et par les PTF, des financements à rechercher qui représentent 3,2% des dépenses courantes et 36,3% des investissements sera décisive pour l'atteinte de la totalité des objectifs du PAE.

3.2.3 FINANCEMENT DU CDMTE PAR PROGRAMME ET BAILLEUR

FINANCEMENT DU CDMTE/PAE PAR PROGRAMME ET PAR BAILLEUR EN MILLIER DE DJF

BUDGET EN K DJF	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT					TOTAL	
	B. ETAT	A RECHER CHER	TOTAL	%	B. ETAT	PTF	A RECHER CHER	TOTAL	%	MONTANT	%
Précolaire	139 391	4 621	144 013	0,3%	78 650	24 344	265 514	368 508	3,1%	512 521	1,0%
Primaire	14 995 797	497 158	15 492 955	37,5%	729 966	1 506 125	1 343 485	3 579 576	29,7%	19 072 531	35,7%
Moyen	9 826 022	325 764	10 151 786	24,6%	410 746	764 604	1 066 305	2 241 655	18,6%	12 393 441	23,2%
Secondaire général	5 942 859	197 025	6 139 884	14,9%	501 156	333 299	866 390	1 700 845	14,1%	7 840 729	14,7%
ETFP	3 536 259	117 238	3 653 497	8,8%	827 500	544 341	598 500	1 970 341	16,4%	5 623 838	10,5%
Gestion Sectorielle	5 563 723	184 455	5 748 179	13,9%	371 571	1 582 209	231 312	2 185 092	18,1%	7 933 271	14,9%
TOTAL	40 004 051	1 326 261	41 330 313	100%	2 919 589	4 754 922	4 371 507	12 046 018	100,0%	53 376 330	100,0%

Les allocations budgétaires à l'enseignement fondamental (préscolaire, primaire et moyen) qui est doté de 62,4% du budget de fonctionnement et de 51,4% du budget d'investissement traduisent la priorité nationale accordée aux premiers niveaux d'enseignement.

La part affectée à l'ETFP, en particulier les 16,4% du budget d'investissement, concrétise la volonté de promouvoir cet ordre d'enseignement en faveur du développement économique.

Le budget de fonctionnement de la gestion sectorielle représente 13,9% du budget de fonctionnement du MENFOP. Il est alourdi par des dépenses énergétiques qui constituent 26,9% des dépenses courantes de la gestion sectorielle. Les 18,1% du budget d'investissement alloués à la gestion sectorielle comprennent les frais liés à la gestion des projets d'investissements sectoriels, leurs provisions pour dépenses imprévues et hausse des prix de même que la contrepartie nationale au financement de ces projets. Ces trois rubriques représentent 54,5% du budget d'investissement de la gestion sectorielle. La part totale de la gestion sectorielle dans le budget du MENFOP, en ne prenant pas en compte ces trois rubriques, serait réduite de 14,7% à 12,8%.

3.2.4 EVOLUTION GLOBALE DES DEPENSES COURANTES

La part des dépenses d'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat, aux prix 2013, passe de 19,7% en 2013 à 21,6% en 2016, soit une augmentation en volume du budget courant de l'éducation de 15% en trois ans.

3.2.5 EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR PROGRAMMES

Les arbitrages financiers pour les dépenses courantes font peut varier leur répartition. Ils sont visualisés dans le tableau ci-après.

EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR PROGRAMME

PROGRAMME	2014		2015		2016	
Préscolaire	25 665	0,2%	50 660	0,4%	67 688	0,5%
Primaire	5 055 529	37,9%	5 167 429	37,5%	5 269 997	37,1%
Moyen	3 366 158	25,2%	3 377 594	24,5%	3 408 034	24,0%
Secondaire général	1 915 869	14,4%	2 059 824	14,9%	2 164 191	15,2%
ETFP	1 101 073	8,2%	1 218 486	8,8%	1 333 939	9,4%
Gestion sectorielle	1 883 604	14,1%	1 916 070	13,9%	1 948 505	13,7%
TOTAL	13 347 897		13 790 062		14 192 354	

Source : Modèle de simulation juin 2013

Les allocations au préscolaire, quasi inexistantes en 2013, vont renaître pour arriver en 2016, à 0,5% des dépenses courantes du secteur. La plus grande croissance des dépenses courantes (1,2 points) est au profit de l'Enseignement Technique et Professionnel pour soutenir le fonctionnement de nouvelles filières de Bac Pro et de BEP. Le secondaire général gagne à 0,8 point sur la période 2014 – 2016 alors que le primaire en perd autant. Mais c'est l'enseignement moyen qui enregistre la plus forte baisse (1,2 points).

3.2.6 EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR NATURE DE DEPENSES

Le scénario retenu projette une diminution de la part des dépenses salariales des enseignants et des non enseignants de 9,5 points entre 2014 (93,2%) et 2016 (82,7%). Elle prend en compte la prime d'enseignement qui sera octroyée aux enseignants du primaire à compter de septembre 2013. La diminution de la part des dépenses salariales faite au profit des autres dépenses de fonctionnement, vise l'amélioration des conditions d'enseignement. La part des dépenses non salariales dans le montant total des dépenses courantes, estimée à 6,8% en 2014, progresse à 8% en 2015 pour atteindre 17,3% en 2016.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES DEPENSE COURANTES en millier de DJF

Répartition des dépenses courantes	2 014	2 015	2 016	Total K DJF	Total USD
Dépenses courantes totales	13 347 897	13 790 062	14 192 354	41 330 313	232 557 281
Dont dépenses salariales	12 441 257	12 692 582	11 733 772	36 867 612	207 446 570
%	93,2%	92,0%	82,7%	89,2%	
Dont dépenses non salariales	906 640	1 097 480	2 458 581	4 462 701	25 110 711
%	6,8%	8,0%	17,3%	10,8%	

Source : Modèle de simulation juin 2013

Cette progression des allocations de fonctionnement non salarial permet une meilleure prise en charge des dépenses pédagogiques en augmentation de 40% mais aussi de nouvelles dépenses stratégiques comme l'appui au préscolaire, la stimulation de la demande pour l'enseignement primaire, les subventions à l'enseignement privé moyen et secondaire général et les formations des enseignants et de l'encadrement pédagogique.

3.3 BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PAE

3.3.1 LE PLAN TRIENNAL D'ACTIVITES BUDGETISE

Le budget d'investissement du PAE est exposé dans le Plan Triennal d'Activité Budgétisé (PTAB) qui est en Annexe.

Le PTAB détaille l'ensemble des investissements du PAE. Il est structuré en programmes et sous programmes qui correspondent aux niveaux d'études du modèle de simulation. Il comprend aussi, un programme transversal relatif à la gestion sectorielle.

Les activités du PTAB ont été identifiées en fonction des objectifs retenus et des stratégies sélectionnées dans le Schéma Directeur, dans le PAE 2011 – 2016, dans le Modèle de simulation et en regard des projets et programmes en cours d'exécution.

LE PTAB a été constitué en trois phases. En première phase les activités soutenues par les projets d'investissements ont été prises en compte. Dans une deuxième phase les besoins en création d'infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs quantitatifs du système tels que prévus dans le modèle de simulation ont été saisis dans le PTAB. Dans une troisième phase des activités complémentaires jugées nécessaires à l'atteinte des objectifs de chaque programme, identifiées par des groupes de travail *ad hoc* ont complétées le PTAB.

L'agencement de toutes les activités des bailleurs par niveau d'études et par volet permet d'identifier les activités dont la coordination doit être organisée par le MENFOP avec le concours des PTF qui y contribuent.

La présence d'activités prioritaires, sans financement, qui ont été retenues aux fins de l'atteinte des objectifs sectoriels fait du PTAB un outil de ciblage des interventions à soutenir par des bailleurs potentiels.

Les investissements du PAE s'élèvent à 12,05 milliards de DJF (\$US 67,78 millions), dont 36,3% sans financement, après la prise en compte de l'apport du FME, soit 4,4 milliards de DJF (\$US 24,6 millions).

3.3.2 REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE DE DEPENSE

Le tableau ci-après ventile les allocations 2014 – 2016 du PTAB par nature de dépenses.

REPARTITION DES ALLOCATIONS DU PTAB PAR NATURE DE DEPENSE

NATURE DE DEPENSE	Total K DJF	Total K USD	%
-------------------	----------------	----------------	---

TOTAL GENERAL	12 046 018	67 780 497	
FONCTIONNEMENT	2 337 092	13 150 341	19,4%
Salaires	158 941	894 330	1,3%
Formations initiales et continues	994 320	5 594 837	8,3%
Aliments cantines	565 153	3 180 001	4,7%
Autres dépenses de fonctionnement	618 677	3 481 173	5,1%
INVESTISSEMENT	9 708 926	54 630 156	80,6%
Travaux de génie civil	5 772 818	32 482 475	47,9%
Equipements et mobilier	2 238 127	12 593 488	18,6%
Manuels et matériels didactiques	620 839	3 493 337	5,2%
Services de spécialistes	1 077 141	6 060 855	8,9%

Les allocations du budget d'investissement sont attribuées à raison de 80,6% à des dépenses d'investissement. Les dépenses de génie civil qui représentent 47,9% du budget d'investissement révèlent les forts besoins en construction et en réhabilitation du secteur dans un marché de la construction qui répercute sur ses coûts ceux de l'importation de la totalité de ses matériaux de construction. Les dépenses d'équipement (18,6% du budget d'investissement) visent l'amélioration des conditions d'enseignement dans les structures existantes et à créer. La part modeste des manuels scolaires (5,2% du budget d'investissement) correspond à la politique de promotion de la vente de livres par le CRIPEN. Le budget d'investissement soutient l'élaboration de manuels nationaux, la constitution de leur stock initial et la distribution gratuite des manuels du primaire en zone défavorisée.

Les rubriques « Salaires » et « Autres dépenses de fonctionnement » qui constituent respectivement 1,3% et 5,1% des dépenses, représentent les dépenses qui accompagnent la mise en œuvre des projets d'investissement. Les formations initiales et continues avec 8,3% du budget total représentent plus de 42,5% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses pour les cantines des écoles primaires, sont constituées par les dons d'aliments secs du PAM.

3.3.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME ET PAR BAILLEUR EN MILLIERS DE DJF

Programme Bailleur	Pré scolaire	Primaire	Moyen	Secondaire	ETFP	Gestion sectorielle	Total en K DJF	%
B. Etat	78 650	729 966	410 746	501 156	827 500	371 571	2 919 589	24,2%

AFD2	0	13 091	147 735	333 299	377 283	419 298	1 290 705	10,7%
BID	0	0	508 904	0	0	144 902	653 806	5,4%
IDA	0	17 772	57 759	0	167 058	414 185	656 774	5,5%
FME	9 064	539 397	0	0	0	123 978	672 439	5,6%
PAM	9 558	507 167	48 428	0	0	0	565 153	4,7%
UNESCO	0	3 554	1 777	0	0	0	5 332	0,0%
UNICEF	5 723	16 386	0	0	0	0	22 108	0,2%
USAID2	0	408 758	0	0	0	479 847	888 605	7,4%
AR	265 514	1 343 485	1 066 305	866 390	598 500	231 312	4 371 507	36,3%
	72,1%	37,5%	47,6%	50,9%	30,4%	10,6%	36,3%	
TOTAL	368 508	3 579 576	2 241 655	1 700 845	1 970 341	2 185 092	12 046 018	100,0%
%	3,1%	29,7%	18,6%	14,1%	16,4%	18,1%	100,0%	

L'enseignement préscolaire représente 3,1% du budget d'investissement. Le déficit de son financement (72,1% du budget) provient essentiellement de l'appui à la réalisation de classes communautaires.

L'enseignement primaire bénéficie de la plus grande part avec 37,5% du budget d'investissement. Les 37,5% non couverts sont essentiellement constitués par la construction de 44 salles de classes équipées, la réhabilitation de 263 de salles de classe équipées, les kits élèves pour stimuler la demande en milieu rural, l'acquisition d'équipements audio visuels et pour les TICE et la formation d'enseignants en braille et langue des signes.

Le programme de construction de l'enseignement moyen est soutenu par la BID et par l'AFD qui achèvent 2 collèges. Cependant 47,6% du financement de ses investissements ne sont pas mobilisés. Il s'agit de travaux de construction de 16 salles de classes, de réhabilitation de 118 salles de classe avec leur équipement, de l'aménagement de 9 aires de sport et de 6 bibliothèques, de l'équipement de 15 collèges en matériels pour les TICE.

L'enseignement secondaire général reçoit 14,1% du budget d'investissement. Les financements à rechercher pour ce niveau d'enseignement représentent un peu plus de la moitié de ses besoins. Ils sont destinés à construire et équiper 27 salles de classe, à réhabiliter et équiper 57 autres, à aménager 6 aires de sport et à acquérir les équipements pour l'enseignement et l'utilisation des TICE.

Les activités programmées pour la formation technique et professionnelle sont à hauteur de 16,4% du budget d'investissement. Les besoins sans couverture financière (30,4% des besoins) sont constitués par la formation de 15 CP sur l'APC, la construction de 8 nouvelles classes/ateliers et leur équipement et la réhabilitation de 35 classes/ateliers avec leurs équipements.

Le programme gestion sectorielle est doté de 18,1% du budget d'investissement dont 10,6% sont sans financement. Les besoins non couverts pour ce programme sont essentiellement des formations et des équipements destinés au renforcement des capacités des IEMS, des

IEN-EB et des CP EMS, le renforcement du Service de Santé Scolaire et du Service de l'Enseignement Privé.

Il faut noter que plusieurs PTFs sont en train de préparer leur nouvel appui au Ministère de l'Education (USAID, AFD, etc.) pour la période considérée par le PAE. Les prévisions qui ont été donnée par ces partenaires seront confirmées sous réserve de signature des nouveaux projets de partenariat.

4 DESCRIPTION DES PROGRAMMES

4.1 L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

4.1.1 DIAGNOSTIC

Du point de vue de la demande, la préscolarisation des jeunes enfants intéresse de plus en plus de parents qui commencent à comprendre l'intérêt d'un développement précoce pour une réussite ultérieure de leurs progénitures.

Au niveau de l'offre, l'enseignement préscolaire, même si il est introduit dans la loi d'orientation de 2000, n'est pas obligatoire. Jusqu'en 2007, seul le secteur privé proposait, sur Djibouti ville, ce type de structures d'accueil, ce qui avait pour conséquence de limiter l'accès seulement aux familles qui en ont les moyens, donc les plus favorisées. De plus il n'existe pas de législation pour ce type d'établissement ce qui fait qu'il existe une forte disparité des structures d'accueil, allant d'un local démuné à un établissement organisé, avec un cadre adapté aux tous petits ; les programmes restent hétéroclites et le suivi pédagogique quasi inexistant.

En 2007 un dispositif expérimental est mis en place avec l'ouverture de classes préscolaires publiques pilotes dans l'enceinte des écoles primaires des régions de l'intérieur. Parallèlement des garderies communautaires sont créées par le Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial pour les enfants de 3 à 6 ans, dans les quartiers défavorisés de Balbala et certaines zones rurales.

En 2012, 14 classes préscolaires et 25 garderies communautaires étaient opérationnelles avec un effectif d'environ 1100 élèves dont 625 garçons et 475 filles. Entre 2007 à 2012, des documents ont aussi été élaborés : des guides pédagogiques pour les enseignants, des livrets élèves et des planches illustrées, ainsi qu'un curriculum national de l'enseignement préscolaire, encore à valider. De plus, un module de formation, basé sur un Référentiel des compétences des enseignants, conçu à l'aide d'une experte de la petite enfance, permettait de réaliser chaque année 3 sessions de formation pour les enseignants et éducateurs des classes préscolaires, publiques et privées.

Cependant les effectifs dans le primaire ont connu une hausse constante augmentant le nombre de salles de classe utilisées en double flux (près de 40%), alors que les nouvelles constructions en-cours étaient prévues pour septembre 2013. Pour ces raisons, à la rentrée 2012, les classes pilotes publiques pour le préscolaire ont dû être temporairement fermées pour accueillir à nouveau des effectifs du primaire.

Néanmoins à l'issue de 3 années expérimentales, une étude commanditée par le ministère de l'éducation et financée par l'UNICEF a eu pour objet l'évaluation du dispositif de développement du préscolaire. Cette évaluation, basée sur une approche systémique, a entrepris l'analyse des outils didactiques élaborés par l'équipe du préscolaire, le contrôle des

structures d'accueil des jeunes enfants, ainsi que la mesure des acquis des élèves en 1ère année primaire composés de deux cohortes (groupe d'élèves ayant suivi un enseignement préscolaire et groupe témoin). Les résultats des élèves au test révèlent un écart positif significatif entre les deux groupes au bénéfice des élèves ayant suivi un cursus préscolaire. De plus le rapport met en exergue l'efficacité et la richesse des documents et outils pédagogiques mis à la disposition des classes préscolaires.

4.1.2 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

L'éducation préscolaire reste facultative et ne concerne que les enfants de 4 et 5 ans, mais elle s'inscrit dans les objectifs de l'Education Pour Tous et favorise l'accès et la rétention en termes de scolarisation, et favorise la qualité de l'éducation et la réussite des élèves. Pour ces raisons le Ministère va se mobiliser pour redévelopper son système préscolaire. Cependant, afin de développer un système soutenable, l'approche va être différente de celle lancée en 2007. Ainsi le nouveau préscolaire commencera avec une seule année pouvant accueillir les enfants de 4-5 ans, il sera mis en œuvre progressivement en fonction des ressources disponibles et se déclinera en trois approches :

- Un enseignement préscolaire privé
- Un enseignement préscolaire communautaire en zone urbaine et rural
- Un enseignement public en zones rurale et très défavorisées

Les objectifs généraux et spécifiques visés pour la période de 2013 / 2016 sont :

- Le développement d'un cadre législatif
- La mise en place au Ministère d'une entité d'encadrement du préscolaire
- La disponibilité d'un programme préscolaire et des supports pédagogiques nécessaires
- Le développement d'une formation adaptée pour les enseignants
- L'augmentation de l'offre de couverture scolaire pour passer d'un taux brut de scolarisation de 4% en 2013 à 17% en 2016
- Une expérience pilote pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux

4.1.3 INTERVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES PTF

A ce jour l'intervention de l'Etat sur le préscolaire est limitée à une classe de préscolaire publique pour le Ministère de l'Education, et aux garderies communautaires pour le Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial. Cependant l'Etat a déjà acquis une sérieuse expérience à travers la phase pilote développée entre 2007 et 2011, et il dispose de plusieurs documents (proposition de cadre législatif, draft avancé d'un curriculum et de supports pédagogiques, capacités d'édition avec le CRIPEN, de formation avec le CFEFF et

d'encadrement) ainsi que d'une volonté politique sérieuse de développer un système préscolaire favorisant les enfants les plus vulnérables.

Sur l'enseignement préscolaire l'Etat est appuyé par l'UNICEF qui va accompagner le Ministère de l'Education pour mobiliser des ressources additionnelles et mettre en œuvre ce système, en particulier sur le développement d'un modèle communautaire adapté au contexte national. Le PAM appui aussi les structures de petite enfance et prévoit d'accompagner le développement du préscolaire pour la période 2014-2016.

4.1.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les constats faits lors de l'évaluation de l'expérience pilote réalisée ces dernières années ont permis de légitimer la volonté nationale de développer le pré-primaire. Par ailleurs les objectifs du Ministère sont nombreux et c'est avec une volonté de soutenabilité et de pérennisation que les orientations stratégiques suivantes ont été retenues :

4.1.4.1. Développer l'accès aux préscolaire avec une approche adaptée

- Améliorer la couverture scolaire en développant 3 types de préscolaires pour répondre au mieux aux attentes de la population et atteindre les 17% de scolarisation en 2016,
- Proposer un environnement règlementé en adoptant un cadre législatif permettant d'encadrer l'éducation pré-primaire
- Stimuler de la demande en favorisant les sites où les enfants sont les plus vulnérables (critères de priorisation) et en travaillant directement avec les communautés.
- Développer une approche pilote et inclusive pour des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux

4.1.4.2. Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements et des apprentissages

- Développer une approche curriculaire progressive et adaptée pour une année d'enseignement
- Développer des supports pédagogiques disponibles pour tous

4.1.4.3. Renforcer le développement professionnel des enseignants et du personnel d'encadrement

- Assurer la formation des enseignants du préscolaire
- Créer une entité d'encadrement et de pilotage du préscolaire

4.1.5 BENEFCIAIRES

Le nombre d'enfants scolarisés au pré-primaire devrait augmenter chaque année pour passer de 674 à la rentrée 2012 à 2574 en 2016.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population (5 ans)	15826	15419	15043	14788	14654	14701	14764	14804
% couverture	4%	9%	13%	17%	22%	26%	31%	35%
Effectifs préscolaire	674	1334	1962	2578	3198	3854	4519	5181

Les enseignants des écoles préscolaires pourront bénéficier d'une formation et d'un encadrement.

Les élèves et les enseignants bénéficieront d'une harmonisation des conditions minimales d'enseignement (programme, supports pédagogiques).

Des classes préscolaires pilotes seront développées pour les enfants malvoyants et malentendants.

4.1.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités programmées s'organisent autour des trois axes retenus dans la présentation des orientations stratégiques, à savoir :

4.1.4.1. Développer l'accès aux préscolaire avec une approche adaptée

- Finaliser et faire adopter le cadre législatif national sur les préscolaire avec les normes nationales, tous secteurs confondus
- Création des 4 classes préscolaires publiques pour les malvoyants et malentendants.
- Ouverture de 14 classes pré-primaires publiques et 38 salles communautaires.
- Développer le partenariat avec le privé

4.1.4.2. Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements et des apprentissages

- Finalisation des curricula
- Elaboration des référentiels des compétences (enseignants et élèves).
- Impression et diffusion des curricula dans les établissements publics et privés
- Acquisition / distribution matériels pédagogiques et ludiques.
- Actualisation des guides pédagogiques des enseignants.
- Développer une formation initiale pour les enseignants du préscolaire au CFEEF avec une capacité de 20 par année.

4.1.4.3. Renforcer le développement professionnel des enseignants et du personnel d'encadrement

- Création du service de l'enseignement préscolaire au sein du MENFOP
- Formation continue de 60 enseignants (des écoles publiques, privées et communautaires) et des encadreurs du préscolaire à partir de 2014/2015
- Mise en place d'un encadrement pour l'ensemble du préscolaire

4.1.7 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

La première étape sera la création du service de l'enseignement préscolaire au sein du MENFOP afin d'assurer la mise en œuvre, l'encadrement, la coordination et le suivi des activités du pré primaire. Le service sera doté de locaux, de matériel et d'un moyen de locomotion.

Dans le cadre du développement de l'accès à l'enseignement préscolaire, le Ministère a élaboré une stratégie sur 3 secteurs d'intervention :

- Tout d'abord le développement d'un enseignement public pour les enfants vulnérables, en ouvrant des classes de préscolaire en zones rurales pour l'enseignement ordinaire (avec le soutien du PAM pour les cantines scolaires), et à Djibouti ville pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux.
- En même temps le Ministère, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers et en particulier de l'UNICEF, développera avec les communautés volontaires, un modèle de préscolaire communautaire. Deux approches seront testées, une approche communautaire classique et une approche communautaire en s'appuyant avec les écoles coraniques ou madrassas qui accueillent déjà les enfants de 4 à 6 ans. Les premières ouvertures seront faites pour la rentrée de septembre 2014.
- Dans le privé avec la mise en place d'un partenariat avec l'appui du Ministère à travers un accompagnement pédagogique et la mise à disposition des textes réglementaires et du curriculum.

Les trois secteurs bénéficieront donc du curriculum et d'un encadrement pédagogique. Le public et le communautaire seront dotés en supports pédagogiques et les enseignants bénéficieront de la formation initiale (pour les nouveaux enseignants) et de la formation continue. Les communautés volontaires qui mettront en place avec le Ministère des classes préscolaire pourront bénéficier d'un appui initial pour la mise en place d'un lieu d'accueil des enfants en respectant des normes qui vont être définies, et recevront un appui pour la prise en charge de l'enseignant (il s'agira d'un appui versé à la communauté, l'enseignant communautaire ayant un contrat avec cette dernière et non avec le Ministère). Les enseignants du privé pourront profiter de la formation initiale et continue, selon certaines modalités qui sont encore en cours de définition.

Une version préliminaire du cadre législatif avait été développée, elle va être mise à jour, sur la base des droits de l'enfant, et adoptée par le Gouvernement. Elle comprendra l'organisation de l'enseignement préscolaire et les conditionnalités pour l'ouverture des classes pour tous les secteurs.

De même en ce qui concerne le curriculum, les manuels et les autres supports pédagogiques. Ils seront adaptés et finalisés sur la base d'un enseignement préscolaire d'une année pour commencer, en tenant compte des référentiels de compétences qui seront élaborés. L'édition

du curriculum et des supports pédagogiques sera faite par le CRIPEN. Leur vulgarisation auprès des utilisateurs sera faite à travers les radios et télévisions scolaires éducatives, mais aussi avec les équipes d'encadrement afin d'harmoniser ce qui existe dans les écoles francophones et arabophones.

Au niveau de la formation initiale et continue des enseignants, les enseignants du préscolaire auront une base commune avec les enseignants du primaire, et une spécialisation pour l'enseignement des tous petits. Les premiers enseignants pourront être formés en 2014 au Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental. Le personnel d'encadrement recevra les premières formations en 2014 avec les spécialistes du Ministère déjà formés, et les premières formations continues commenceront sur l'année scolaire 2014-2015.

4.1.8 BUDGET DU PRESCOLAIRE

DJIBOUTI CDMT EDUCATION EN 000 DJF AU PRIX 2013 01-09-13	TOTAL K DJF			BUDGET ETAT			FINANCEMENT PTF			FINANCEMENT A RECHERCHER		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
PRESCOLAIRE 4-5 ANS	182,845	174,284	155,393	60,416	84,609	73,016	12,641	5,852	5,852	109,788	83,823	76,525
Budget de fonctionnement	25,665	50,660	67,688	24,841	49,034	65,516	0	0	0	824	1,626	2,172
<i>Préscolaire communautaire urbain</i>												
Appui aux structures communautaires	2,135	7,909	18,537	2,066	7,655	17,942				68	254	595
<i>Préscolaire public pour EABES et ruraux</i>												
Masse salariale des enseignants du public	17,673	31,732	36,056	17,106	30,714	34,899				567	1,018	1,157
Indemnités de logement des enseignants du public	5,400	9,600	10,800	5,227	9,292	10,453				173	308	347
Autres dépenses courantes du public	458	1,419	2,295	443	1,373	2,221				15	46	74
Budget d'investissement	157,180	123,624	87,705	35,575	35,575	7,500	12,641	5,852	5,852	108,964	82,198	74,353
<i>Amélioration de la qualité</i>												
Adoption d'un cadre législatif	1,777	0	0	0	0	0	0	0	0	1,777	0	0
Elaboration curricula et supports pédagogiques	7,109	0	0	0	0	0	0	0	0	7,109	0	0
Acquisition / distribution matériels pédagogiques et ludiques	8,389	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	889	0	0	0	0	0
Formation d'enseignants qualifiés et de l'encadrement	9,952	2,666	2,666	0	0	0	3,732	2,666	2,666	6,220	0	0
Création d'un service chargé du préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Extension de l'accès et amélioration de la rétention</i>												
Préscolaire public pour EABES et ruraux	68,885	57,225	11,660	28,075	28,075	0	0	0	0	40,810	29,150	11,660
Préscolaire communautaire urbain (5ans)	57,882	53,048	62,693	0	0	0	4,834	0	0	53,048	53,048	62,693
Restauration spréscolaire	3,186	3,186	3,186	0	0	0	3,186	3,186	3,186	0	0	0

4.2 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

4.2.1 DIAGNOSTIC

En termes de scolarisation, l'enseignement primaire a vu ses effectifs progressés significativement de plus de 5% par an depuis 2000 (effets de la réforme engagée au lendemain des Etats Généraux de l'Éducation de décembre 1999). Le taux de couverture qui était que de 49% en 2003 a atteint les 78 % en 2012 (82% selon la dernière enquête ménage, et près de 90% en tenant compte des écoles coraniques), avec une bonne rétention à l'intérieur du cycle jusqu'en 5^{ème} année (notamment grâce à la mise en place des cantines scolaires en zone rurale). Le secteur privé, qui peut offrir des services en langue française ou en langue arabe selon les établissements, accueille actuellement 13% des effectifs. Le taux brut d'accès en première année de 76% montre que près d'un enfant sur quatre n'a pas encore accès à l'école, en raison essentiellement d'une offre encore insuffisante et/ou inadaptée dans les zones difficiles et d'une absence de la stimulation de la demande des populations pauvres ou vulnérables (notamment les filles avec un indice de parité fille/garçon de 0.88, chutant à 0.67 en zone rural). De plus il existe des disparités entre les circonscriptions et l'offre d'éducation spécialisée est quasiment inexistante.

Concernant la qualité, l'analyse des dernières évaluations des acquis des apprentissages montre une progression depuis 5 ans, cependant seulement 40% des élèves de 5ème année du public validaient les acquis minimums attendus en fin de primaire en 2013. Le taux de redoublement moyen est d'environ 9% mais avec des disparités selon les années et un pic en dernière année. La taille moyenne des divisions pédagogiques est de 48 élèves avec des effectifs plus importants en zone urbaine et particulièrement sur la périphérie de Djibouti ville. Par ailleurs la hausse importante de la scolarisation a amené le système à utiliser le double flux avec plus d'un quart des salles de classes utilisées en double flux en 2012, alors que c'est un facteur influençant négativement les apprentissages⁶. Il reste encore des insuffisances aux niveaux de la formation initiale et continue des maîtres, du suivi et de l'encadrement des enseignants, de l'évaluation des apprentissages des élèves et de l'amélioration de l'environnement scolaire (santé scolaire, normes de qualité). Enfin en termes de supports pédagogiques, la politique du livre déjà commencée doit être stabilisée et enrichie.

4.2.2 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

Les progrès constatés dans le diagnostic montre l'engagement national pour l'Education, mais il est aussi important de prendre en considération les capacités nationales pour fixer les objectifs de ces trois prochaines années, et ainsi tendre vers l'atteinte des objectifs du Schéma Directeur, et donc de ceux du cadre mondial du développement (OMD). Ainsi sur la prochaine période triennale le Ministère de l'Education vise les objectifs suivants :

⁶ RESEN Djibouti, 2009

- L'amélioration de l'accès pour scolariser les enfants encore en dehors du système (Amener le taux brut de scolarisation à 88%, ciblés les 25% d'enfants non encore scolarisés et notamment les plus pauvres, les filles et les enfants à besoin en éducation spécifiques)
- L'amélioration des conditions d'enseignement (suppression du double flux, réduction de la taille des classes, amélioration et harmonisation de l'environnement scolaire)
- Le renforcement du suivi et de l'encadrement des enseignants (réforme du système de formation initial et continue)
- L'amélioration du système d'évaluation et du pilotage pédagogique (enseignement de qualité centré sur la réussite des élèves, diminution du redoublement)
- Renforcement et consolidation du niveau des acquis des élèves (maîtrise de 50% des compétences de base par 75% des élèves de 5ème année, renforcement des acquis scolaires des élèves des niveaux 1,2 et 3 de l'école primaire en lecture, mathématiques et production écrite)

4.2.3 INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF

Avec près de 80% du financement du système éducatif assuré par l'Etat, la République de Djibouti est le premier intervenant du système, à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage de la réalisation de son plan d'action. Il est par ailleurs appuyé par plusieurs partenaires de l'Education de Djibouti pour la mise en œuvre de son programme.

Ainsi au niveau du primaire l'UNICEF intervient sur l'accès (ciblage des enfants non scolarisés dont les enfants à besoins éducatifs spécifiques, scolarisations des enfants pauvres, vulnérables et particulièrement les filles) et la qualité (normes Ecole Amie des Enfants et environnement scolaire, pilotage de la qualité); le projet ACIGEF de l'Association Internationale de Développement de la Banque Mondiale appui le renforcement des capacités institutionnelles et des performances du système éducatif (Amélioration de la gestion et de la responsabilisation aux niveaux de l'encadrement et du pilotage, renforcement de l'efficacité de la gestion des manuels scolaires). Le PAM appui les cantines scolaires dans 70% des écoles incluant des programme de déparasitage, et développe avec la FAO des jardins scolaires pilotes. Le PAM a aussi mis en place avec le MENFOP un programme pour la scolarisation des filles et leur maintien à l'école. Plusieurs partenaires terminent actuellement leurs appuis comme la Coopération Japonaise (JICA) avec les infrastructures de formation des enseignants. Plusieurs préparent leurs nouveaux concours sur le développement du primaire comme l'Agence Française de Développement (AFD) qui va appuyer la formation des enseignants et l'enseignement du français, l'USAID avec le renforcement des apprentissages en lecture pour les 3 premières années à travers notamment la formation et l'évaluation, et l'UNESCO sur la politique et planification de la formation des enseignants et du personnel d'encadrement. L'OMS prévoit d'appuyer la stratégie de santé scolaire.

4.2.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'enseignement de base qui comprend les cycles primaire et moyen est obligatoire et concerne les 6 à 16 ans. C'est la priorité nationale avec l'objectif d'atteindre des taux bruts

d'accès en 1ère et 5ème années de respectivement 87% et 76% d'ici 2016, faisant passer les effectifs de 63 000 à 68 000 avec une diminution des disparités d'accès.

Parallèlement des progrès significatifs en termes de qualité, principale orientation du Schéma Directeur, seront atteints. La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base augmentera fortement, avec un renforcement du corps enseignant et de son encadrement pédagogique. Le système d'évaluation et de pilotage permettra un suivi ciblé du système éducatif.

Les orientations stratégiques s'articulent autour de trois axes :

4.2.4.1. Renforcer l'accès à l'école et l'achèvement des études avec :

- L'amélioration de la couverture scolaire (hausse de 10 points du TBS) et la rétention de l'ensemble des élèves (réduction du taux de déperdition scolaire de 9 à 7%)
- La réduction des disparités de scolarisation liées au genre (atteindre la parité d'ici fin 2016), aux contraintes géographiques et économiques ;
- Le développement des approches d'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux (éducation inclusive) ;
- La stimulation de la demande avec le développement d'un environnement scolaire de qualité (normes de qualité, santé et hygiène scolaire, cantine scolaire en zone rurale)
- L'amélioration de l'information et de l'analyse des statistiques relatives aux enfants non scolarisés.
- La réduction des taux de redoublement intra-cycles et inter-cycles ;

4.2.4.2. Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements apprentissages pour assurer la réussite de tous les élèves

L'amélioration de la qualité des enseignements apprentissages passe par la formation d'un professionnel de l'enseignement dans une logique de compétences. Cette formation s'appuie sur le référentiel de compétences attendues d'un enseignant. Elle cherche en définitive à rapprocher le plus possible les pratiques de classe vécues des pratiques théoriques ou souhaitées.

Ce développement professionnel des enseignants implique une maîtrise exigeante des savoirs didactiques et professionnels qui sont articulés sur les pratiques développées en situation de classe et sur les savoirs notionnels construits en parallèle.

Dans cette perspective, l'enseignant devient un professionnel et il est en mesure de mobiliser les savoirs et toutes les autres ressources disponibles en situation de classe. Il sait agir et réagir, combiner, transposer, s'engager, et assumer ses responsabilités tout en faisant preuve d'initiative. Il est aussi doté des compétences d'auto-formation.

La mise en place d'analyses de pratiques professionnelles permet, en relation avec les modules de formation visant l'acquisition et la mobilisation des ressources, de traiter les difficultés propres à la situation professionnelle. Les modèles d'analyse peuvent emprunter diverses approches, centrées sur le geste professionnel, l'ergonomie du travail, les aspects

didactiques et pédagogiques, les dimensions institutionnelles, dans des logiques d'auto-confrontation.

Le développement professionnel des enseignants induit la mise en œuvre des actions de formation des directeurs d'école et des chefs d'établissements mais surtout les personnels d'encadrement et de supervision (inspecteurs et conseillers pédagogiques). Elles portent essentiellement sur la formation à l'évaluation des enseignants par les compétences, la conduite et la réalisation de projets, l'articulation entre les situations de classe et les modules de formation, l'analyse de pratiques professionnelles, etc.

Pour atteindre ces objectifs, un plan triennal intégrant tous ces éléments de formation de l'ensemble des acteurs de la formation des élèves sera mis en place par le ministère. Il sera ensuite décliné en plan de formation annuel par chaque circonscription et chaque discipline de l'enseignement moyen et secondaire.

Parallèlement à cet objectif de formation le ministère mettra en place les conditions favorisant l'amélioration de la qualité des enseignements apprentissages par :

- L'amélioration des conditions d'enseignement avec la suppression progressive du fonctionnement en double flux et la réduction de la taille moyenne des classes;
- Le développement d'une approche curriculaire globale en se basant sur les attentes institutionnelles ainsi que de celles des bénéficiaires, adaptée aux temps et rythmes scolaires et centrée sur les besoins éducatifs fondamentaux des élèves ;
- Le développement d'un dispositif d'évaluation des performances des élèves dans les matières fondamentales et le renforcement du pilotage pédagogique des établissements ;
- La consolidation de la politique du livre pour l'actualisation et la disponibilité des manuels, guides et autres ouvrages favorisant la qualité et le développement cognitif ;
- Le développement de nouveaux supports pédagogiques (émissions radio télévisées)
- Le relèvement des temps d'apprentissage effectifs.
- L'amélioration de la gestion et du pilotage pédagogique des établissements scolaires avec des formations continues différenciées et le développement d'outils adaptés;
- Le renforcement des capacités d'encadrement pédagogique et de supervision des établissements scolaires ;
- La promotion de l'utilisation des TICE;
- L'appui aux établissements privés et en particulier dans la formation de ses enseignants.

4.2.5 BÉNÉFICIAIRES

Le nombre d'enfants scolarisés au primaire devrait augmenter chaque année pour passer de 63 700 en 2012 à 67 800 en 2016.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population 6 ans	16067	15694	15298	14957	14760	14620	14669	14762
Taux brut d'accès	76.7%	80.0%	83.3%	86.7%	90.0%	93.3%	96.7%	100.0%

Nouveaux entrants en 1ère année	12317	12554	12748	12962	13284	13645	14180	14762
<i>dont filles</i>	6115	6232	6328	6481	6642	6823	7090	7381
Population 6-10 ans	81932	80811	79167	77283	75907	74719	73913	73509
Taux brut de scolarisation	78.0%	81.3%	84.5%	87.7%	90.8%	93.9%	97.0%	100.0%
Effectifs totaux	63368	65687	66893	67754	68929	70167	71674	73509
<i>dont filles</i>	29315	30738	31660	32430	33360	34334	35454	36755

Les enfants malvoyants et malentendants verront leurs possibilités de scolarisation augmenter au sein de classes spécialisées qui seront développées dans les écoles classiques.

Chaque élève du primaire bénéficiera d'un manuel dans les disciplines de base (français, maths, arabe et éveil) et chaque enseignant d'un guide par matière.

Les enseignants bénéficieront d'une formation initiale et continue permettant de couvrir tous les besoins en nouveaux enseignants, et d'une formation continue modulaire avec une capacité de 400 enseignants par an.

Les encadreurs pédagogiques et les chefs d'établissements seront formés progressivement à la formation et à l'encadrement des maîtres à partir d'études des besoins.

4.2.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités programmées s'organisent autour des trois axes retenus dans la présentation des orientations stratégiques, à savoir :

4.2.6.1. Extension de l'accès et amélioration de la rétention

Dans le cadre de l'amélioration de la scolarisation, le Ministère prévoit :

- La construction de 153 nouvelles salles de classe et la réhabilitation de 541 salles d'ici 2016.
- La stimulation de la demande avec des actions de mobilisation sociale et communautaire pour réduire l'exclusion, avec des actions spécifiques pour la scolarisation des filles dans les zones concernées.
- La création de 10 classes pilotes au sein d'écoles primaires pour accueillir 150 enfants à besoins éducatifs spéciaux d'ici 2016.
- La mise en œuvre de la stratégie de santé et d'hygiène scolaire incluant la détection précoce des élèves ayant des difficultés auditives ou visuelles, et le développement d'une stratégie pour la prise en charge de l'équipement nécessaire pour les enfants scolarisés issus de familles n'ayant pas les moyens de les financer.
- Le renforcement des cantines scolaires (processus d'allocation des dotations nationales et du Programme Alimentaire Mondial).
- L'accompagnement de l'approche des sous-cycles pédagogique pour la diminution de la proportion de redoublants.

4.2.6.2. Qualité et pertinence des enseignements et des apprentissages

Tout en continuant à progresser vers la scolarisation primaire universelle, le Gouvernement s'est fixé comme priorité dans le cadre du Schéma Directeur l'amélioration de la qualité de l'éducation. Pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2016, le Ministère de l'Education va mettre en œuvre les activités suivantes :

- La révision et mise à jour des curricula et des manuels selon l'APC, en les adaptant aux temps (volumes horaires des disciplines) et rythmes scolaires, et en les centrant sur les besoins éducatifs fondamentaux des élèves. Cette révision aboutira à la réédition des manuels élèves et des guides pédagogiques du maître qui permettra de doter tous les bénéficiaires.
- La construction des nouvelles salles de classe citée dans les activités d'accès se retrouve aussi au niveau de la qualité pour la suppression progressive du double flux, en particulier dans les écoles de la Capitale.
- Le développement du dispositif d'évaluation pédagogique conciliant la liberté pédagogique, l'autonomie des acteurs et les attentes fortes de l'institution. Ce dispositif alliera la mesure des performances, avec notamment l'évaluation des acquis des élèves, et le pilotage des établissements.
- La production et la diffusion par le CRIPEN de nouveaux supports pédagogiques sous forme d'émissions pédagogiques et/ou scolaires radiotélévisées, en soutien aux apprentissages des élèves et à la formation des enseignants dans les Centres de Ressources Pédagogiques.
- La production d'outils d'enseignement-apprentissage complémentaires en mathématiques et en lecture (1er cycle).
- La revitalisation des bibliothèques des écoles avec la dotation de livres.
- La continuité du principe de subventionnement des manuels scolaires pour les enfants en zones défavorisées.
- Le soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage (EDA) dès la 2ème année.

4.2.6.3. Développement professionnel des enseignants et du personnel d'encadrement

Le développement de la qualité et l'efficacité du système éducatif national passe par la professionnalisation de ses personnels, aussi bien les enseignants que le personnel d'encadrement qui vient en appui à ces derniers. Pour cela, les activités planifiées par le Ministère sont :

- Le renforcement des capacités d'encadrement pédagogique des enseignants avec l'équipe de l'Inspection Générale et les Conseillers pédagogiques.
- Le recrutement et la formation initiale de 175 enseignants au Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental (CFEEF), dont 145 enseignants polyvalents et 30 enseignants arabisants.
- Le recrutement et la formation des enseignants chargés des enfants à besoins éducatifs spéciaux au CFEEF, avec l'appui de formateurs spécialisés.
- Formation continue qualifiante de 1000 enseignants, 119 directeurs d'école, 60 conseillers pédagogiques et 9 inspecteurs ;

- Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Formation d'enseignant dans chaque école à l'utilisation des bibliothécaires ou coins lecture.
- Appui aux établissements privés (conformité des programmes officiels, suivi pédagogique) ;
- Dotation en moyens de transport du personnel d'encadrement.

4.2.7 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

En termes de construction, les sites ciblés sont prioritairement les écoles fonctionnant à double flux ainsi que les zones où la demande est plus importante que l'offre, identifiées notamment avec les résultats de l'étude sur les enfants non scolarisés actuellement en cours.

Pour les réhabilitations il existe 3 degrés de dégradation en fonction de l'importance des travaux à réaliser. Les travaux seront donc priorisés en fonction des risques pour les bénéficiaires et des besoins en scolarisation, mais aussi en fonction du budget disponible.

Pour les nouvelles salles, les constructions seront basées sur les normes de construction établies par le Ministère. En matière de planification les travaux sont prévus par la Direction des projets, de la maintenance et des équipements de la façon suivante :

	2014	2015	2016
Nouvelles salles	66	51	46
Réhabilitations salles	271	162	108

La liste détaillée des besoins en constructions et réhabilitation est disponible en annexe.

Le Ministère est actuellement en train de mener avec UNICEF une étude sur les enfants non scolarisés (Out-Of-School Children) afin de savoir où se situent les quelques 20% d'enfants qui ne sont pas à l'école. Cette étude permettra de mieux connaître leur profil et ainsi de mettre en place des actions de mobilisation sociale et communautaire pour se rapprocher de la scolarisation primaire universelle. Les actions seront réalisées en tenant compte des spécificités de chaque zone touchée par ce phénomène. Ainsi certaines zones pourront être plus concernées par l'aspect économique de la scolarisation, d'autre par des aspects plus culturels comme la scolarisation des filles. L'approche se fera en s'appuyant sur les équipes de l'Education Nationale mais aussi avec l'implication des acteurs communautaires clés comme les représentants religieux ou les centres de développement communautaires. La question des populations nomades pourra aussi être abordée si les données le permettent, sinon cela sera un point de constat pour renforcer la connaissance du mode de fonctionnement de ces populations.

Parmi les enfants scolarisés, l'approche de l'éducation inclusive sera prise en compte pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux. D' une part en ce qui concerne les enfants ayant des handicaps légers, un bilan sera fait des expériences déjà menées dans certains établissements afin d'identifier les besoins exprimés par les équipes pédagogiques pour mener à bien leur

mission, et ainsi avoir la possibilité de proposer progressivement des formations aux enseignants et sensibiliser les parents d'enfants dans cette situation. D' autre part avec la création de nouvelles classes, toujours au sein d'établissements dits ordinaires, pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ces 10 premières classes pilotes seront développées à Djibouti dans un premier temps pour les enfants malentendants et les enfants malvoyants en vue d'une appartenance pleine et entière à la communauté scolaire. La notion d'école inclusive repose en premier lieu sur un principe éthique : celui du droit pour tout enfant, quel qu'il soit, à fréquenter l'école ordinaire. L'objectif est de développer une école qui accepte et prenne en compte les différences, cela afin de développer la société djiboutienne de demain sur le même principe. Ces établissements seront équipés avec les matériels nécessaires dont une partie a déjà été acquis dans le cadre du précédent financement IMOA. Des enseignants seront formés par des spécialistes, et l'expérience s'appuiera aussi sur les personnels qui ont été formés auparavant (5 enseignants en psychologie, 10 en enseignements spécialisés). De plus une étude est prévue pour mieux connaître les enfants à besoins éducatifs spécifiques sur le territoire dont les résultats devraient être connus en 2014 et qui devrait permettre, avec ces classes pilotes, de développer un modèle adapté aux spécificités de Djibouti.

Toujours pour stimuler la demande et donc l'accès et la rétention des enfants à l'école, le Ministère de l'éducation, en partenariat avec le Ministère de la Sante va développer une politique de santé et d'hygiène scolaire. Cette politique se fera à deux niveaux :

- Avec le Ministère de la Sante et les médecins des centres de santé communautaires des visites médicales seront assurées dans tous les établissements scolaires, sur la base d'une nouvelle convention signée en 2013. Ces visites seront aussi l'occasion d'assurer une couverture vaccinale pour tous les enfants scolarisés, et de détecter les besoins en termes d'appareillage auditif et optique.
- Au niveau des établissements les enseignants seront formés progressivement pour la détection précoce de symptômes dits généraux qui leur permettrait d'alerter le centre médical auquel l'école est affiliée. Des kits de premiers secours seront aussi distribués dans chaque établissement en tenant compte du nombre d'enfants.

De plus le Ministère va appuyer l'acquisition d'équipements pour les enfants scolarisés malvoyants (lunettes) et malentendants (appareil auditif) pour les enfants issus de familles défavorisées.

Les écoles des zones rurales sont équipées en cantines scolaires qui reçoivent un appui du Gouvernement et du Programme Alimentaire Mondial. Le Ministère de l'éducation va renforcer ses capacités de gestion de son service de restauration scolaire avec l'appui d'une assistance technique, et le processus d'allocation des dotations nationales va être revu pour mieux répondre aux besoins des populations scolaires rurales, plus vulnérables. De plus un bilan des jardins scolaires et/ou communautaires va être fait pour voir dans quelle mesure il pourrait être développé et mieux répondre aux besoins de ces populations.

Certaines situations particulières seront aussi prises en compte, ainsi la question de l'Etat civil des enfants avec l'enregistrement des naissances continuera d'être un point de partenariat fort entre le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Intérieur qui travaillent ensemble pour la mise en place de jugement supplétifs. De même il existe en zone rurale quelques

petites écoles fonctionnant en mode multigrade. Le Ministère tiendra compte de cet aspect pour que ces enfants continuent de bénéficier d'une continuité éducative.

Du point de vue de la qualité, les activités prévues visent à la fois les acteurs du système et le matériel nécessaire pour la réussite des élèves. La qualité de l'éducation se réalise dans la classe et le premier acteur est l'enseignant. C'est pour cette raison que la réforme de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation a été conçue et doit être mise en œuvre à partir de septembre 2013 par le Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental.

Un plan de développement triennal a été développé pour les trois prochaines années qui donne au CFEEF un cadre de mise en œuvre de la formation initiale de l'ensemble des personnels dans un processus d'accroissement de ses offres de formation qui soit en phase avec (i) les priorités de formation du MENFOP, (ii) la construction et le renforcement des capacités de formation du centre (iii) la planification des ressources. Il s'agit donc avant tout de donner la possibilité au CFEEF de répondre aux besoins du MENFOP tout en respectant la qualité des formations dispensées et ce dès la première promotion qui fera son entrée en septembre 2013 selon l'agenda du MENFOP. La formation professionnelle restera toujours une gageure car il s'agit de sortir du centre des professionnels de l'enseignement et non d'une discipline.

En formation initiale, le planning d'ouverture des filières pour l'enseignement primaire est organisé pour les 4 prochaines promotions et va permettre d'accueillir les enseignants (à raison de 50 enseignants par an, avec un recrutement sur concours), les chefs d'établissement (à partir de septembre 2014 pour leur permettre de répondre aux profondes évolutions que connaît l'administration scolaire avec notamment la gestion et le développement des personnels et le projet d'école), les conseillers pédagogiques (à partir de septembre 2015 : ces personnels d'encadrement devront être à même d'accompagner les inspecteurs et le CFEEF dans la mise en œuvre de la formation continue de proximité et dans la formation pratique des élèves du centre à travers les visites de classe), et enfin les inspecteurs de l'enseignement fondamental (en septembre 2016 le centre devrait être à même de pouvoir ouvrir cette filière afin de rendre plus accessible et moins coûteuse la formation de ces hauts cadres de l'éducation jusque-là formés à l'étranger avec des cursus relativement différents d'une promotion à l'autre).

Pour la formation continue des enseignants, on en distingue deux types, i) la formation continue modulaire où les enseignants sont rassemblés au CFEEF et ii) la formation continue de proximité qui se déroule dans les établissements et les circonscriptions. Au plan organisationnel quatre modules ont été jugés prioritaires à l'issue de l'analyse des besoins. Chaque module fait l'objet d'un volume de 27 heures soit un total de 108 heures de formation pour chaque bénéficiaire de la formation quel que soit le corps auquel il appartient. Il est prévu de former environ 400 enseignants par an. Une des priorités de la formation continue sera le renforcement des enseignants pour l'apprentissage de la lecture sur les premières années du primaire, en lien direct avec les constats faits dans le diagnostic.

Le dispositif planifié met le CFEEF au centre de l'organisation de la formation initiale et continue ; le CFEEF gèrera l'ensemble du processus et disposera du cadre dans lequel

viennent s'insérer toutes les actions de formation quels que soient la commande, l'opérateur ou le partenaire financier. Le CFEEF élaborera et actualisera les besoins de formation en mettant en place un système de collecte et de traitement systématique des besoins/attentes des différents acteurs, ainsi que des résultats au OTI afin de les traduire en besoins de formation nécessaires pour l'atteinte des objectifs du schéma directeur 2010-2019 du MENFOP. Un site web du CFEEF sera mis en place pour accueillir la base de données qui sera ainsi constituée et permettra à tout opérateur ou acteur de l'éducation de savoir l'évolution en temps réel des besoins de formation et des publics concernés grâce à l'actualisation des informations à mesure que les actions de formations sont conduites.

Directement lié aux pratiques des enseignants, le curriculum de l'enseignement primaire va être mis à jour en tenant compte des temps (volumes horaires des disciplines) et rythmes scolaires selon l'APC, et en les centrant sur les besoins éducatifs fondamentaux des élèves. Cette révision, qui se fera progressivement entre 2014 et 2015 en s'appuyant sur les observations des Inspecteurs, des Conseillers pédagogiques mais aussi des retours des enseignants, aboutira à la réédition des manuels élèves et des guides pédagogiques. Ces curriculums tiendront aussi compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux.

En termes de politique du livre, l'Etat de Djibouti, à travers son Ministère de l'Education, va continuer de subventionner les manuels scolaires pour qu'ils soient gratuits pour les enfants issus de milieux défavorisés, et à prix coutant pour les autres enfants. De plus des textes libres de droit seront édités par le CRIPEN pour fournir la mise en place de bibliothèques/coins lecture dans les écoles, et des initiatives comme l'élaboration de livres par les enfants eux-mêmes seront développées.

La mise en place d'un dispositif d'évaluation et de pilotage pédagogique est actuellement en cours en s'appuyant sur le service d'évaluation du Ministère et l'équipe d'encadrement pédagogique (Inspection, Conseillers pédagogiques et directeurs d'école) afin d'avoir une véritable démarche d'évaluation dans le système éducatif. Ce dispositif sera basé à la fois sur la professionnalisation et le renforcement des capacités d'encadrement des enseignants (recrutement et formation de 5 inspecteurs, meilleure répartition des conseillers pédagogiques dans les circonscriptions, mise à disposition de moyens de transport), sur le développement d'outils de mesure et de suivi des acquis des apprentissages aux niveaux national et local (utilisation des résultats aux OTI en 2ème et 5ème année, évaluations nationales périodiques des acquisitions des élèves), mais aussi d'outils de gestion (tableaux de bord école). Le principe étant de promouvoir une culture commune qui soit partagée par les personnels de direction et d'encadrement, et où les enseignants se retrouvent et gardent leur liberté pédagogique. Comme pour la formation continue, une attention particulière sera mise sur l'apprentissage de la lecture au niveau des premières années, condition indispensable à la réussite des enfants tout au long de leur cursus. Ce renforcement de l'encadrement de proximité permettra aussi de travailler sur la relation pédagogique maître-élève et sur les pratiques de classe, notamment avec l'APC. De plus, le suivi des résultats se fera en lien avec celui de l'allocation des ressources. Ainsi les Normes Fondamentales de la Qualité de l'Education (NFQE/Ecole Amie des Enfants) qui ont été développées seront mise-à-jour et l'ensemble permettra d'aboutir à la démarche de projet d'école, avec des critères de performance ou contrats d'objectifs.

La question de l'implication des parents d'élèves sera aussi abordée. En plus des comités de gestion où les parents d'élèves sont représentés, les parents devront être plus impliqués au niveau des résultats attendus en termes de performance des élèves, parallèlement au suivi et soutien pédagogique des enseignants.

Enfin, afin de garantir une qualité sur l'ensemble du système scolaire, le Ministère va renforcer sa collaboration avec les établissements privés, en appuyant pédagogiquement les enseignants et les directeurs d'écoles, mais aussi en contrôlant la conformité des enseignements dispensés avec les programmes officiels.

4.2.8 BUDGET DU PRIMAIRE

DJIBOUTI CDMT EDUCATION EN 000 DJF AU PRIX 2013 01-09-13	TOTAL K DJF			BUDGET ETAT			FINANCEMENT PTF			FINANCEMENT A RECHERCHER		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	6,370,520	6,332,044	6,369,967	5,253,963	5,152,758	5,319,041	453,334	671,793	380,998	663,223	507,493	669,928
Budget de fonctionnement	5,055,529	5,167,429	5,269,997	4,893,300	5,001,610	5,100,887	0	0	0	162,228	165,819	169,111
Coût salarial des enseignants hors indemnités de logement	2,982,925	3,030,362	3,065,065	2,887,205	2,933,119	2,966,709				95,720	97,242	98,356
Indemnités de logement des enseignants	1,033,706	1,039,661	1,042,343	1,000,535	1,006,299	1,008,894				33,171	33,362	33,448
Coût salarial des non enseignants	662,071	692,534	721,007	640,825	670,311	697,870				21,245	22,223	23,137
Dépenses de fonctionnement	27,918	38,285	50,164	27,022	37,056	48,554				896	1,229	1,610
Dépenses pour cantines et assimilés	39,682	48,740	57,286	38,409	47,176	55,448				1,273	1,564	1,838
Dépenses pédagogiques	76,403	98,319	121,350	73,951	95,164	117,456				2,452	3,155	3,894
Appui à l'enseignement privé : salaire enseignants	100,146	96,646	93,066	96,932	93,545	90,080				3,214	3,101	2,986
Appui à l'enseignement privé : subvention élèves	68,186	66,210	64,071	65,998	64,085	62,015				2,188	2,125	2,056
Formation des instituteurs au CFEEF	64,493	56,673	55,646	62,423	54,855	53,860				2,070	1,819	1,786
Budget d'investissement	1,314,991	1,164,615	1,099,970	360,663	151,149	218,154	453,334	671,793	380,998	500,994	341,673	500,817
<i>Extension de l'accès et amélioration de la rétention</i>												
Création, réhabilitation et entretien infrastructures primaires	719,649	672,577	602,507	292,438	131,149	166,005	0	259,029	0	427,211	282,399	436,503
Stimulation de la demande	22,748	19,194	19,194	0	0	0	3,554	0	0	19,194	19,194	19,194
Restauration scolaire	178,830	179,719	171,721	0	0	0	177,942	177,942	169,056	889	1,777	2,666
Amélioration de l'efficacité interne	1,955	2,844	1,955	0	0	0	0	0	0	1,955	2,844	1,955
Extension de l'accès aux enfants à besoins éducatifs spéciaux	92,610	8,264	40,414	48,224	0	32,150	23,059	8,264	8,264	21,327	0	0
Santé scolaire	23,815	0	8,531	0	0	0	23,815	0	8,531	0	0	0
<i>Amélioration de la qualité</i>												
Développement / mise à jour des curricula	64,958	60,425	58,648	0	0	0	64,958	60,425	58,648	0	0	0
Manuels et guides scolaires	28,445	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	8,445	0	0	0	0	0
Radio et télévision éducative	2,222	0	0	0	0	0	2,222	0	0	0	0	0
Form initiale/continue enseignants et encadrement pédagogique	138,107	162,756	133,123	0	0	0	138,107	162,756	133,123	0	0	0
Promotion de l'enseignement des TIC dans 30 écoles	30,420	35,460	40,500	0	0	0	0	0	0	30,420	35,460	40,500
Développement de l'évaluation pédagogique	11,232	3,377	3,377	0	0	0	11,232	3,377	3,377	0	0	0

4.3 L'ENSEIGNEMENT MOYEN

4.3.1 DIAGNOSTIC

L'enseignement moyen ou collège a connu, à l'instar des autres cycles, une hausse des effectifs depuis ces dix dernières années, passant de 18 200 à 36 600 élèves, hausse liée à la politique volontariste du gouvernement avec notamment l'augmentation des capacités d'accueil par la construction de plusieurs établissements, aussi bien à Djibouti ville que dans l'ensemble des régions.

Cependant les taux de scolarisation et de rétention sont encore insuffisants (taux de scolarisation de 56% en 2012, taux d'abandon autour de 5%), il existe des inégalités notamment sur les aspects de genre (indice de parité 0,77 mais avec des disparités forte entre les zones urbaines et rurales) mais aussi en fonction de la distance avec l'établissement ou suivant le niveau de vie de la famille ; enfin l'efficacité interne de ce cycle peut encore être amélioré, la proportion de redoublants en 2012-2013 était de 9,5%. De plus, toujours en termes d'accès, les effectifs sortant du primaire étant toujours en hausse ces dernières années, et malgré les extensions de capacités d'accueil, la couverture scolaire doit encore être renforcée pour répondre à la demande.

D'autre part, la qualité reste encore en deçà du niveau attendu par le Ministère, du fait notamment de l'inexistence jusqu'en 2012 de formation initiale pour les enseignants, mais aussi de l'ancienneté des programmes et des manuels. De plus en termes d'encadrement il existe encore des lacunes et les stratégies de pilotage des établissements restaient jusqu'à présent assez limitées. Enfin, même si il y a eu un effort important sur les capacités d'accueil, cela est resté limité à l'accès et l'environnement de l'apprentissage est resté lui assez sommaire, avec peu de ressources documentaires, un manque de laboratoires et de matériel adapté pour certaines disciplines, une utilisation des technologies de l'information et de la communication presque inexistante, des aires sportives et de détente insuffisantes).

4.3.2 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

Le gouvernement a, à travers la loi d'orientation de 2000, mis en place l'enseignement fondamental obligatoire pour répondre à la fois à ses engagements sur le droit à l'éducation, mais aussi pour avoir les moyens de sa politique de développement économique et sociale. Ainsi l'enseignement moyen, avec le primaire, fondent le socle d'une éducation minimal pour tous de 9 ans.

Pour atteindre ce résultat national, et tenant compte du diagnostic établi, les objectifs spécifiques suivants ont été arrêtés pour la planification du développement de l'enseignement moyen :

- Développer l'accès à l'enseignement moyen pour augmenter le taux brut de scolarisation de 57% en 2013 à 65% en 2016
- Mettre en place un enseignement de qualité centré sur la réussite des élèves

- Améliorer le pilotage et le fonctionnement des établissements scolaires

4.3.3 INTERVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES PTF

A travers la mise en œuvre de son programme, l'Etat est le premier intervenant sur le développement de l'enseignement moyen, à la fois avec le développement de ses infrastructures comme cela est prévu à Arta, Boulaos ou Ali Sabieh, mais aussi avec le renforcement de la qualité de l'éducation avec les travaux sur la formation et l'encadrement des enseignants, une approche par les résultats, etc.

Par ailleurs plusieurs partenaires de l'Education accompagnent l'Etat Djiboutien pour réaliser ses objectifs. Ainsi l'Agence Française de Développement finance la construction du collège de PK12, l'Agence Internationale de Développement de la Banque Mondiale va financer la rénovation du collège de Hodan 3 et son équipement, la BID va financer le Collège Sans Fil et l'UNESCO va appuyer le Ministère pour la révision des curricula du cycle 1 des collèges. L'UNICEF va appuyer l'étude sur les enfants non scolarisés au moyen comme au primaire. Le PAM appui les cantines scolaires en zone rurale.

4.3.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de poursuivre un enseignement de qualité dans un environnement propice, les orientations stratégiques prioritaires sont:

4.3.4.1. Développer l'accès à l'enseignement moyen

- Améliorer la couverture scolaire en renforçant les capacités d'accueil dans les zones à forte densité de population (hausse de 8 points du taux brut de scolarisation)
- Sensibiliser et mobiliser les populations bénéficiaires avec des actions de proximité pour atteindre les enfants non encore scolarisés et améliorer la rétention

4.3.4.2. Mettre en place un enseignement de qualité centré sur la réussite des élèves

- Améliorer les conditions d'enseignement et l'environnement scolaire
- Mettre en place un système complet de formation et d'encadrement pédagogique des enseignants
- Disposer d'un curriculum rénové en correspondance avec le profil de sortie recherché pour en enfants djiboutiens, incluant les technologies de l'information et de la communication
- Renforcer l'efficacité et l'efficience du système

4.3.4.3. Améliorer le pilotage et le fonctionnement des établissements scolaires

- Amélioration de la gestion et du pilotage des établissements

- Appuyer les établissements privés et en particulier ses enseignants

4.3.5 BENEFCIAIRES

Les enfants seront les premiers bénéficiaires, avec une hausse globale des effectifs sur les trois prochaines années de plus de 11%.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population 11-14 ans	65 274	65 682	66 004	65 974	65 425	64 465	63 189	61 821
Nouveaux Entrants en 6ème	9 550	9 997	10 393	10 651	10 803	10 957	11 086	11 229
Taux d'Accès 6ème (%)	57%	60%	62%	65%	67%	70%	72%	74%

Les enseignants pourront bénéficier d'une formation initiale et continue, et seront mieux encadrés. Les principaux des collèges et les équipes d'encadrement bénéficieront de renforcement de compétences.

4.3.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

La planification des activités retenues pour l'enseignement moyen s'articulent autour des mêmes axes que les orientations stratégiques :

4.3.6.1. Extension de l'accès et amélioration de la rétention :

- Construction/finalisation de 3 collèges, extension des capacités d'accueil de 3 autres établissements, réhabilitation et entretien des infrastructures existantes
- Stimulation de la demande et amélioration de la rétention
- Renforcement de l'équité
- Amélioration de l'efficacité interne
- Extension de l'accès aux enfants à besoins spéciaux (malentendants, handicapés moteurs en collège)

4.3.6.2. Amélioration de la qualité :

- Adaptation des curricula et des manuels
- Renforcement de la formation initiale/continue enseignants
- Renforcement du suivi-encadrement pédagogique
- Développement de l'enseignement des TICE
- Renforcement en équipements
- Renforcement de la santé scolaire
- Mise en place d'un plan de suivi- évaluation de la réforme dans l'enseignement moyen à quatre niveaux

4.3.6.3. Renforcement des capacités institutionnelles :

- Renforcement du pilotage des établissements
- Renforcement de l'Inspection générale

- Soutien et normalisation de l'enseignement privé

4.3.7 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

En termes d'accès, les sites ciblés pour les constructions sont ceux dont la densité démographique est importante et où l'offre actuelle est donc encore insuffisante. Ainsi les communes de Balbala (Collège PK12) et de Boulaos (collège Sans Fil) bénéficieront de nouveaux établissements. De plus les régions de l'intérieur ne bénéficiant pas encore d'infrastructures pour l'enseignement moyen, mais où les effectifs d'enfants en âge d'être scolarisés sont suffisamment importants, se verront aussi dotés en collège, comme les communes de Wéa, As-Eyla, Adailou, Ali-Addeh. En complément des nouveaux collèges, certains établissements déjà existants bénéficieront d'extension pour améliorer les conditions d'enseignement et les capacités d'accueil. Cela concernera les établissements de Barwaço 1, Dikhil, Ali-Sabieh, Tadjourah, Mouloud, Dammerjog, Dorra et de Day. La programmation est prévue comme présentée ci-dessous :

	2014	2015	2016
Nouveaux collèges et extensions	1	1+2(collège sans fil+2)	2
Réhabilitations	247	148	99

En plus des constructions de bâtiments, des aménagements et équipements d'aires de jeux sont prévus i) dans les collèges où l'éducation physique et sportive (EPS) n'est pas enseignée depuis 5 ans faute d'infrastructures, et ii) dans les collèges qui en disposent mais qui ne sont pas aux normes réglementaires :

	2014	2015	2016
Collèges ciblés par les infrastructures d'EPS	CEM Gabode 4 CEM Barwako 1 Collège Fondamental d'Adailou CEM de la Palmeraie Collège de Weah Collège de Damerjog	CEM Barwako 2 CEM Hodane 2 Collège Fondamental de Dorra Collège de Mouloud Collège d'Ali Addeh Collège d'As-Eyla Collège de Randa CEM d'Arta CEM d'Obock	

Enfin les établissements suivants se verront dotés de bibliothèques :

- Hodane 1
- Hodane 2
- Barwako 1
- Barwako 2
- Les écoles fondamentales des régions, c'est-à-dire les écoles qui regroupent à la fois l'enseignement primaire et moyen dans le même établissement.

En termes de stimulation de la demande et de mobilisation sociale, le Ministère, sur la base des résultats de l'étude sur les enfants non scolarisés, utilisera aussi bien les canaux de

communication technologiques comme la télévision ou la radio, que les démarches de proximité avec les conseillers pédagogiques, les directeurs d'école et les enseignants, mais aussi avec les partenaires locaux pour sensibiliser les parents d'élèves. Ces actions seront menées en tenant compte des programmes de construction et donc des capacités d'accueil des établissements, cela afin de favoriser le maintien de bonnes conditions d'enseignement. De plus, les filles seront particulièrement ciblées afin de combler l'écart qui existe en termes de scolarisation.

Pour améliorer la rétention et lutter contre le décrochage scolaire, le Ministère va former ses enseignants aux techniques d'identification du décrochage précoce, et va mettre en œuvre une politique de soutien scolaire structurée et effective.

Concernant le renforcement de l'équité, l'analyse de la répartition des moyens (ressources humaines, matériels pédagogiques, etc.) par établissement va être faite sur l'ensemble du territoire afin de réviser le système d'allocation et ainsi diminuer les iniquités.

Des actions seront menées pour améliorer l'efficacité interne des établissements, en commençant par travailler avec les équipes pédagogiques sur la diminution des taux de redoublement.

Enfin des actions seront prises pour favoriser l'accès des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans les collèges en commençant par la mise aux normes des établissements construits antérieurement et se focalisant dans un premier temps sur les rampes d'accès pour les enfants à mobilité réduite dans les salles de classe, les sanitaires, l'administration, etc. De plus une stratégie va être développée pour prévoir l'arrivée des enfants à besoins spécifiques qui vont intégrer les nouvelles salles au primaire en 2014 et qui devraient donc rejoindre l'enseignement moyen à partir de 2019.

En termes de qualité les stratégies de mise en œuvre seront ciblées sur plusieurs axes devant avoir un impact majeur. Le premier axe sera la formation des enseignants, à la fois la formation initiale qui n'existait pas jusqu'à présent mais aussi sur la stratégie de formation continue, tel que développée dans le plan triennal du nouveau Centre de Formation (CFEEF).

Pour la formation initiale, le planning d'ouverture des filières pour l'enseignement moyen et secondaire sera géré conjointement et va permettre d'accueillir les professeurs (à raison de 200 enseignants par an, moyen et secondaire confondu, avec un recrutement sur concours), les chefs d'établissement (à partir de septembre 2014 pour leur permettre de répondre aux profondes évolutions que connaît l'administration scolaire avec notamment la gestion et le développement des personnels et le projet d'école), les conseillers pédagogiques (à partir de septembre 2015 : ces personnels d'encadrement devront être à même d'accompagner les inspecteurs et le CFEEF dans la mise en œuvre de la formation continue de proximité et dans la formation pratique des élèves du centre à travers les visites de classe), et enfin les inspecteurs de l'enseignement fondamental (en septembre 2016 le centre devrait être à même de pouvoir ouvrir cette filière afin de rendre plus accessible et moins coûteuse la formation de ces hauts cadres de l'éducation jusque-là formés à l'étranger avec des cursus relativement différents d'une promotion à l'autre).

Pour la formation continue les enseignants de l'enseignement moyen et secondaire n'ayant pas eu de formation initiale typique, la formation continue se fera sur la base de l'évaluation de leurs besoins, eux-mêmes exprimés au regard des différentes actions de formation dont ils ont bénéficiées dans le cadre de leur formation dite initiale professionnalisante et de celles, plus épisodiques, organisées par la suite. En termes d'organisation, de la même façon que pour les autres cycles, on en distingue deux types, i) la formation continue modulaire où les enseignants sont rassemblés au CFEEF et ii) la formation continue de proximité qui se déroule dans les établissements et les circonscriptions. Toujours de façon identique, la formation se déroula sur une base modulaire, mais adaptée au cycle moyen, avec notamment l'inclusion des nouvelles technologies de l'information.

Toujours sur la qualité, et en lien direct avec la formation des enseignant, le Ministère veut mettre en place un dispositif de révision des curricula, et donc des manuels scolaires et guides pédagogiques correspondants, ceci afin de faire évoluer ses enseignements avec la société, en tenant compte des évolutions technologiques. De plus le MENFOP va contextualiser les curricula et les manuels de l'enseignement privé arabophone, pour le moment encore basé sur celui du Yemen.

Concernant la politique du livre, à l'instar de l'enseignement primaire, les manuels pour les enfants des zones rurales et des milieux défavorisés continueront d'être pris en charge par l'Etat (avec éventuellement appui des partenaires) et vendus à prix coutant pour les autres élèves. De plus des groupes de travail sur la langue seront développés et les bibliothèques des établissements seront dotées de nouveaux ouvrages pour promouvoir la littérature auprès de la jeunesse djiboutienne. Enfin une stratégie de renforcement des centres de documentation et d'information sera mise en place.

Un renforcement du suivi et de l'encadrement pédagogique de proximité sera mis en place, avec les pôles de conseillers pédagogiques dans chaque circonscription de la capitale et chaque région de l'intérieur du pays. Les visites des inspecteurs et des conseillers pédagogiques seront mieux planifiées, en fonction de critères préétablis, et avec une collaboration renforcée avec les Directeurs d'établissement.

De même que pour l'enseignement primaire, et cela pour tous les cycles d'enseignement, dispositif d'évaluation et de pilotage pédagogique est actuellement en cours en s'appuyant sur le service d'évaluation du Ministère et l'équipe d'encadrement pédagogique (Inspection, Conseillers pédagogiques et directeurs d'établissement) afin d'avoir une véritable démarche d'évaluation dans le système éducatif. Ce dispositif sera basé à la fois sur la professionnalisation et le renforcement des capacités d'encadrement des professeurs (formation continue des inspecteurs du moyen, meilleure répartition des conseillers pédagogiques, mise à disposition de moyens de transport), sur le développement d'outils de mesure et de suivi des acquis des apprentissages aux niveaux national et local (utilisation des résultats en fin de 7^{ème} année et au BFM, évaluations nationales périodiques des acquisitions des élèves), mais aussi d'outils de gestion (tableaux de bord collège). Le principe étant de promouvoir une culture commune qui soit partagée par les personnels de direction et d'encadrement, et ou les professeurs se retrouvent et gardent leur liberté pédagogique. De plus, le suivi des résultats se fera en lien avec celui de l'allocation des ressources. Ainsi les Normes Fondamentales de la Qualité de l'Education (NFQE/Ecole Amie des Enfants) qui ont été développées au primaire seront adaptées pour le moyen et l'ensemble permettra

d'aboutir à la démarche de projet d'établissement, avec des critères de performance ou contrats d'objectifs.

L'enseignement moyen sera le point de départ pour l'enseignement des technologies de l'information et de la communication. Les établissements seront progressivement aménagés et dotés en salle et matériels informatiques. Des sites WEB et des plateformes numériques seront développés et les ressources documentaires numériques renforcées.

Conjointement avec l'enseignement primaire, la santé et l'hygiène scolaire dans les établissements seront renforcées, avec la mise en place d'infirmierie et d'une structure d'écoute dans chaque établissement. Cette politique se fera en partenariat avec le Ministère de la Santé.

Le collège est la dernière étape de l'enseignement fondamental et il est important, pour favoriser la motivation des jeunes scolarisés, de leur donner un minimum d'information pertinente pour les aider à s'orienter après la 9ème année. De plus il existe encore beaucoup de préjugés sur l'enseignement technique et la formation professionnelle, alors que ces filières offrent de nombreux débouchés en termes d'emploi. Le Ministère va donc, dans le cadre de sa politique d'information et d'orientation, former du personnel des Collèges sur les stratégies d'information et d'orientation, constituer une base de données permettant le suivi des élèves durant le cursus de l'Enseignement Moyen, revaloriser l'ETFP en s'appuyant sur la réforme en cours et les projets de grands travaux nationaux, et renforcer l'information sur les différentes filières du Secondaire

Enfin l'enseignement privé sera mieux soutenu et normalisé, les textes réglementaires seront actualisés, et un système de dotation en subventions va être étudié pour les établissements bénéficiant de l'agrément du MENFOP. Ces collèges bénéficieront aussi d'un renforcement en termes d'encadrement et de suivi, aussi bien en ce qui concerne les enseignants que le personnel d'encadrement, afin de pouvoir répondre aux normes nationales.

4.3.8 BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

DJIBOUTI CDMT EDUCATION EN 000 DJF AU PRIX 2013 01-09-13	TOTAL K DJF			BUDGET ETAT			FINANCEMENT PTF			FINANCEMENT A RECHERCHER		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
ENSEIGNEMENT MOYEN	4,445,456	3,938,335	4,009,650	3,409,889	3,398,707	3,428,171	597,590	147,487	19,527	437,977	392,141	561,951
Budget de fonctionnement	3,366,158	3,377,594	3,408,034	3,258,140	3,269,209	3,298,673	0	0	0	108,018	108,385	109,361
Coût salarial des enseignants hors indemnités de logement	2,086,204	2,100,967	2,105,769	2,019,259	2,033,548	2,038,196				66,945	67,419	67,573
Indemnités de logement des enseignants	607,941	608,997	605,684	588,432	589,455	586,248				19,508	19,542	19,436
Coût salarial des non enseignants	493,228	501,079	505,159	477,401	484,999	488,949				15,827	16,079	16,210
Dépenses de fonctionnement	39,062	52,885	68,139	37,809	51,188	65,952				1,253	1,697	2,187
Dépenses pour cantines et assimilés	3,447	4,690	6,073	3,336	4,540	5,878				111	151	195
Dépenses pédagogiques	45,491	61,740	79,743	44,032	59,759	77,184				1,460	1,981	2,559
Appui à l'enseignement privé : salaire enseignants	33,032	27,802	22,464	31,972	26,910	21,743				1,060	892	721
Formation des professeurs de collège au CFEEF	57,751	19,433	15,004	55,898	18,810	14,523				1,853	624	481
Budget d'investissement	1,079,299	560,742	601,615	151,749	129,499	129,499	597,590	147,487	19,527	329,960	283,756	452,589
<i>Extension de l'accès et amélioration de la rétention</i>												
Création, réhabilitation et entretien infrastructures d'ens moyen	963,105	482,846	547,955	121,749	129,499	129,499	537,130	103,078	0	304,227	250,269	418,456
Stimulation de la demande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extension de l'accès aux enfants à besoins spéciaux	0	3,554	0	0	0	0	0	0	0	0	3,554	0
Restauration collèges	16,143	16,143	16,143	0	0	0	16,143	16,143	16,143	0	0	0
<i>Amélioration de la qualité</i>												
Développement / mise à jour des curricula	2,756	0	1,777	0	0	0	2,756	0	1,777	0	0	0
Manuels et guides scolaires	59,920	26,658	0	30,000	0	0	29,920	26,658	0	0	0	0
Form initiale/continue enseignants et encadrement pédagogique	11,642	1,608	1,608	0	0	0	11,642	1,608	1,608	0	0	0
Promotion de l'enseignement des TIC dans 15 collèges	21,290	25,490	29,690	0	0	0	0	0	0	21,290	25,490	29,690
Santé scolaire	4,443	4,443	4,443	0	0	0	0	0	0	4,443	4,443	4,443

4.4 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

4.4.1 DIAGNOSTIC

L'enseignement secondaire général est, après les cycles primaire et moyen, le dernier niveau du système éducatif qui entame sa réforme, commencée pendant l'année scolaire 2011-2012, avec l'élaboration d'un nouveau curriculum, toujours sanctionné par l'examen du baccalauréat à la fin d'un cycle de 3 années.

Le taux de croissance annuel moyen des effectifs, calculé sur la période allant de l'année 2003 à 2013 s'établit autour de 11 %. Les effectifs de l'enseignement secondaire djiboutien sont donc caractérisés par une dynamique temporelle assez vive. La contribution du secteur privé à l'offre de l'enseignement secondaire général est passée de 34% en 2004 à 12% aujourd'hui, ce qui s'explique par la forte mobilisation de l'Etat pour augmenter les capacités d'accueil en construisant de nouveaux lycées, notamment en zone à forte densité de population et dans les régions. A l'intérieur de l'enseignement privé, les structures proposant un enseignement en langue arabe (préparant au bac arabe) sont très majoritaires dans le secondaire général, avec plus de 70% des effectifs des élèves scolarisés dans ces établissements.

Malgré ces efforts il reste encore plusieurs challenges à réaliser. En termes de couverture scolaire, le taux brut de scolarisation est de 37% pour l'enseignement général. Concernant le niveau de qualité on observe une faiblesse en ce qui concerne le niveau de réussite au baccalauréat (le taux d'admission au premier tour du BAC faible environ 20%, et avec le rattrapage, on observe une grande disparité des résultats entre les séries) qui résulte notamment de l'inadéquation entre les programmes, les manuels en vigueur, et les réalités socio-économiques et culturelles du pays. De plus les professeurs n'ont jusqu'à présent pas de réelle formation initiale au sens propre du terme, et les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes (Taux d'utilisation des salles supérieur à 100%). Il y a une détérioration importante du cadre de l'enseignement, il n'existe pas de réel dispositif d'orientation à la fin de l'enseignement moyen, et la communication interne n'est pas structurée.

4.4.2 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

Suite à ce constat, les objectifs pour le programme de l'Enseignement Secondaire se déclinent comme suit :

- Amélioration de la qualité de l'enseignement
- Amélioration de l'accès et de la rétention
- Mise en place d'une politique de communication

En termes d'accès, l'objectif de progression reste modeste (hausse de 3 points du taux brut de scolarisation d'ici 2016), l'objectif étant à la fois d'augmenter les capacités d'accès mais en même temps de renforcer la qualité (diminution des effectifs par classe, hausse des dépenses de biens et service par élève, hausse de 15 points du taux de réussite au baccalauréat) et la rétention dans le cycle (hausse de 5 points du taux de survie et diminution de la proportion

de redoublants de 4 points d'ici 2020). Par ailleurs il est prévu en parallèle une expansion de l'enseignement secondaire technique.

4.4.3 INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF

L'Etat met en œuvre son programme pour l'enseignement secondaire général, avec la préparation de la réforme et la mise en place du Baccalauréat djiboutien. Il est appuyé financièrement par l'Agence Française de Développement pour l'élaboration des curriculums, la formation des enseignants pour l'enseignement du français ainsi que sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et la politique du livre.

4.4.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les orientations stratégiques déclinées à partir des objectifs sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité des enseignements-apprentissages
- Formation et encadrement des enseignants et des cadres pédagogiques
- Amélioration de l'environnement scolaire
- Amélioration de l'orientation des élèves
- Amélioration des conditions et renforcement des capacités d'accueil
- Optimisation du rôle des médias du MENFOP

4.4.5 BENEFICIAIRES

Les enfants seront les premiers bénéficiaires, avec une hausse globale des effectifs des nouveaux entrants sur les trois prochaines années de plus de 13%.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population 15-17 ans	48 715	48 575	48 556	48 757	48 982	49 269	49 426	49 273
Nouveaux Entrants en seconde	5 526	5 909	6 103	6 273	6 429	6 530	6 541	6 486
Taux d'accès en seconde (%)	34,2%	36,6%	37,6%	38,3%	39,1%	39,5%	39,6%	39,8%

Les enseignants pourront bénéficier d'une formation initiale et continue, et seront mieux encadrés. Les principaux des lycées et les équipes d'encadrement bénéficieront de renforcement de compétences.

4.4.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les différents volets retenus pour ce programme sont les suivants:

4.4.6.1. Extension de l'accès et amélioration de la rétention :

- Construction de 2 nouveaux lycées dans la capitale

- Extension et la réhabilitation des lycées des régions de l'Intérieur
- Aménagement, extension et réhabilitation des aires sportives et de jeux

4.4.6.2. Amélioration de la qualité

- Elaboration des curricula et manuels et diffusion
- Mise en œuvre du plan de formation triennal du CFEEF pour la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement
- Dotation des lycées d'équipements de laboratoires et de bibliothèques
- Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
- Mise en place de projets d'établissements
- Redynamisation des projets socio éducatifs et culturels
- Renforcement du personnel de la vie scolaire :
- Mise en place d'une politique d'orientation coordonnée pour la gestion des flux et une meilleure orientation des élèves
- Mise en place de politiques de communication et d'éducation scolaire à travers les médias
- Mise en place d'un plan de suivi- évaluation de la réforme dans l'enseignement secondaire à quatre niveaux

4.4.7 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

En termes d'accès, les sites ciblés pour les constructions sont ceux dont la densité démographique est importante et donc où l'offre actuelle est encore insuffisante. Ainsi les communes de Balbala et de Boulaos se verront dotées chacune d'un lycée supplémentaire. Au niveau des régions de l'intérieur, des lycées seront ouverts à Arta et Obock. En complément des nouveaux lycées, certains établissements déjà existants bénéficieront d'extension pour améliorer les conditions d'enseignement et les capacités d'accueil. Cela concernera les établissements de Dikhil, Ali-Sabieh, et Tadjourah. La programmation est prévue comme présentée ci-dessous :

	2014	2015	2016
Nouveaux lycées	0	1	3
Réhabilitations salles	68	41	27

En plus des constructions de bâtiments, des aménagements et équipements d'aires de sport et de jeux sont prévus dans le lycée de Gabode, Hayel Said et Balbala pour Djibouti, et dans les lycées d'Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah dans les régions :

	2014	2015	2016
Lycées ciblés par les infrastructures d'EPS		Gabode, HayelSaid Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah	

Enfin 10 lycées seront dotés en laboratoires et bibliothèques suivant la répartition suivante :

	2014	2015	2016
Lycées	4	6	

En termes de qualité les stratégies de mise en œuvre seront, comme pour l'enseignement moyen, ciblées sur plusieurs axes devant avoir un impact majeur. Le premier axe sera la finalisation des curricula et des manuels scolaires qui devra être achevée en 2016. La rédaction des manuels de première est actuellement en cours, l'édition est prévue pour mai-juin 2014. L'ensemble des programmes et manuels de terminale devront être achevés et édités en juin 2015.

Parallèlement la formation initiale et continue des professeurs sera mise en œuvre, comme pour les autres niveaux d'enseignement, telle que développée dans le plan triennal du nouveau Centre de Formation (CFEEF).

Pour la formation initiale, le planning d'ouverture des filières pour l'enseignement secondaire va permettre d'accueillir les professeurs (à raison de 200 enseignants par an, moyen et secondaire confondu, avec un recrutement sur concours), les chefs d'établissement (à partir de septembre 2014 pour leur permettre de répondre aux profondes évolutions que connaît l'administration scolaire avec notamment la gestion et le développement des personnels et le projet d'école), les conseillers pédagogiques (à partir de septembre 2015 : ces personnels d'encadrement devront être à même d'accompagner les inspecteurs et le CFEEF dans la mise en œuvre de la formation continue de proximité et dans la formation pratique des élèves du centre à travers les visites de classe), et enfin les inspecteurs de l'enseignement fondamental (en septembre 2016 le centre devrait être à même de pouvoir ouvrir cette filière afin de rendre plus accessible et moins coûteuse la formation de ces hauts cadres de l'éducation jusque-là formés à l'étranger avec des cursus relativement différents d'une promotion à l'autre).

Pour la formation continue les enseignants de l'enseignement secondaire n'ayant pas eu de formation initiale, la formation continue se fera sur la base de l'évaluation de leurs besoins, eux-mêmes exprimés au regard des différentes actions de formation dont ils ont bénéficiées dans le cadre de leur formation dite initiale professionnalisante et de celles, continue et plus épisodiques, organisées par la suite. En termes d'organisation, de la même façon que pour les autres cycles, on en distingue deux types, i) la formation continue modulaire où les enseignants sont rassemblés au CFEEF et ii) la formation continue de proximité qui se déroule dans les établissements et les circonscriptions. Toujours de façon identique, la formation se déroula sur une base modulaire, mais adaptée au cycle secondaire, avec notamment l'inclusion des nouvelles technologies de l'information.

Concernant la politique du livre, les manuels scolaires pour le secondaire bénéficieront du même fonctionnement que pour les autres niveaux d'enseignement. A partir de septembre 2013 les manuels de seconde seront subventionnés, en septembre 2014 pour les manuels de la classe de première et 2015 pour les terminales, conformément au planning d'élaboration des curriculums. Enfin une stratégie de renforcement des centres de documentation et d'information sera mise en place.

Un renforcement du suivi et de l'encadrement pédagogique de proximité sera mis en place. Les visites des inspecteurs et des conseillers pédagogiques seront mieux planifiées, en fonction de critères préétablis, et avec une collaboration renforcée avec les Directeurs d'établissement.

De même que pour tous les cycles d'enseignement, un nouveau dispositif d'évaluation et de pilotage pédagogique est actuellement en cours d'élaboration en s'appuyant sur le service d'évaluation du Ministère et l'équipe d'encadrement pédagogique (Inspection, Conseillers pédagogiques et directeurs d'établissement) afin d'avoir une véritable démarche d'évaluation dans le système éducatif. Ce dispositif sera basé à la fois sur la professionnalisation et le renforcement des capacités d'encadrement des professeurs (formation continue des inspecteurs du secondaire, meilleure répartition des conseillers pédagogiques, mise à disposition de moyens de transport), sur le développement d'outils de mesure et de suivi des acquis des apprentissages aux niveaux national et local (utilisation des résultats du baccalauréat, évaluations nationales périodiques des acquisitions des élèves), mais aussi d'outils de gestion (tableaux de bord lycée). Le principe étant de promouvoir une culture commune qui soit partagée par les personnels de direction et d'encadrement, et où les professeurs se retrouvent et gardent leur liberté pédagogique. De plus, le suivi des résultats se fera en lien avec celui de l'allocation des ressources. Ainsi les Normes Fondamentales de la Qualité de l'Éducation (NFQE) qui ont été développées au primaire seront adaptées pour le secondaire et l'ensemble permettra d'aboutir à la démarche de projet d'établissement, avec des critères de performance ou contrats d'objectifs (Indice de Performance de l'Enseignement Secondaire).

L'enseignement secondaire, à la suite du moyen, continue l'enseignement des technologies de l'information et de la communication. L'aménagement et les dotations en salle et matériels informatiques seront progressivement renforcés. Des sites WEB et des plateformes numériques seront développés et les ressources documentaires numériques renforcées.

La vie socio-culturelle dans les lycées sera développée au travers de la redynamisation des projets socio éducatifs et culturels avec la formalisation institutionnelle de projets socioéducatifs et culturels, et la mise en place dans chaque établissement de clubs :

- au service de la pédagogie et des apprentissages (clubs lecture, sciences, théâtre, journal, santé, etc.)
- au service de la citoyenneté et du civisme (clubs civisme, éducation aux valeurs culturelles et islamiques, civilisations, éducation à la culture de la paix etc...)
- au service du sport scolaire (clubs de sports collectifs, athlétisme, natation, tennis de table et sport traditionnel etc.)

Un renforcement du personnel de la vie scolaire est aussi planifié avec les Conseillers pédagogiques d'éducation et les surveillants.

A l'instar que dans l'enseignement moyen, une politique d'orientation va être développée pour une meilleure orientation des élèves et une bonne gestion des flux. Cela passera par un renforcement du service de l'orientation et une formation du personnel sur les stratégies d'information et d'orientation, ainsi que la constitution d'une base de données.

Le rôle des médias va être optimisé, à la fois pour communiquer sur la réforme, mais aussi pour développer des supports pour améliorer la qualité des apprentissages des élèves. Le Pôle Information et Communication sera renforcé, la radio et la télévision scolaire seront renforcés, une stratégie de développement des ressources numériques sera établie en vue de créer à terme une chaîne éducative d'ici fin 2016.

Enfin l'enseignement privé sera mieux soutenu et normalisé, les textes réglementaires seront actualisés, et un système de dotation en subventions va être étudié pour les établissements bénéficiant de l'agrément du MENFOP. Ces lycées bénéficieront aussi d'un renforcement en termes d'encadrement et de suivi, aussi bien en ce qui concerne les enseignants que le personnel d'encadrement, afin de pouvoir répondre aux normes nationales.

4.4.8 BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

DJIBOUTI CDMT EDUCATION EN 000 DJF AU PRIX 2013 01-09-13	TOTAL K DJF			BUDGET ETAT			FINANCEMENT PTF			FINANCEMENT A RECHERCHER		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	2,522,626	2,620,680	2,697,423	1,899,390	2,238,003	2,306,621	239,444	55,195	38,659	383,791	327,482	352,142
Budget de fonctionnement	1,915,869	2,059,824	2,164,191	1,854,390	1,993,725	2,094,743	0	0	0	61,479	66,098	69,447
Coût salarial des enseignants hors indemnités de logement	1,294,435	1,359,213	1,422,368	1,252,897	1,315,597	1,376,725				41,538	43,616	45,643
Indemnités de logement des enseignants	367,367	384,044	398,207	355,579	371,720	385,429				11,789	12,324	12,778
Coût salarial des non enseignants	206,033	224,241	235,039	199,422	217,045	227,497				6,611	7,196	7,542
Dépenses de fonctionnement	14,407	19,765	25,785	13,945	19,131	24,958				462	634	827
Dépenses pour cantines et assimilés	209	562	1,080	202	544	1,045				7	18	35
Dépenses pédagogiques	21,938	28,867	36,115	21,234	27,941	34,956				704	926	1,159
Formation des professeurs de lycées au CFEEF	11,480	43,132	45,597	11,112	41,748	44,134				368	1,384	1,463
Budget d'investissement	606,757	560,856	533,232	45,000	244,278	211,878	239,444	55,195	38,659	322,312	261,383	282,694
<i>Extension de l'accès et amélioration de la rétention</i>												
Extension, réhabilitation et entretien classes Lycées	292,312	420,025	446,938	0	199,278	211,878	0	0	0	292,312	220,747	235,060
Equipements et aménagements complémentaires des lycées	43,780	30,000	30,000	0	0	0	13,780	0	0	30,000	30,000	30,000
Amélioration de l'efficacité interne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Amélioration de la qualité</i>												
Développement / mise à jour des curricula	4,593	0	0	0	0	0	4,593	0	0	0	0	0
Manuels et guides scolaires	187,681	45,000	0	45,000	45,000	0	142,681	0	0	0	0	0
Form initiale/continue enseignants et encadrement pédagogique	68,745	45,549	29,014	0	0	0	68,745	45,549	29,014	0	0	0
Promotion de l'enseignement des TIC dans 7 lycées	9,646	20,282	27,280	0	0	0	9,646	9,646	9,646	0	10,636	17,634

4.5 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

4.5.1 DIAGNOSTIC

Actuellement, les lycées techniques présentent des carences au niveau de leurs installations ne leur permettant pas l'utilisation rationnelle des équipements de formation. Le faible budget disponible ne permet pas l'entretien de locaux et des ateliers, provoque des difficultés dans la maintenance et l'entretien des équipements, engendre des difficultés d'approvisionnement en matière d'œuvre et il n'y a aucun renouvellement des équipements des ateliers et laboratoires. De même, les centres de formation professionnelle sont dans une situation vraiment difficile : les infrastructures sont vétustes, les équipements sont obsolètes et n'ont pas des budgets de fonctionnement. De plus, les certifications délivrées par ces structures ne sont pas homologuées.

Il y a un manque de textes juridiques et réglementaires instituant et organisant l'enseignement technique et la formation professionnelle sous une forme structurée et pédagogique, mais également la certification et les questions de soutenabilité financière.

Les structures de formation technique et professionnelle (FTP) sont caractérisées par des programmes insuffisamment adaptés au marché de l'emploi. Il n'existe d'ailleurs pas une véritable structure pour la conception des programmes de la FP, aussi bien dans la formation initiale que la formation continue, dans le public ou le privé. L'ouverture des spécialités de formation ne procède d'aucune étude des besoins en qualifications et compétences du marché de l'emploi. Elle se trouve souvent guidée par les impératifs de gestion des flux quantitatifs d'élèves en constante croissance.

Les relations de partenaires entre les institutions de formations et les milieux socio-économiques sont très insuffisantes et ne permettent pas au système éducatif de faire des choix de formation adaptés au besoin des compétences spécifiques du marché de l'emploi présent et futur.

Malgré la mise en place de la Direction Générale de l'ETFP en tant que structure unique de pilotage du système de la formation technique et professionnelle, les responsabilités des différentes parties prenantes ne sont pas clairement définies et aucun cadre conceptuel partagé par tous n'a été mis en place (plan stratégique, cahier des procédures, système de communication, protocole de partage des données, etc.).

Par ailleurs le manque d'expérience professionnelle en entreprise, et donc l'absence d'une culture d'entreprise des enseignants, constituent un handicap majeur dans la qualité des enseignements délivrés. A ce jour, les besoins en formation des enseignants sont insuffisamment couverts. On constate aussi l'absence d'un dispositif d'information et d'orientation des élèves afin de préparer leur projet de formation professionnelle, ce qui nuit considérablement à l'image de la Formation Professionnelle.

La multiplicité des intervenants dans le secteur public comme dans le secteur privé, l'existence de nombreux diplômes délivrés et non reconnus par l'Etat, l'absence de programmes officiels pour chaque filière, constituent des facteurs puissants rendant difficile toute tentative de coordination et de mise en cohérence des différents éléments du système (budget, qualification des formateurs, ratio formateur/élèves, prérequis pour l'inscription aux différentes filières, contenus de programmes de formation, appui pédagogique aux formateurs, etc.).

4.5.2 OBJECTIF GLOBAL ET SPECIFIQUES

L'objectif global est de développer un système de l'EFTP contribuant pleinement au développement socio-économique du pays et de la société dans sa diversité. A travers :

- la formation d'un personnel qualifié, disponible sur le marché en réponse aux besoins immédiats et à très court terme pour tous les secteurs d'activités économiques local,
- le développement social de l'individu,
- l'appui à l'évolution des carrières des professionnels par l'élévation du niveau de qualification,
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises par le développement des performances technologiques.

Les objectifs spécifiques sont :

- Développer un pilotage efficace et pertinent de la formation professionnelle,
- Garantir la soutenabilité financière du système de la formation professionnelle,
- Renforcer la gouvernance de la formation professionnelle,
- Développer un partenariat avec les opérateurs économiques,
- Améliorer la qualité des formations et des compétences

4.5.3 INTERVENTIONS DE L'ETAT ET DES PTF

L'Etat met en œuvre l'ensemble de son plan d'action pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, mais étant donné qu'une réforme de cette envergure engendre des coûts exceptionnels, deux partenaires appuient le Ministère dans sa mise en œuvre. Ainsi l'Association Internationale de Développement de la Banque Mondiale va financer le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la qualité des infrastructures d'EFTP. L'Agence Française de Développement va financer le renforcement compétences "métier" et pratiques FOS des enseignants, ainsi que la formation continue de jeunes en cours d'emploi.

4.5.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les objectifs définis pour le sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (EFTP) en vue de sa restructuration et de son adaptation aux réalités économiques et sociales du pays s'articulent autour :

- de la modernisation et du développement de l'offre éducative ;

- du renforcement et de l'amélioration de la qualité des formations ;
- de la mise en place d'une offre spécifique de modules courts de formation au profit des groupes sociaux sensibles et des actifs en cours d'emploi.

4.5.5 BENEFCIAIRES

a- Effectifs totaux (public et privé)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre d'admis dans l'enseig. techn & prof (seconde)	910	1 155	1 439	1 743	2 070	2 404	2 723	3 027
Effectifs totaux toutes filières confondues 2013 et suite	2405	2 304	3 077	3 981	4 727	5 489	6 219	6 912
Nombre d'élèves dans l'enseignement public	2 188	2 093	2 791	3 605	4 274	4 956	5 605	6 220
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé	217	211	286	376	453	534	613	691
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	5%	5%	6%	8%	10%	11%	13%	14%

4.5.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

4.5.4.1. Développement et diversification de l'offre

Les capacités de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) seront développées à travers :

- la diversification des spécialités offertes en vue de tenir compte des besoins des secteurs prioritaires et des besoins du marché ;
- la mise en place d'une politique de recrutement adaptée aux impératifs de qualité et de diversification de l'offre en ETFP ;
- la mise en place d'un dispositif de formation continue en vue d'assurer une plus grande qualification de la main d'œuvre nationale. Ce nouveau mode de formation permettra d'améliorer la formation initiale;
- l'extension des établissements existants et la création d'établissements nouveaux en tenant compte des besoins en formation et en privilégiant un développement régional harmonisé.

4.5.4.2. Amélioration de la qualité et de l'équité

L'exigence de qualité et d'équité impose :

- la consolidation de la formation continue des formateurs par la définition et l'exécution de plans de formation ;

- la conception et la mise à disposition des équipements et des supports didactiques adaptés ;
- la professionnalisation de la formation initiale à travers la redéfinition des volumes horaires, des contenus des programmes et le recours à la participation des professionnels dans la mise en œuvre de la formation ;
- le renforcement du contrôle dans les établissements à travers la mise en place d'outils de gestion et le renforcement de la formation du personnel d'encadrement ;
- le renforcement de la formation initiale et de l'animation pédagogique ;
- la mise en œuvre d'une politique de promotion des filles dans les filières agricoles et industrielles.

4.5.4.3. Amélioration du pilotage de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Elle passe par :

- la mise en place d'un cadre de concertation (Etablissements privés, patronat, ministères sectoriels, associations de professionnels ; etc.) en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du marché du travail dans la détermination des formations dispensées ;
- l'introduction de nouveaux modes de formation (formation en alternance, apprentissage dual,) ;
- la mise en place d'un système de suivi des formés au niveau des établissements et l'introduction d'un pilotage par la demande en produits de l'ETFP ;
- le renforcement de l'ingénierie d'aide à la décision (veille technologique et pédagogique, etc.).

4.5.7 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les flux de nouveaux arrivants, une remise aux normes des installations techniques des lycées sera effective dès la rentrée prochaine. De plus, l'élargissement de l'offre de formation à un public de plus en plus diversifié exige de procéder à la construction des nouveaux centres de formation professionnelle et l'aménagement de ceux existant. La réalisation de ces travaux devra se faire selon des normes réglementaires dans tous les lycées techniques et centres de formation.

Dans ce but, un guide standard de la maintenance des équipements et infrastructures sera élaboré et une unité de personnel technique, chargé de la maintenance et de l'entretien des équipements et infrastructures au sein des établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, sera mise en place.

Un service destiné à l'information et à l'orientation des élèves et des apprenants sera mis en place et des formations seront délivrées aux personnes le composant afin de permettre la

mise en place d'un système d'orientation adapté. Ce service accompagnera les élèves et apprenants dans l'élaboration de projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Afin de rendre l'information lisible, accessible et disponible pour l'ensemble des entrants et sortants de l'ETFP, le service créera supports d'information multimédia, Internet et organisera des événements : forums des métiers, concours professionnels inter-établissements pour familiariser les élèves et apprenants avec les différents métiers existants.

L'alphabétisation fonctionnelle sera utilisé dans les séances d'apprentissage de manière à organiser efficacement et à valoriser, des référentiels des compétences et de certification des métiers artisanaux pourront être développés devant permettre aux actifs de ce secteur d'accéder à la certification et à la reconnaissance professionnelle. Le cadre juridique organisant la formation continue des salariés des entreprises sera révisé et contextualisé et ainsi donner l'occasion aux employés d'avoir droit à la formation professionnelle tout au long de la vie. L'ETFP et le secteur privé mettront en place un cadre de partenariat pour l'utilisation réciproque des moyens et des structures de formation. L'ETFP organisera également la formation professionnelle des jeunes déscolarisés avec la mise en place du DEP (Diplôme d'Etudes Professionnelles).

Une structure de qualification, d'accréditation et de normalisation sera mise en place pour homologuer les compétences acquises par expérience des actifs et faciliter cet accès à la certification.

Pour rendre possible l'ensemble des actions de formations ci-dessus cités, un Répertoire National des Métiers et Emplois (RNME) sera élaboré pour permettre aux jeunes et adultes, dont les intérêts et les aptitudes correspondent au profil d'un métier, de recevoir les renseignements nécessaires pour choisir de façon éclairée un programme de formation professionnelle approprié. Un dispositif de veille permettant de suivre et d'anticiper l'évolution du marché du travail sera mis en place.

Les relations avec les professionnels seront renforcées avec les professionnels avec la création d'un Conseil National de la Formation Professionnelle (CNFP) et les Commissions Consultatives Professionnelles (CCP) et d'une instance régionale de définition et de gestion partenariale de la formation professionnelle

La mise en place de l'APC permettra de renforcer la qualité des formations dispensées. L'approche par compétences est une méthode relativement nouvelle d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de formation. Elle consiste, essentiellement, à analyser avec rigueur les situations de travail dans lesquelles seront appelés à travailler les lauréats. Elle permet de déterminer les compétences requises pour accomplir adéquatement les tâches et assumer les responsabilités qui en découlent. L'APC conduit à définir les moyens d'une organisation matérielle et pédagogique appropriée (stratégie pédagogique, mesures

d'évaluation, infrastructure, ressources humaines et matérielles), et à mettre en œuvre, dans les établissements, des programmes de formation permettant aux lauréats d'être immédiatement opérationnels et capables d'exécuter les tâches ou activités qui leur sont confiées à l'entrée sur le marché du travail. Le schéma qui suit présente les quatre phases du processus utilisé.

La formation des enseignants et du personnel d'encadrement en ingénierie pédagogique et de formation sera programmé dès l'année scolaire prochaine avec la mise en place des nouveaux bacs pros en 3 ans. Le personnel dédié à la gestion des stages sera formé pour la mise en place de la formation par alternance.

4.6 LA GESTION SECTORIELLE

4.6.1 DIAGNOSTIC

La performance de gestion du système éducatif est évaluée par sa capacité à i) distribuer les ressources (humaines, matérielles) du niveau central entre les différents établissements de manière cohérente et équitable (gestion administrative), et à ii) transformer ces ressources au niveau de chaque établissement en apprentissages effectifs chez les enfants qui y sont scolarisés (gestion pédagogique).

Même si en termes de gestion administrative, selon le RESEN, les dotations en moyens des écoles sont relativement homogènes sur la base de leurs effectifs, au plan de la gestion pédagogique, on observe une forte dispersion inter-écoles des résultats sans grand lien avec les ressources disponibles. Ces situations déviantes laissent à penser une absence d'un véritable pilotage pédagogique.

De plus selon l'audit organisationnel (2009), les pratiques de gestions ont peu évoluées, demeurant caractérisées par des visions et des procédures d'action axées fondamentalement sur les ressources et les moyens, et rarement sur les résultats. Il ressort aussi que le fonctionnement des services ne privilégie pas assez la circulation de l'information favorisant une vision holistique, systémique et dynamique de la politique éducative.

Djibouti consacrant déjà à l'Education près d'un cinquième de ses ressources intérieures, cela laisse à penser qu'il sera difficile d'obtenir une part plus importante pour ce secteur, d'autant que les besoins, notamment financiers, des autres secteurs publics pèseront de plus en plus sur les arbitrages des décideurs.

Par ailleurs la République de Djibouti est ponctuellement affectée par un certain nombre de risques pouvant avoir un impact sur l'Education et qui doivent être pris en compte en terme de gestion des risques : La sécheresse qui a un impact direct à la fois à Djibouti mais aussi sur la région avec des mouvements de population importants, mais aussi les inondations qui peuvent intervenir en cas de fortes pluies, en particulier après ou pendant une période de sécheresse, avec des dommages structurelles importants, notamment sur les villages et écoles avoisinant les lits des oueds. Enfin l'instabilité politique de pays limitrophes entraîne régulièrement des migrations de populations.

4.6.2 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

L'objectif global du programme est de renforcer les capacités institutionnelles du MENFOP en vue d'améliorer la gestion du système éducatif, et donc son efficacité, en s'appuyant sur l'approche axée sur les résultats.

Les objectifs spécifiques sont :

- Améliorer la planification, la gestion et la responsabilisation
- Disposer des informations à jour nécessaires à la gestion
- Rationaliser les dépenses et contrôler les coûts
- Avoir un dispositif de suivi et d'évaluation des performances du système
- Assurer la continuité éducative en situation d'urgence

4.6.3 INTERVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES PTF

L'Etat est actuellement dans un processus de réforme de son administration. Au niveau du Ministère de l'Education cette réforme se traduit avec la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle qui va être accompagnée par une meilleure définition des responsabilités, un renforcement des compétences, une planification des activités tenant compte des réalités budgétaires et une recherche permanente de la qualité et de l'équité en vue de l'atteinte des objectifs que le Gouvernement s'est fixé. Dans ce cadre le projet ACIGEF de l'Association Internationale pour le Développement de la banque Mondiale finance le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de l'éducation. L'UNICEF apporte un appui à la planification et à la coordination.

4.6.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion et du pilotage de la réforme, et plus généralement du système éducatif au niveau central comme au niveau local, doit permettre de soutenir la couverture du système d'éducation et la qualité des services rendus aux citoyens par une vulgarisation de cultures managériales axées sur les résultats et de pratiques de reddition de comptes;

De plus la recherche et la mise en place de stratégies de réduction des coûts unitaires par l'optimisation de l'utilisation des ressources allouées et la rationalisation de la répartition des ressources entre les différents sous-secteurs composant le système permettront de faire face aux besoins croissants du développement du secteur et à l'exigence de qualité.

4.6.5 BENEFICIAIRES

L'ensemble des services et directions du MENFOP sont les bénéficiaires direct de ce programme, à la fois à travers le renforcement de compétences mais aussi avec l'intégration de la gestion axée sur les résultats qui permettra d'avoir une vision commune et partagée des objectifs et stratégies du Ministère, et donc de leur mise en œuvre. Les bénéficiaires indirectes sont les élèves, les parents, et l'ensemble de la société civile, le développement de l'éducation étant un des leviers majeurs pour le développement.

4.6.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités sont définies pour chaque objectif, comme suit :

- Améliorer la planification, la gestion et la responsabilisation
 - Définir les rôles et les structures de responsabilité
 - Définir les règles et les procédures de gestion
 - Renforcer les capacités des personnels au niveau central et local en s'appuyant sur les principes de la gestion axée sur les résultats
 - Développer des mécanismes de programmation et de reddition des comptes
- Disposer des informations à jour nécessaires à la gestion
 - Consolider le système de collecte des données statistiques
 - Développer un système d'information de gestion
 - Mettre en place une base de données interministérielle pour les ressources humaines
 - Développer une politique de communication
- Rationaliser les dépenses et contrôler les coûts
 - Développer une base de données des dépenses par activités
 - Mettre en place un système de comptabilité analytique
- Développer un dispositif de suivi et d'évaluation des performances du système
 - Développer un dispositif de suivi avec une base d'indicateurs
 - Développer des mesures de performances
- Assurer la continuité éducative en situation d'urgence
 - Développer une stratégie pour l'Education en situation d'urgence

4.6.7 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

L'amélioration de la planification, de la gestion et de la responsabilisation aux niveaux des différentes structures du Ministère va se faire en commençant par définir les rôles et les structures de responsabilité. Cela se fera avec l'élaboration des manuels de procédures administratives qui définiront les rôles de chaque direction, service et unité, leurs responsabilités, et les canaux de reporting. En fonction des rôles identifiés, les besoins de formation pour le renforcement des compétences des agents et cadres du Ministère seront déterminés et permettront l'élaboration d'un plan de formation.

A partir d'un inventaire de l'existant, les directions et services seront dotés en mobilier, matériel informatique et moyens de locomotion adaptés aux tâches qu'ils doivent accomplir. Une programmation de réhabilitation progressive des locaux du Ministère sera préparée.

La stratégie globale de mise en œuvre de la gestion sectorielle sera basée sur les principes de la gestion axée sur les résultats, à savoir : i) la mise en place d'objectifs partagés et de

stratégies communes, ii) la budgétisation axée sur les performances, iii) la prise de décision fondée sur des données factuelles et iv) l'obligation de rendre des comptes.

Ainsi sur la base du Plan d'Action de l'Education, les objectifs communs et les stratégies partagées seront déclinés en plans de travail annuel par chaque direction, circonscription et région afin d'avoir des outils de gestion axés sur les résultats communs. Ces plans seront budgétés (Modèle de simulation, CDMT) en fonction des résultats attendus, exprimés en indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Accepté, Réaliste et Temporellement défini).

En termes de données statistiques le ministère a généralisé cette année la collecte numérique dans les établissements avec l'application OPAD (outil de pilotage d'aide à la décision), et utilise le logiciel ED-ASSIST (Education Automated Statistical Information System Toolkit) pour générer automatiquement l'annuaire de statistique scolaire, et ainsi permettre un accès plus répandu à l'information de statistiques fiables et actualisées, et favoriser la prise de décision à tous les niveaux. Le service statistique planifie de renforcer ED-ASSIST en y intégrant des fonctionnalités telles que les bases de données pluriannuelles et les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) liées à l'ensemble des écoles. En outre une cellule genre a été mise en place au niveau du Secrétariat Exécutif pour l'amélioration de l'accès des filles et leur maintien à l'école fondamentale. Le système d'information scolaire sera amélioré pour prendre en compte les données genre sur l'ensemble des niveaux de l'enseignement

Depuis plusieurs années maintenant un identifiant élève a été créé devant permettre un meilleur suivi des élèves. Ceci va permettre de compléter les bases de données écoles avec celles des élèves et en particulier le rattachement de leurs résultats aux différents tests, ce qui va faciliter le pilotage pédagogique réalisés par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Les travaux réalisés pour la préparation du Plan d'Action ont montré les limites de la base de données des ressources humaines du Ministère. Par ailleurs dans le cadre de la réforme de l'Administration actuellement en cours au niveau central, la mise en place d'une base de données regroupant l'ensemble des informations des différents ministères est prévue. Ainsi la base de données des ressources humaines va d'abord être mise à jour avec un recensement des personnels du ministère et des identifiants communs avec le Ministère des Finances seront développés afin de faciliter les actes de gestion interministériels. Par ailleurs cela servira à pouvoir développer, dans le cadre des formations certifiantes, les propositions concrètes de plans de carrière des personnels.

De la même façon une base de données au niveau de la direction des finances du Ministère de l'Education sera développée afin d'avoir un historique, et donc un comparatif des dépenses par activités et par fournisseur. Cela permettra de développer une comptabilité analytique pour mieux rationaliser les dépenses et contrôler les coûts. De plus des mécanismes de reddition de comptes seront développés.

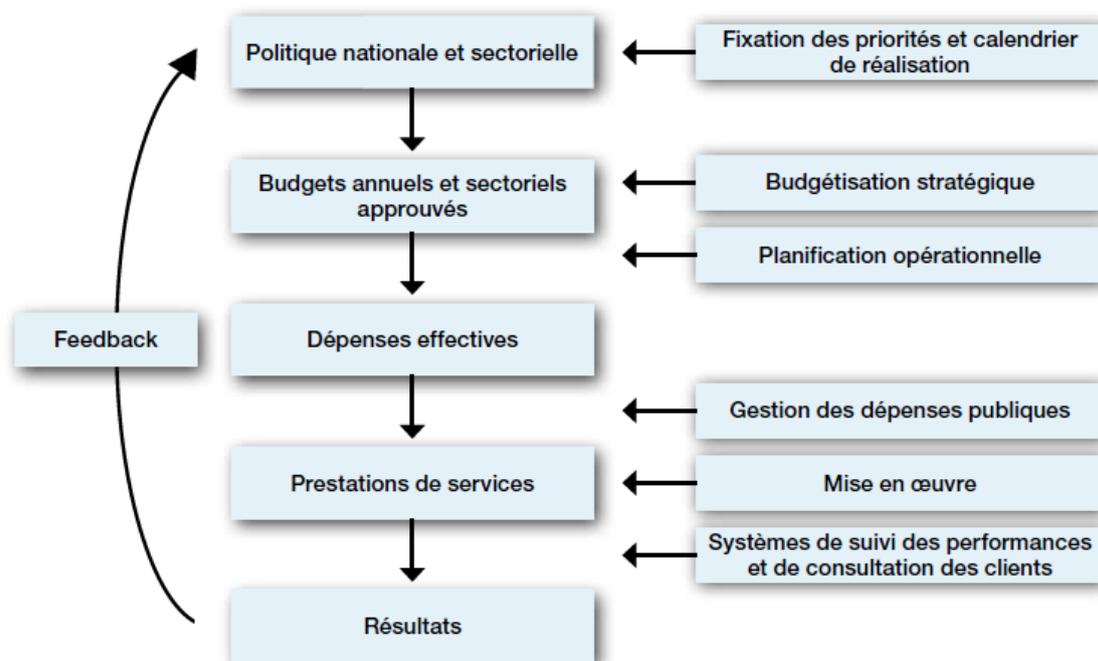
Ces différentes bases de données pourront alors alimenter un système d'information de gestion qui sera accessible par tous, avec des niveaux d'accès adaptés aux fonctions de chacun, et ainsi favoriser une bonne gestion du système.

Toujours dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ensembles des programme et projets de l'Education, le bureau d'Exécution des projets a été transformé en service de gestion des projets avec un renforcement de l'équipe (spécialiste suivi-évaluation, spécialiste de passation de marche, comptable et ingénieur génie civil) pour une période de cinq années. Le manuel des procédures du service des projets a été également révisé en 2013 afin de faciliter les tâches et les responsabilités de chacun et ceci dans le respect du nouvel organigramme.

De plus, et conformément aux recommandations de l'audit organisationnel (2009), une politique de communication, à la fois interne et externe sera développée pour éviter le cloisonnement des activités et favorisant les activités conjointes, limitant ainsi les coûts de mise en œuvre. Une production et diffusion régulières de l'information seront assurées selon un agenda prédéfini.

Enfin la mise en place de ces différentes sources d'information va permettre au Ministère de développer un dispositif de suivi et d'évaluation des performances du système. Comme cela a été rappelé au début de cette section, l'efficacité d'un système éducatif se base sur sa capacité à gérer ses ressources et à les transformer en résultats. A partir de l'ensemble des informations collectées il sera possible de faire un suivi des indicateurs de résultats programmés dans les plans de travail et du plan d'action de l'éducation. Les performances seront mises en relation avec les ressources utilisées pour identifier les bonnes comme les mauvaises pratiques et ainsi rapporter sur les résultats constatés auprès des responsables et de leurs supérieurs, mais aussi pour être en mesure de rendre des comptes à la société civile.

Les résultats mis en exergue par ce dispositif de suivi et d'évaluation serviront aussi à la mise à jour des différents documents de programmation afin de tenir compte des expériences acquises pour l'avenir. En fonction de ces mises à jour, le Cadre de Dépenses à Moyen Termes sera lui aussi actualisé permettant ainsi chaque année de commencer un cycle avec prise en considération des résultats atteints et des nouveaux objectifs. Ce processus de la chaîne des résultats est exprimé dans le schéma ci-dessous :



Parallèlement à la mise en place de l'approche axée sur les résultats, et toujours dans un souci d'efficacité, sur la base des manuels de procédures et des structures de responsabilité qui auront été établis, des réflexions seront menées sur la possibilité de mettre en place des mécanismes pour que les établissements puissent avoir des budgets de fonctionnement à leur niveau, et puisse ainsi palier à certains petits besoins pouvant entraver la bonne marche de l'établissement, sans avoir à passer par toute une chaîne hiérarchique.

En ce qui concerne la gestion des risques et catastrophes, une cellule d'éducation en situation d'urgence (CESU) sera mise en place et sera responsable de la sensibilisation et l'information sur la prise en charge des urgences. Elle devra également, en partenariat avec la Direction des Projets et de la Maintenance, et le Ministère de l'Habitat et Urbanisme, mettre à jour la carte des risques par établissement. En matière de prévention des risques et catastrophes naturelles, une stratégie nationale sera élaborée avec l'appui de l'UNICEF (stratégie et livrets pour les enfants des zones à risques).

Par ailleurs le ministère prévoit de mettre en place une commission pour appuyer la certification des enfants de réfugiés à la fin de leur scolarisation dans les camps de Ali Addeh et de Hol Hol. Il s'agit ici d'une action humanitaire pour permettre à ces enfants de continuer à être scolarisés dans les camps malgré leur déplacement, en favorisant leur retour par une validation des acquis qu'ils auront développés dans les 2 écoles de réfugiés.

Enfin un sous-groupe pour l'éducation en situation d'urgence sera créé au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Education pour favoriser la coordination des différents partenaires intervenants sur ce domaine.

4.6.8 BUDGET POUR LA GESTION SECTORIELLE

DJIBOUTI CDMT EDUCATION EN 000 DJF AU PRIX 2013 01-09-13	TOTAL K DJF			BUDGET ETAT			FINANCEMENT PTF			FINANCEMENT A RECHERCHER		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
GESTION SECTORIELLE	2,869,301	2,595,476	2,468,493	1,947,017	1,978,442	2,009,836	725,410	516,106	340,694	196,874	100,928	117,964
Budget de fonctionnement	1,883,604	1,916,070	1,948,505	1,823,160	1,854,585	1,885,979	0	0	0	60,444	61,485	62,526
<i>Administration</i>												
Coût salarial hors indemnités de logement	919,905	928,510	937,194	890,386	898,714	907,120				29,519	29,795	30,074
Indemnités de logement	180,429	180,257	180,086	174,639	174,473	174,307				5,790	5,784	5,779
Dépenses de fonctionnement	47,401	50,186	53,020	45,880	48,576	51,319				1,521	1,610	1,701
Dépenses d'entretien	98,549	103,632	108,756	95,387	100,306	105,266				3,162	3,325	3,490
Dépenses pédagogiques	74,083	77,873	81,691	71,706	75,374	79,069				2,377	2,499	2,621
Dépenses énergétiques	295,536	306,315	316,847	286,052	296,485	306,680				9,484	9,829	10,167
<i>CRIPEN</i>												
Coût salarial	159,701	161,298	162,911	154,576	156,122	157,683				5,125	5,176	5,228
Indemnités de logement	51,000	51,000	51,000	49,363	49,363	49,363				1,637	1,637	1,637
Subvention de fonctionnement	57,000	57,000	57,000	55,171	55,171	55,171				1,829	1,829	1,829
Budget d'investissement	985,698	679,406	519,989	123,857	123,857	123,857	725,410	516,106	340,694	136,431	39,443	55,438
<i>Elaboration du cadre organique du MENFOP</i>												
Elaboration de textes réglementaires	1,422	0	0	0	0	0	0	0	0	1,422	0	0
Elaboration diffusion de manuels de procédures	35,544	0	0	0	0	0	35,544	0	0	0	0	0
Réhabilitation et équipements des services	38,000	50,000	50,000	38,000	50,000	50,000	0	0	0	0	0	0
<i>Création Cellule linguistique DGE / CFEEF</i>												
Création Cellule linguistique (CL)	15,847	0	0	0	0	0	15,847	0	0	0	0	0
<i>Système d'information et de communication</i>												
Renforcement capacités du service informatique (SI) :	36,148	11,623	0	0	0	0	36,148	11,623	0	0	0	0
Appui au fonctionnement et harmonisation systèmes d'information	6,487	5,332	0	0	0	0	6,487	5,332	0	0	0	0
Service de l'Orientation Scolaire	13,780	0	0	0	0	0	13,780	0	0	0	0	0
<i>Appui au Bureau Genre</i>												
Appui au Bureau Genre	17,772	17,772	17,772	0	0	0	17,772	17,772	17,772	0	0	0
<i>Gestion des ressources humaines</i>												
Renforcement des capacités des services des ressources humaines (RH):	9,775	8,886	0	0	0	0	9,775	8,886	0	0	0	0
Appui au Service de Maintenance des Equipements (SME)	16,883	0	0	0	0	0	16,883	0	0	0	0	0
<i>Planification et programmation budgétaire</i>												
Renforcement capacités de planification et gestion (SE)	9,213	4,471	0	0	0	0	9,213	4,471	0	0	0	0

Utilisation outils de programmation budgétaire (PTAB & CDMT)	17,772	8,886	0	0	0	0	17,772	8,886	0	0	0	0
Evaluation et pilotage pédagogiques												
Renforcement de l'encadrement pédagogique	231,582	38,554	38,554	12,000	0	0	93,415	0	0	126,167	38,554	38,554
Renforcement Direction des Examens et Concours (DEC)	14,218	0	5,332	0	0	0	14,218	0	5,332	0	0	0
Système d'informations de gestion (SIGE)	35,544	35,544	35,544	0	0	0	35,544	35,544	35,544	0	0	0
Système de suivi de la scolarité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Système de suivi évaluation pédagogiques	17,772	17,772	17,772	0	0	0	17,772	17,772	17,772	0	0	0
Politique, production et gestion du livre scolaire												
Définition politique du livre : Stratégie éditoriale, gestion et suivi	8,886	0	3,554	0	0	0	8,886	0	3,554	0	0	0
Système de gestion des stocks aux niveaux CRIPEN et écoles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforcement des infrastructures et équipements	23,104	10,663	0	0	0	0	23,104	10,663	0	0	0	0
Stratégie d'achats et de recouvrement des coûts des manuels	4,443	0	4,443	0	0	0	4,443	0	4,443	0	0	0
Santé scolaire												
Appui au Service de Santé Scolaire	1,120	0	0	0	0	0	0	0	0	1,120	0	0
Hygiène et santé scolaire	889	889	889	0	0	0	0	0	0	889	889	889
Encadrement et normalisation de l'enseignement privé												
Actualisation du cadre réglementaire	80	0	0	0	0	0	0	0	0	80	0	0
Renforcement de l'encadrement pédagogique arabisant	5,332	0	15,995	0	0	0	0	0	0	5,332	0	15,995
Création d'une base de données sur l'ens privé et associatif	1,422	0	0	0	0	0	0	0	0	1,422	0	0
Education en situation d'urgence												
Réduction des risques contre la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des projets et programmes d'investissement sectoriels												
Gestion du projet AFD1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion et imprévus du projet AFD2	106,756	111,349	111,349	0	0	0	106,756	111,349	111,349	0	0	0
Gestion imprévus et CPN du projet BID	109,208	109,208	36,757	36,757	36,757	36,757	72,451	72,451	0	0	0	0
Gestion, imprévus et CPN du projet IDA	91,849	75,969	67,637	32,400	32,400	32,400	59,449	43,569	35,237	0	0	0
Gestion et imprévus du projet JICA / CFEEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion du projet USAID2	87,972	90,638	87,972	0	0	0	87,972	90,638	87,972	0	0	0
Gestion sur CPN du projet FADES	4,700	4,700	4,700	4,700	4,700	4,700	0	0	0	0	0	0
Gestion sur CPN du projet BAD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion du Projet Fonds Mondial de l'Education (FME)	22,180	77,149	21,718	0	0	0	22,180	77,149	21,718	0	0	0

5 MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI EVALUATION

5.1 MODALITES D'EXECUTION

5.1.1 RESPONSABILITE GENERALE D'EXECUTION

La responsabilité générale de la mise en œuvre du Plan incombe au ministre en charge du secteur, le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

5.1.2 PILOTAGE ET COORDINATION DU PLAN

5.1.2.1. Pilotage et coordination nationale

Le pilotage et la coordination nationale seront réalisés par le Comité Supérieur de l'Education (CSE) et au besoin par le Comité de Pilotage du Plan (CPP), émanation réduite du CSE. Le Secrétaire Exécutif du CSE, s'appuyant sur le Service de la Planification et sur les personnels ressources du MENFOP, assumera les missions ci-après :

- Elaboration des rapports semestriels d'avancement de l'exécution du PAE
- Elaboration des rapports sectoriels (indicateurs de résultats, statistiques...)
- Rapport de suivi de la mise en œuvre du PAE (avancement physique, exécution financière)
- Préparation et organisation des Revues annuelles sectorielle conjointes Gouvernement / PTF
- Suivi de la mise en œuvre des résolutions des revues
- Elaboration des documents budgétaires
- Examen de la cohérence des nouvelles interventions avec le PAE

Le CSE tiendra des séances annuelles au cours desquelles il examinera les rapports annuels d'avancement et de suivi – évaluation du Plan.

5.1.2.2. Coordination opérationnelle nationale

La coordination opérationnelle nationale, sera effectuée par une commission restreinte issue du CPP et présidée par le Secrétaire Général.

Elle consacra, chaque bimestre, une de ses séances au PAE. Elle pourra aussi être élargie à des chefs de services, et des chefs de bureaux ou à des représentants de PTF en fonction de

l'ordre du jour. Ces séances auront, entre autres, pour objet la coordination/régulation des interventions techniques des PTF (missions, études, assistance techniques, activités).

5.1.3 MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

Afin de mieux coordonner les projets qui constituent une grande partie du Plan, la Direction des Projets et des Infrastructures à travers son Service de Gestion des Projets aura la responsabilité de gérer des projets tandis que le Service Financier prendra en charge s'occupera des investissements du budget de l'Etat. Ces deux entités travailleront de concert sous la tutelle du DGA, responsable hiérarchique commun, et devront rendre compte régulièrement au CPP.

5.1.4 PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES

5.1.4.1. Processus

Les autorités du MEN ont marqué leur engagement à poursuivre le processus de planification et de programmation budgétaires emprunté pour l'élaboration de ce Plan.

La planification s'appuie sur une simulation statistique et financière à l'horizon 2020 qui a permis de retenir des options stratégiques et d'effectuer des arbitrages budgétaires financièrement soutenables. Cet exercice, qui est lourd, peut être actualisé tous les 3 ans.

Le Plan Triennal d'Activité Budgétisé, élaboré en cohérence avec les travaux précédents, récapitule l'ensemble des investissements requis pour atteindre les objectifs sectoriels .Il inclut les activités financées par le budget de l'Etat, celles couvertes par les financements des PTF et celles dont le financement n'est pas encore acquis. Ce dernier aspect en fait un outil de plaidoyer et d'orientation pour la mobilisation de fonds additionnels y compris ceux du PME. Le PTAB qui est à horizon glissant est actualisé chaque année.

Le modèle de simulation pour les dépenses de fonctionnement et le PTAB pour les dépenses d'investissement permettent d'élaborer le Cadre de Dépenses à Moyen Terme de l'Education (CDMTE). Ce cadre triennal est actualisé annuellement.

La première année du CDMTE doit être la référence pour l'élaboration des budgets annuels sectoriels au risque d'invalider tout le processus antérieur. L'approche doit promouvoir les nouveaux arbitrages entre les sous-secteurs et les natures de dépenses qui ont été retenus pour le développement du système.

Le suivi de l'exécution du budget de l'Etat devra permettre

- (i) de s'assurer que les dépenses effectuées sont conformes à la nature et au montant des allocations arbitrées,
- (ii) de fournir toutes les informations de suivi sur le niveau des engagements et des paiements de l'ensemble des budgets sectoriels.

5.1.4.2. Responsables du processus budgétaire

Les responsables de la conduite du processus budgétaire de l'Etat sont :

- Au niveau du secteur éducation : les Directions de la DGA.
- Au niveau des autres ministères : les responsables du plan, du budget et des finances

La nouvelle approche budgétaire appelle des actions que le Plan prévoit de réaliser :

- Le renforcement des capacités des structures concernées par (i) la formation, en présentiel et à distance, aux méthodes et à l'utilisation des outils de programmation budgétaire et (ii) leur équipement en matériels bureautiques et informatiques.
- L'instauration d'une collaboration et d'une coordination efficiente entre les différents intervenants du processus par la mise en place de fiche de suivi et d'évaluation.
- La définition des procédures budgétaires incluant, entre autres, la description des produits attendus, la responsabilité des intervenants et le calendrier des travaux. Un manuel de procédures d'élaboration et de suivi des budgets sectoriels pourra être élaboré pour satisfaire cette nécessité.

5.2 MODALITES DE SUIVI EVALUATION

Le suivi/évaluation porte sur plusieurs niveaux :

- Politique
- Technique

Et il sera également fait aux niveaux :

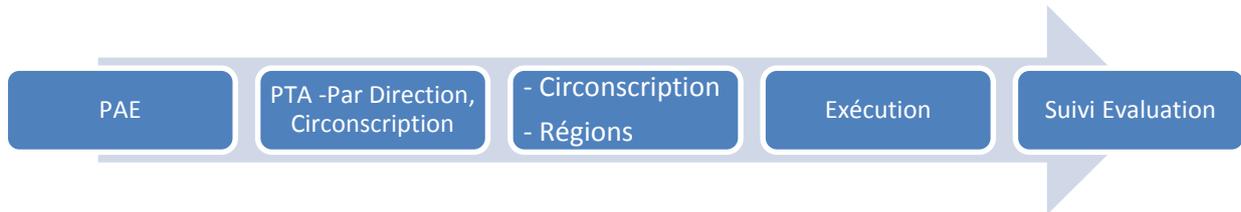
- Interne
- Externe

Le suivi/évaluation permet de prendre en considération les enseignements appris et les difficultés rencontrées pour ajuster ou modifier les activités du plan d'action en cours de mise en œuvre.

5.2.1 OUTILS ET MECANISMES DE SUIVI/EVALUATION INTERNE

A partir du Plan d'Action de l'Éducation, des plans de travail annuel par programme/direction, ainsi que des plans d'activités annuels par régions seront élaborés pour permettre un suivi technique rapproché. Chaque entité sera en mesure de pouvoir mieux maîtriser à la fois les objectifs ciblés et les activités à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le plan ci-dessous permet de visualiser le processus de suivi et d'évaluation du PAE, avec les outils et mécanismes qui vont être mis en place aux différents niveaux de décision et de mise en œuvre :



De fait, chaque responsable de programme devra s'assurer de la supervision de l'exécution, du suivi/évaluation, des ajustements nécessaires pour l'atteinte des objectifs. Les responsables des circonscriptions à Djibouti ville, et les responsables des bureaux régionaux sont chargés de l'exécution, et du suivi/évaluation de leurs plans respectifs.

Des fiches de suivi seront élaborées et mises à disposition des responsables des circonscriptions et des bureaux régionaux pour leur permettre d'établir des rapports mensuels.

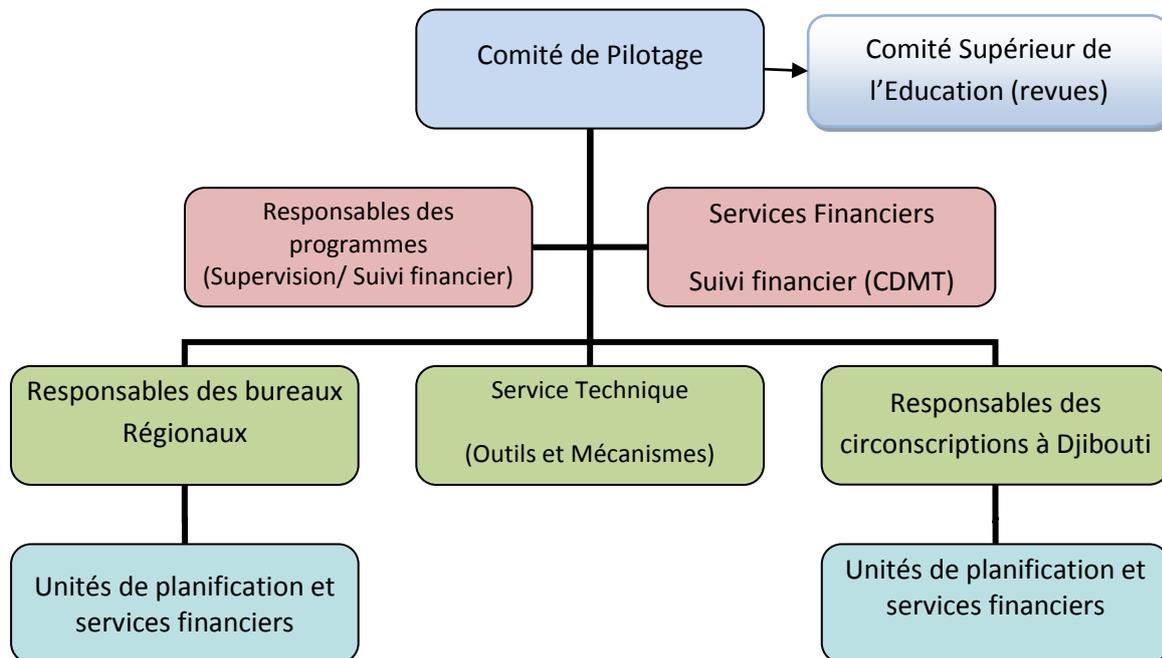
Le suivi financier mensuel sera fait par le responsable de programme, en collaboration avec le Service Financier, à l'aide du Cadre des Dépenses à Moyen Terme désagrégé par programme. Un mois après la fin de chaque semestre, un rapport d'exécution technique et financier du PAE sera transmis par les responsables de programme au Comité de Pilotage du Plan.

Ces rapports semestriels d'exécution du PAE incluront :

- Les indicateurs de résultats du PAE (cibles, objectifs atteints) (annuellement)
- Les taux d'exécution financière pour chaque ligne/volet
- Le plan des réhabilitations/constructions (cibles/objectifs atteints)
- Le compte rendu des éventuels problèmes d'exécution (financiers et techniques)
- Un suivi des recommandations des revues sectorielles
- Les mesures à prendre pour réaliser les activités prévues dans les délais

Au niveau technique, l'évaluation interne se fera à travers les services concernés qui verront leurs capacités renforcées, en particulier pour les aspects de planification et d'évaluation. Les structures responsables de chaque programme/volet devront fournir à ce service les informations sur le niveau d'exécution physique des activités à leur charge. A cette fin ils élaboreront des plans d'actions/fiches volet qui alimenteront le tableau de bord du secrétaire général. Les unités de planification et services financiers fourniront les informations statistiques et financières. Le mécanisme proposé est présenté ci-dessous.

Schéma de suivi évaluation



Au niveau politique, les décideurs du MENFOP et du Comité Supérieur de l'Education seront informés sur l'approche sectorielle, processus qui est déjà entamé à travers l'examen et la validation du PAE. Ces ateliers d'information toucheront également les responsables du budget, du Ministère des Finances, du Plan et de la Fonction Publique ainsi que la Commission Education de l'Assemblée Nationale.

5.2.2 MECANISME DE SUIVI-EXTERNE

Les partenaires techniques et financiers fourniront un appui à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution, notamment avec le suivi réalisé au niveau des activités que chaque partenaire appuiera. Ces rapports semestriels seront présentés aux Partenaires Techniques et Financiers lors de revues sectorielles.

Les revues sectorielles du Plan d'Action de l'Education seront annuelles et auront lieu en début de chaque année calendaire avec l'ensemble des partenaires de l'éducation. Les revues incluront les différents directeurs et responsables du Ministère, le Groupe Local des Partenaires de l'Education ainsi que les partenaires sociaux et représentants de la société civile.

5.2.3 MECANISME DE COORDINATION DES PTF

Il existe à Djibouti un groupe local des partenaires techniques et financiers de l'éducation avec l'UNICEF comme agence de coordination. Dans le cadre de la préparation de cette requête, une mission a permis de rencontrer les principaux PTFs et de mettre à plat les financements prévus sur la période 2013-2016 et les appuis prévus. Dans l'élaboration de ce plan, et d'un plan triennal d'action budgétisé, les appuis des PTFs prévus ont été intégrés dans le détail, ce qui a permis d'identifier les éventuels chevauchements.

De plus, sous l'impulsion de l'agence de coordination, les principaux PTFs ont été amenés à examiner les documents du plan PAE et de la requête PME, ce qui a renforcé la collaboration au sein du groupe local des partenaires de l'éducation. La collaboration au sein de ce groupe sera améliorée par la mise à jour du site internet du Ministère et la mise à disposition sur ce site des principaux documents du secteur (RESEN, annuaires statistiques, versions du plan et du projet PME).

Enfin, afin d'éviter la mobilisation répétée des équipes du MENFOP dans le cadre des missions externes de suivi et supervision des PTF, le Ministère avec l'Agence de coordination vont proposer un calendrier de revues sectorielles sur lequel les PTFs pourront harmoniser leurs missions.

Par ailleurs le Ministère réunira mensuellement, avec l'appui de l'Agence de Coordination, le Groupe Local des Partenaires de l'Education pour partager sur le suivi des activités, ce qui permettra au Ministère d'assurer une bonne coordination des activités de son programme avec les appuis de ses différents partenaires.

6 RISQUES ET IMPACTS

6.1 RISQUES

6.1.1 RISQUES LIES AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

6.1.1.1. Risques institutionnels

Au niveau institutionnel, un éventuel manque de coordination entre les différents acteurs dans les activités programmées présenterait un risque pour la mise en œuvre du plan. La mise en place d'une structure de pilotage, des structures de suivi des activités du plan triennal et l'élaboration d'outils adéquats pour le suivi et l'évaluation du plan assureront son exécution dans de bonnes conditions.

6.1.1.2. Risques budgétaires

Les activités du plan sont en grande partie financées par le budget national. Un désaccord avec le Ministère du Budget serait préjudiciable au plan. En prévention d'une telle situation, ce département et le Commissariat au Plan sont membres du Comité de Pilotage du Plan (CPP) et ont été associés et impliqués dans la programmation budgétaire du plan d'action.

6.1.2 RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE

6.1.2.1. Infrastructures scolaires

Les constructions et réhabilitations d'écoles risquent de souffrir du manque de capacités et de la faible assise financière de la plupart des entrepreneurs locaux, ce qui entraîne systématiquement un retard considérable sur l'exécution des projets et en outre des travaux mal réalisés. L'expérience acquise par le service en charge des projets du MENFOP aidera à éviter de tels inconvénients. En effet, les travaux de constructions et de réhabilitations réalisés l'an dernier a permis au ministère d'acquérir une expérience suffisante pour identifier les entreprises défailtantes.

La lourdeur des procédures dans le paiement des décomptes de certains bailleurs de fonds risque de retarder ces travaux. Ce risque devra être limité voire éliminé par une négociation sur les procédures avec les bailleurs de fonds concernés.

6.1.2.2. Formation des personnels de l'Education Nationale

Le CFEEF est actuellement en cours de construction. Il doit être rendu opérationnel à la rentrée prochaine pour que les objectifs ciblés pour la formation des personnels du MENFOP soient atteints et réalisés conformément au plan de développement triennal.

6.1.2.3. Manuels scolaires

Les manuels doivent être disponibles pour tous les niveaux dans les établissements scolaires avant chaque rentrée. A cet effet, le CRIPEN a revu sa programmation pour prévenir tout retard dans la livraison des manuels.

Dans l'enseignement fondamental, la révision des curricula, des guides pédagogiques, du matériel didactique et des manuels et leur mise à la disposition des utilisateurs ont été bien étudiés et demeurent réalistes.

Au secondaire, la rédaction des manuels scolaires suit une programmation cohérente avec les besoins sur le terrain

Il importe que toutes ces programmations soient respectées pour ne pas rencontrer de rupture sur les stocks à venir.

6.1.2.4. Scolarisation des enfants à besoins éducatifs spéciaux

Le plan prévoit la création de 10 classes pilotes devant accueillir des EABS au sein des établissements primaires publics de la capitale. Des faiblesses dans la préparation de cette activité, relatives notamment à l'identification des 10 écoles, à la formation des enseignants et à la sensibilisation des parents d'élèves, pourraient nuire à sa réalisation et fausser les résultats de cette expérimentation. Pour prévenir ce risque, le MENFOP a prévu de choisir les écoles d'implantation sur des critères pertinents, de former les enseignants pour la rentrée 2014 et parallèlement de mener, en collaboration avec les APE des écoles concernées, des actions de sensibilisation en direction des parents d'élèves.

6.1.2.5. Gestion du projet financé par le PME

Le MENFOP dispose d'une unité de mise en œuvre du projet : le Service de la Gestion des Projets (SGP). Celui-ci a mis en œuvre des projets financés par des donateurs pendant de nombreuses années, notamment plusieurs projets d'éducation financés par la Banque mondiale, la Banque islamique de développement (BID), la Banque africaine de développement, le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et l'Agence française pour le développement (AFD). Le SGP prendra donc en charge le ou les projets financé(s) par le PME. Le Programme proposé prévoit le renforcement des capacités du ministère en matière de suivi et de gestion.

6.2 IMPACTS ATTENDUS DU PLAN

6.2.1 AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

Les réalisations dans le cadre de ce plan permettront de structurer ce secteur de l'éducation en le dotant des textes réglementaires et d'une structure qui prendra en charge son développement futur, la coordination entre les différents partenaires y intervenant ainsi que son suivi pédagogique. A la fin du plan d'action 2014-2016, le TBS devrait passer de 4% à 17% pour les enfants de 5 ans grâce à un enseignement préscolaire public, communautaire et privé d'une année fonctionnant sur la base de textes réglementaires et encadré par un personnel compétent.

6.2.2 AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La construction de 153 nouvelles salles de classe devra permettre d'accroître les capacités d'accueil de l'enseignement primaire, de réduire la taille des classes et de supprimer le double flux, levant ainsi les premiers obstacles sur le chemin de la qualité. Quant à la réhabilitation de 541 salles d'ici 2016, elle permettra de pérenniser les infrastructures scolaires tout en améliorant le cadre de travail des enseignants et des apprenants.

Les formations prévues et destinées aux enseignants devraient concourir également à l'amélioration de la qualité tandis que les efforts déployés pour la détection des élèves en situation d'abandon scolaire et pour leur suivi contribueront à améliorer l'efficacité interne du primaire en augmentant sensiblement le taux de rétention et en diminuant le taux de redoublement. La mise en place de cours de soutien dans les écoles et/ou via la RTD devra relever le niveau d'acquisition des compétences requises.

6.2.3 AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

La construction de 3 collèges dans la capitale et l'extension des CEM des chefs-lieux des régions augmentera les capacités d'accueil de ce degré d'enseignement et fera accroître le TBS de 8%. Elle permettra, en outre, de diminuer la taille des classes en la ramenant à 46 élèves par classes. La mise en place de cours de soutien dans les établissements scolaires et à la RTD, d'une formation initiale pour les enseignants du collège, le renforcement de l'encadrement des formateurs, la pratique de l'évaluation érigée en culture et la révision des manuels scolaires augmenteront l'efficacité interne du système éducatif en réduisant l'échec scolaire et le taux d'abandon. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles modalités de pilotage et d'évaluation des établissements scolaires axées sur le rendement concourra à l'atteinte des objectifs de qualité visés par le MENFOP.

A terme, le ministère réalisera des économies substantielles par la réduction du redoublement et disposera d'établissements scolaires performants et bien gérés.

6.2.4 AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

La construction de 4 lycées dans la capitale et l'extension des CEM des chefs-lieux des régions augmentera les capacités d'accueil de ce degré d'enseignement et fera accroître le TBS de 4%. Elle permettra, en outre, de diminuer la taille des classes en la ramenant à 46 élèves par classes. La mise en place de cours de soutien dans les établissements scolaires et à la RTD, d'une formation initiale pour les enseignants du secondaire général, le renforcement de l'encadrement des professeurs, la pratique de l'évaluation érigée en culture et la révision des manuels scolaires augmenteront l'efficacité interne du système éducatif en réduisant l'échec scolaire et le taux d'abandon. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles modalités de pilotage et d'évaluation des établissements scolaires axées sur le rendement concourra à l'atteinte des objectifs de qualité visés par le MENFOP.

Enfin, la réforme de l'enseignement secondaire, dernière phase d'un long processus se poursuivra durant les 3 années du plan triennal et s'achèvera, en juillet 2016, par l'entrée en vigueur du Baccalauréat national.

6.2.5 AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Au terme du plan triennal, les établissements relevant de cet ordre d'enseignement seront rendus pleinement opérationnels et auront les capacités suffisantes pour accueillir 25% des sortants de l'enseignement moyen (soit 10% de plus).

La mise en place d'un plan de formation des formateurs, le renforcement de l'encadrement pédagogique, l'élaboration de référentiels de formation, et la conception de supports didactiques et pédagogiques contribueront à améliorer la qualité dans cet ordre d'enseignement.

La mise en place d'un cadre de concertation (patronat, associations de professionnels, services publics), et la diversification des offres de formation devraient permettre à l'ETFP de répondre aux besoins du marché du travail en main d'œuvre et en personnels qualifiés.

En 2016, les structures de l'ETFP seront aptes à contribuer pleinement au développement économique du pays.

7 ANNEXES

7.1 MODELE DE SIMULATION

Modèle de simulation pédagogique et financière 2010-2020 - MENFOP -Djibouti

	Cible	Base	Projections						
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Années scolaires									
Années calendaires		2,013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Année cible des projections	2020								

I- CADRE MACRO ET RESSOURCES NATIONALES ANTICIPEES

Population totale (en milliers)		868	885	903	921	940	958	978	997
Taux annuel de croissance de la population totale	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
PIB nominal (millions FDJ)		258,548	280,104	303,925	330,447	359,847	392,233	427,534	466,012
Taux annuel de croissance du PIB nominal après 2017	9%								
Taux annuel de croissance prévu du PIB réel après 2014	6%		5%	6%	6%	6%	6%	6%	6%
Hausse des prix du PIB			3.3%	2.5%	2.7%	2.9%	3.0%	3.0%	3.0%
Indice des prix (base 100 en 2013)		100	103	106	109	112	115	119	122
Evolution PIB aux prix de 2013 (millions FDJ)		258,548	271,058	286,924	303,683	321,391	340,112	359,925	380,891
PIB aux prix de 2013 /tête (FDJ)		297,866	306,156	317,722	329,685	342,068	354,897	368,206	382,015
Taux de change USD-FDJ	177.7								
PIB /tête (USD)		1,676	1,723	1,788	1,855	1,925	1,997	2,072	2,150
Dépenses de l'Etat aux prix de 2013 (Millions FDJ)		92,900	97,943	100,978	107,667	115,869	122,440	129,573	137,121
(en % du PIB)		35.9%	36.1%	35.2%	35.5%	36.1%	36.0%	36.0%	36.0%
S/Total Dépenses courantes		60,800	59,610	62,261	64,447	67,184	69,723	72,345	75,036
(en % du PIB)		23.5%	22.0%	21.7%	21.2%	20.9%	20.5%	20.1%	19.7%
S/Total Dépenses investissements		32,100	38,334	38,717	43,220	48,685	52,717	57,228	62,085
(en % du PIB)		12.4%	14.1%	13.5%	14.2%	15.1%	15.5%	15.9%	16.3%

II- CADRAGE DES DEPENSES COURANTES POUR L'EDUCATION (MENFOP)

Ressources totales pour l'éducation (millions FDJ)		15,630	16,127	16,804	17,475	18,147	18,829	19,541	20,283
en % du PIB		6.0%	5.9%	5.9%	5.8%	5.6%	5.5%	5.4%	5.3%
<i>en % des dépenses totales Etat</i>		16.8%	16.5%	16.6%	16.2%	15.7%	15.4%	15.1%	14.8%
*Dont dépenses courantes (millions FDJ)		11,949	12,757	13,335	13,912	14,492	15,084	15,703	16,350
en % du PIB		4.6%	4.7%	4.6%	4.6%	4.5%	4.4%	4.4%	4.3%
<i>en % des dépenses courantes Etat</i>		19.7%	21.4%	21.4%	21.6%	21.6%	21.6%	21.7%	21.8%
<i>en % des ressources totales d'éducation</i>		76.4%	79.1%	79.4%	79.6%	79.9%	80.1%	80.4%	80.6%
*Dont dépenses d'investissement (millions FDJ)		3,300	3,370	3,469	3,563	3,655	3,745	3,838	3,933
en % du PIB		1.3%	1.2%	1.2%	1.2%	1.1%	1.1%	1.1%	1.0%
<i>en % des dépenses investissement Etat + extérieur</i>		10.3%	8.8%	9.0%	8.2%	7.5%	7.1%	6.7%	6.3%
<i>en % des ressources totales d'éducation</i>		21.1%	20.9%	20.6%	20.4%	20.1%	19.9%	19.6%	19.4%
Dépenses d'invest. Education sur fin. intérieur		849	879	918	956	994	1,033	1,073	1,114
<i>en % des dépenses investissement Etat + extérieur</i>		2.6%	2.3%	2.4%	2.2%	2.0%	2.0%	1.9%	1.8%
<i>en % des dépenses investissement Education</i>		25.7%	26.1%	26.5%	26.8%	27.2%	27.6%	27.9%	28.3%
Dépenses d'invest. Education sur fin. extérieur		2,451	2,490	2,551	2,608	2,661	2,712	2,765	2,819
<i>en % des dépenses investissement Etat + extérieur</i>		7.6%	6.5%	6.6%	6.0%	5.5%	5.1%	4.8%	4.5%
<i>en % des dépenses investissement Education</i>		74.3%	73.9%	73.5%	73.2%	72.8%	72.4%	72.1%	71.7%
Cadrage ressources publiques allouées au secteur (y compris MENSUR)									
Dépenses courantes d'éducation / dépenses courantes Etat		25.3%	27.3%	27.2%	27.2%	27.1%	27.1%	27.1%	27.0%
Dépenses d'invest. Education / dépenses d'invest. Etat		13.9%	11.8%	12.0%	11.1%	10.1%	9.5%	9.0%	8.5%

Scolarisation, organisation du système et besoins de financement des dépenses courantes

Revalorisation annuelle moyenne des salaires hors hausse des prix

1.0%

A- Education Préscolaire

A1. Accueil des enfants âgés de 5 ans

Population 5 ans		15,826	15,419	15,043	14,788	14,654	14,701	14,764	14,804
Effectif total scolarisé		674	1,334	1,962	2,578	3,198	3,854	4,519	5,181
Taux de scolarisation	35%	4.3%	8.7%	13.0%	17.4%	21.8%	26.2%	30.6%	35.0%
Préscolaire privé									
Nombre d'élèves du privé		574	631	695	764	840	924	1,017	1,119

Taux d'accroissement annuel des effectifs élèves du privé	10%								
Elèves : Part du Privé/total (%)		85%	47%	35%	30%	26%	24%	23%	22%
Précolaire communautaire									
Elèves : Part du communautaire / Total (%)		15%	34%	43%	51%	54%	56%	57%	58%
Nombre d'élèves dans des structures communautaires		100	457	847	1,324	1,728	2,160	2,592	3,013
Nombre de salles de classe		3	14	25	38	50	62	75	87
Besoin en salles de classe nouvelles	0	0	11	11	13	12	12	13	12
Nbre d'enseignants communautaire (à charge communauté)		3	14	25	38	50	62	75	87
Ratio élèves/enseignants	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Appui à l'élève par an (milliers FDJ)	14	0	5	9	14	14	14	14	14
Année cible	2016								
Appui aux structures communautaires (Millions FDJ)		0	2	8	19	24	30	36	42
Coût unitaire élève du communautaire (milliers FDJ)			4.7	9.3	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0
Coût unitaire élève du communautaire (en % PIB/tête)			2%	3%	4%	4%	4%	4%	4%
Précolaire public									
Nombre d'élèves		0	245	420	490	630	770	910	1050
Elèves : Part du public/total(%)		0%	18%	21%	19%	20%	20%	20%	20%
Nombre de salles de classe		0	7	12	14	18	22	26	30
Besoin en salles de classe nouvelles			7	5	2	4	4	4	4
Nbre d'enseignants (tous instituteurs)		0	7	12	14	18	22	26	30
Ratio élèves/enseignants	35		35	35	35	35	35	35	35
Besoins en enseignants			7	5	2	4	4	4	4
Coût salarial annuel moyen d'un enseignant		1.8	1.96	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1
Masse salariale des enseignants (millions FDJ)			14	24	28	36	45	54	63
Autres dépenses courantes (millions FDJ)			0.3	1.1	2.0	2.5	3.1	3.6	4.2
Dépenses courantes par élève (milliers FDJ)	4	0	1	3	4	4	4	4	4
Année cible	2016								
Total dépenses courantes précolaire public (en millions FDJ)		0	14	25	30	39	48	57	67
Coût unitaire élève du public (milliers FDJ)			57	59	61	62	62	63	64
Coût unitaire élève du public (en % PIB/tête)			19%	19%	19%	18%	18%	17%	17%

A2. Accueil des enfants âgés de 4 et 5 ans (préscolaire public EABES)

Précolaire public EABES									
Nombre d'élèves	30	0	30	60	60	90	120	150	180

Nombre de salles de classe			2	4	4	6	8	10	12
Besoin en salles de classe nouvelles			2	2	0	2	2	2	2
Nbre d'enseignants (tous instituteurs)		0	2	4	4	6	8	10	12
Ratio élèves/enseignants	15		15	15	15	15	15	15	15
Besoins en enseignants			2	2	0	2	2	2	2
Coût salarial annuel moyen d'un enseignant		1.8	1.96	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1
Masse salariale des enseignants (millions FDJ)			3.9	7.9	8.0	12.1	16.3	20.6	25.0
Autres dépenses courantes (millions FDJ)			0.1	0.3	0.3	0.6	0.8	1.1	1.4
Dépenses courantes par élève (milliers FDJ)	8	3.8	4.4	5.0	5.6	6.2	6.8	7.4	8.0
Total dépenses courantes préscolaire EABES (en millions FDJ)		0	4	8	8	13	17	22	26
Coût unitaire élève du public EABES (milliers FDJ)			135	137	139	141	143	145	147
Coût unitaire élève du public EABES (en % PIB/tête)			44%	43%	42%	41%	40%	39%	38%

Dépenses totales pour le préscolaire public et comm. (en millions FDJ)		0	20	41	57	76	95	115	135
---	--	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------	------------

B1-Enseignement fondamental : cycle primaire

a- Population									
Population 6 ans		16,067	15,694	15,298	14,957	14,760	14,620	14,669	14,762
Population 10 ans		16,563	16,564	16,384	16,007	15,681	15,353	15,054	14,880
Population scolarisable 6-10 ans		81,932	80,811	79,167	77,283	75,907	74,719	73,913	73,509
b- Fluidité (public + privé)									
Non-redoublants									
1ère année		12,317	12,330	12,311	12,321	12,440	12,601	12,923	13,286
5ème année		10,867	11,326	11,657	11,832	12,026	12,199	12,379	12,648
Taux Brut d'Accès									
Taux brut d'accès en 1ère année	90%	76.7%	78.6%	80.5%	82.4%	84.3%	86.2%	88.1%	90.0%
Taux brut d'accès en 5ème année	85%	65.6%	68.4%	71.2%	73.9%	76.7%	79.5%	82.2%	85.0%
Taux de survie dans le cycle		86%	87%	88%	90%	91%	92%	93%	94%
Effectif des redoublants dans le cycle primaire		5,602	5,368	5,037	4,682	4,349	4,018	3,698	3,385
Proportion de redoublants	5% 2020	8.8%	8%	7.7%	7.2%	6.6%	6.1%	5.5%	5.0%
c- Effectifs totaux (public et privé)									
Nombre total d'élèves scolarisés		63,368	64,743	65,054	65,078	65,444	65,904	66,644	67,706
Nombre d'élèves dans l'enseignement public		55,718	56,841	57,028	56,963	57,197	57,511	58,068	58,904

Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		7,650	7,902	8,026	8,115	8,248	8,393	8,575	8,802
% d'élèves du privé/Total	13%	12.1%	12.2%	12.3%	12.5%	12.6%	12.7%	12.9%	13.0%
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		77.3%	80.1%	82.2%	84.2%	86.2%	88.2%	90.2%	92%
<i>TBS (Autre formule indispensable pour les calculs)</i>		78.0%	80.1%	82.2%	84.2%	86.2%	88.2%	90.2%	92.1%
d- Organisation et ressources du primaire public									
Capacités d'accueil									
Nombre de salles disponibles (yc les construites en 2013)		1,089	1,139	1,173	1,202	1,240	1,257	1,280	1,309
Taux d'utilisation des salles	100%	107%	106%	104%	102%	100%	100%	100%	100%
Année cible	2017								
Nombre de salles en double flux		80	63	43	22	0	0	0	0
Nombre de salles à construire			51	34	30	37	17	23	29
Effectif personnel enseignant (chiffres FP)									
Nombre total d'enseignants en service		1,580	1,616	1,625	1,628	1,639	1,652	1,673	1,702
<i>a) enseignants polyvalents</i>		1,260	1,291	1,301	1,305	1,316	1,330	1,349	1,374
<i>dont chargés de classe (yc DEC)</i>		1,169	1,202	1,216	1,224	1,240	1,257	1,280	1,309
<i>dont remplaçants (chiffres de l'annuaire)</i>		91	89	85	81	77	73	69	65
Répartition par grade									
<i>Instituteurs et assimilés (yc les DEC, nc les remplaçants)</i>		662	703	724	740	762	787	817	853
<i>Instituteurs-Adjoints</i>		339	334	329	324	319	314	310	305
<i>Instituteurs conventionnés</i>		168	165	163	161	158	156	153	151
Ratio Elèves-maîtres polyvalents chargés de classe	45	48	47.3	46.9	46.5	46.1	46	45	45
Année cible	2020								
% de suppléants	5%	8%	7%	7%	7%	6%	6%	5%	5%
Taux annuel moyen de déperdition	1.5%								
Nbre d'enseig. à recruter pour compenser les déperditions			19	19	20	20	20	20	20
Nbre d'enseig. à recruter pour l'expansion du primaire			31	10	4	11	13	19	26
Nombre d'enseignants polyvalents à recruter (= former)			50	29	24	31	33	39	46
Structure du recrutement : % instituteurs	100%								
<i>b) enseignants d'arabe</i>		320	325	324	322	322	323	324	327
<i>dont Instituteurs et assimilés</i>		262	268	268	267	268	269	271	275
<i>dont Instituteurs-Adjoints</i>		0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont Instituteurs conventionnés</i>		58	57	56	55	55	54	53	52
Ratio Elèves-maîtres d'arabe (REMa)	180	174	175	176	177	177	178	179	180
Taux annuel moyen de déperdition	1.5%								
Nbre d'enseig. à recruter pour compenser les déperditions			5	5	5	5	5	5	5
Nbre d'enseig. à recruter pour l'expansion du primaire			5	0	-2	0	0	2	3

Nombre d'enseignants d'arabe à recruter			10	4	3	5	5	6	8
Structure du recrutement : % instituteurs	100%								
Nombre total d'enseignants à recruter (= former)			60	34	27	35	38	45	54
Nombre de postes budgétaires à créer (instituteur)			36	9	2	11	13	21	29
Effectif personnel non enseignant (chiffres FP)									
Effectifs personnels non enseignants en service		603	541	560	578	595	614	632	652
Effectif Directeurs (DED+DEA)		117	120	123	126	129	132	135	138
Effectif IENEB		9	12	14	14	14	14	14	14
dont IENEN d'arabe			4	4	4	4	4	4	4
Effectif CPI et assimilés (<i>faisant fonction</i>)		149	67	68	68	68	69	70	71
Effectif agents		328	342	356	370	384	399	414	429
Accroissement annuel du nombre de directeurs déch.	3								
Accroissement annuel du nombre d'IEN	0								
Ratio enseignants / CP	24	11	24	24	24	24	24	24	24
Année cible	2014								
Nombre d'écoles publiques		122	125	128	131	134	137	140	143
Accroissement annuel du nombre d'écoles publiques	3								
Ratio autres agents / écoles publiques	3	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0
Taux annuel moyen de déperdition pers. non. enseign.	1.5%								
Nbre de p.n.e. à recruter pour compenser les déperditions			9	8	8	9	9	9	9
Nbre de p.n.e. à recruter pour l'expansion du primaire			0	19	17	18	18	19	19
Nombre de non enseignants à recruter			9	27	26	27	27	28	29
dont nombre d'instituteurs pour directeurs et CPI			16	3	3	3	3	3	3
Coût salarial des enseignants (millions FDJ) hors indemnités logement									
Coût salarial annuel moyen Instituteur et assimilés		1.80	2.00	2.02	2.04	2.06	2.08	2.10	2.12
Coût salarial annuel moyen Instituteur-Adjoint		1.48	1.67	1.69	1.71	1.72	1.74	1.76	1.78
Coût salarial annuel moyen Instituteur conventionné		1.21	1.37	1.39	1.40	1.41	1.43	1.44	1.46
Coût salarial annuel moyen enseig. polyvalent		1.64	1.84	1.85	1.87	1.89	1.91	1.93	1.95
Coût salarial annuel moyen enseig. d'arabe		1.69	1.89	1.91	1.93	1.95	1.97	1.99	2.01
Coût salarial annuel moyen d'un enseignant		1.65	1.85	1.86	1.88	1.90	1.92	1.94	1.96
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		5.5	6.0	5.9	5.7	5.6	5.4	5.3	5.1
Coût salarial total enseignants (millions FDJ)		2,602	2,983	3,030	3,065	3,117	3,174	3,246	3,335
Coût salarial des non enseignants (millions FDJ)									
Coût salarial annuel moyen Directeurs		2.28	2.49	2.51	2.54	2.56	2.59	2.62	2.64
Coût salarial annuel moyen IENEB		2.60	2.63	2.65	2.68	2.71	2.73	2.76	2.79
Coût salarial annuel moyen CPI		2.04	2.06	2.08	2.10	2.12	2.14	2.17	2.19
Coût salarial annuel moyen Agent		0.56	0.57	0.57	0.58	0.58	0.59	0.59	0.60

Coût salarial annuel moyen d'un non enseignant		1.29	1.22	1.24	1.25	1.26	1.27	1.29	1.30
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		4.3	4.0	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.4
Coût salarial total non enseignants (millions FDJ)		778	662	693	721	751	782	814	847
Total coût salarial enseig. + non enseig. (millions FDJ)		3,380	3,645	3,723	3,786	3,867	3,955	4,059	4,182
Dépenses de biens et services (millions FDJ)									
Montant total des dépenses de B&S (millions FDJ)		105	144	185	229	277	328	386	450
Dépenses de biens et services par élève (milliers FDJ)		1.9	2.5	3.3	4.0	4.8	5.7	6.6	7.6
Dépenses de biens et services par élève (% PIB/tête)	2.0%	0.6%	0.8%	1.0%	1.2%	1.4%	1.6%	1.8%	2.0%
Dépenses de fonctionnement		19	28	38	50	64	80	99	122
% des dép de biens et services	27%	18%	19.4%	20.7%	21.9%	23.2%	24.5%	25.7%	27.0%
Dépenses pour cantines et assimilés		30	40	49	57	66	74	82	90
% des dép de biens et services	20%	29%	27.6%	26.3%	25.0%	23.8%	22.5%	21.3%	20.0%
Dépenses pédagogiques		56	76	98	121	147	174	205	239
% des dép de biens et services	53%	53%	53.1%	53.0%	53.0%	53.0%	53.0%	53.0%	53.0%
Dépenses totales dans les écoles publiques (millions FDJ)		3,485	3,789	3,908	4,015	4,144	4,284	4,445	4,632
Dépense par élève du public (milliers FDJ)		63	67	69	70	72	74	77	79
Dépense par élève du public (en % PIB/tête)		21%	22%	22%	21%	21%	21%	21%	21%

B2-Enseignement fondamental : cycle moyen

a-Population									
Population 11 ans		16,491	16,570	16,563	16,346	15,987	15,656	15,313	15,012
Population 14 ans		16,151	16,239	16,381	16,480	16,563	16,529	16,296	15,930
Population scolarisable 11-14 ans		65,274	65,682	66,004	65,974	65,425	64,465	63,189	61,821
b- Fluidité (public + privé)									
Non-redoublants									
6ème année		9,550	9,997	10,393	10,651	10,803	10,957	11,086	11,229
9ème année		7,802	8,264	8,767	9,261	9,757	10,193	10,507	10,724
Taux brut d'accès en 6ème année		57.9%	60.3%	62.7%	65.2%	67.6%	70.0%	72.4%	74.8%
Taux de transition effectif (cycle primaire - cycle moyen)	88%	88.3%	88.2%	88.2%	88.2%	88.1%	88.1%	88.0%	88.0%
Taux brut d'accès 9ème année		48.3%	50.9%	53.5%	56.2%	58.9%	61.7%	64.5%	67.3%
Taux de survie dans le cycle	90%	83.4%	84.4%	85.3%	86.2%	87.2%	88.1%	89.1%	90.0%
Effectif des redoublants dans le cycle moyen		3,464	3,422	3,190	2,913	2,590	2,233	2,276	2,312
Proportion globale de redoublants	5%	9.5%	9%	8%	7%	6%	5%	5%	5%
Année cible	2018								
Proportion de redoublants en 9è année	12%	21%	20%	18%	17%	16%	15%	13%	12%

c- Effectifs totaux (public et privé)									
Nombre total d'élèves scolarisés		36,625	39,948	41,560	42,944	43,966	44,669	45,518	46,242
Nombre d'élèves dans l'enseignement public		33,494	36,508	37,954	39,190	40,095	40,706	41,451	42,080
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		3,131	3,441	3,606	3,754	3,872	3,963	4,067	4,162
% d'élèves du privé/total	9%	8.5%	8.6%	8.7%	8.7%	8.8%	8.9%	8.9%	9.0%
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		56%	61%	63%	65%	67%	69%	72%	75%
<i>TBS (Autre formule indispensable pour les calculs)</i>		59%	61%	63%	65%	67%	69%	72%	75%
Capacités d'accueil									
Nombre de salles disponibles (yc les labos)		518	567	593	616	633	646	662	675
Nombre de divisions pédagogiques		706	775	812	845	871	891	914	935
Nbre d'heures hebdo d'utilisation théorique d'une salle		36	36	36	36	36	36	36	36
Nombre moyen d'heures de cours hebdo par élève		26	26	26	26	26	26	26	26
Capacité d'accueil théorique hebdo des salles (heures)		18,648	20,430	21,349	22,160	22,792	23,264	23,818	24,313
Nombre total d'heures de cours dispensées hebdo		18,356	20,156	21,111	21,962	22,639	23,160	23,765	24,313
Taux moyen d'utilisation des salles	100%	98%	98.7%	98.9%	99.1%	99.3%	99.6%	99.8%	100.0%
Effectif moyen par division pédagogique	45	47	47.1	46.7	46.4	46.0	45.7	45.3	45.0
Année cible	2020								
Besoin en nouvelles salles (toutes salles confondues)			49	26	23	18	13	15	14
Effectif personnel enseignant									
Nombre total d'enseignants en service (d'après FP)		957	997	993	984	1,015	1,038	1,065	1,090
Service hebdo théorique d'un enseignant (heures)		23	23	23	23	23	23	23	23
Besoin théorique en enseignants		798	876	918	955	984	1,007	1,033	1,057
Taux moyen d'utilisation des enseignants	97%	83%	88%	92%	97%	97%	97%	97%	97%
Année cible	2016								
Répartition par grade (%) (d'après fich. personnel)									
<i>Professeurs</i>		419	467	471	470	508	539	574	606
<i>Professeurs-adjoints</i>		420	414	407	401	395	389	384	378
<i>Professeurs conventionnés et assimilés (MAES+Inst)</i>		118	116	114	113	111	109	108	106
Taux annuel moyen de déperdition	1.5%								
Nbre d'enseig. à recruter pour compenser les déperditions			14	15	15	15	15	16	16
Nbre d'enseig. à recruter pour l'expansion du cycle moyen			40	-4	-8	30	23	27	25
Structure du recrutement : % professeurs	100%								
Nombre d'enseignants à recruter (= former)			54	11	7	45	39	43	41
Nombre de postes budgétaires à créer (professeur)			40	0	0	30	23	27	25
Effectif personnel non enseignant									
Effectifs personnels non enseignants en service		519	523	526	525	523	520	516	511
Effectif Ppal + Ppal adj.		66	68	70	72	74	76	78	80

Effectif IEMS (2/3 du total IEMS car 1/3 au SG) : 5		3	6	9	9	9	9	9	9
Effectif CP2 (60% de 101)		28	30	32	34	36	38	40	42
Effectif agents		422	419	415	410	404	397	389	380
Accroissement annuel du nombre de principaux et adj.	2								
Accroissement annuel du nombre d'IEMS	0								
Accroissement annuel du nombre de CP2	2								
Nombre de collèges publics		31	32	33	34	35	36	37	38
Accroissement annuel du nombre de collèges publics	1								
Ratio autres agents / collèges publics	10	13.6	13.1	12.6	12.1	11.5	11.0	10.5	10.0
Taux annuel moyen de déperdition personnels	1.5%								
Nbre de p.n.e. à recruter pour compenser les déperditions			8	8	8	8	8	8	8
Nbre de p.n.e. à recruter pour l'expansion du primaire			4	3	-1	-2	-3	-4	-5
Nombre de non enseignants à recruter			12	11	7	6	5	4	3
dont nombre de professeurs pour principaux et CP2			4						
Coût salarial des enseignants (millions FDJ) hors indemnités logement									
Coût salarial annuel moyen Professeur		2.28	2.30	2.33	2.35	2.37	2.40	2.42	2.44
Coût salarial annuel moyen Professeur-Adjoint		1.96	1.98	2.00	2.02	2.04	2.06	2.08	2.10
Coût salarial annuel moyen Professeur conventionné		1.64	1.66	1.67	1.69	1.71	1.72	1.74	1.76
Coût salarial annuel moyen d'un enseignant		2.06	2.09	2.12	2.14	2.17	2.20	2.23	2.26
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		6.9	6.8	6.7	6.5	6.3	6.2	6.1	5.9
Coût salarial total enseignants (millions FDJ)		1,972	2,086	2,101	2,106	2,202	2,283	2,375	2,461
Coût salarial des non enseignants (milliers FDJ)									
Coût salarial annuel moyen Ppal et Ppal adj.		2.6	2.63	2.65	2.68	2.71	2.73	2.76	2.79
Coût salarial annuel moyen IEMS		2.8	2.79	2.82	2.84	2.87	2.90	2.93	2.96
Coût salarial annuel moyen CP2		2.4	2.46	2.49	2.51	2.54	2.56	2.59	2.62
Coût salarial annuel moyen Agent		0.6	0.57	0.57	0.58	0.58	0.59	0.59	0.60
Coût salarial annuel moyen d'un non enseignant		0.93	0.94	0.95	0.96	0.97	0.98	0.99	1.00
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		3.1	3.1	3.0	2.9	2.8	2.8	2.7	2.6
Coût salarial total non enseignants (millions FDJ)		485	493	501	505	508	510	511	511
Total coût salarial enseig. + non enseig. (millions FDJ)		2,457	2,579	2,602	2,611	2,710	2,793	2,886	2,973
Dépenses de biens et services (millions FDJ)									
Montant total des dépenses de B&S (millions FDJ)		58	88	119	154	191	231	274	322
Dépenses de biens et services par élève (milliers FDJ)		1.74	2.41	3.14	3.93	4.77	5.66	6.62	7.64
Dépenses de biens et services par élève (% PIB/tête)	2.0%	0.6%	0.8%	1.0%	1.2%	1.4%	1.6%	1.8%	2.0%
Dépenses de fonctionnement		26	39	53	68	84	102	121	141
% des dép de biens et services	44%	44%	44.4%	44.3%	44.3%	44.2%	44.1%	44.1%	44.0%
Dépenses pour cantines et assimilés		2	3	5	6	8	9	11	13

% des dép de biens et services	4%	4%	3.9%	3.9%	3.9%	4.0%	4.0%	4.0%	4.0%
Dépenses pédagogiques		30	45	62	80	99	120	143	167
% des dép de biens et services	52%	52%	51.7%	51.7%	51.8%	51.8%	51.9%	51.9%	52.0%
Dépenses totales dans les écoles publiques (millions FDJ)		2,515	2,667	2,721	2,765	2,901	3,024	3,160	3,294
Dépense par élève (milliers FDJ)		75.1	73.1	71.7	70.6	72.4	74.3	76.2	78.3
Dépense par élève (en % PIB/tête)		25%	24%	23%	21%	21%	21%	21%	20%

Cadrement poursuite d'études post-fondamentales (public + privé)

Effectifs d'élèves en 9 ^{ème} année en 2012		9,091							
Effectifs d'élèves en 9 ^{ème} année après 2012		9,849	9,878	10,369	10,837	11,295	11,672	11,899	12,011
Taux de poursuite d'études post 9 ^{ème} année année cible	72% 2020	72%	72%	72%	72%	72%	72%	72%	72%
Nombre d'élèves admis à des études post 9 ^{ème} année		6,510	7,079	7,437	7,778	8,114	8,391	8,561	8,648
Effectif admis en secondaire général		5,526	5,909	6,103	6,273	6,429	6,530	6,541	6,486
Effectif admis en secondaire technique et professionnel		984	1,170	1,334	1,505	1,685	1,861	2,019	2,162
Transition vers le secondaire général	75%	85%	83%	82%	81%	79%	78%	76%	75%
Transition vers le secondaire technique et professionnel	25%	15%	17%	18%	19%	21%	22%	24%	25%
Effectifs concernés par l'orientation vers la FP		2,581	2,770	2,441	2,591	2,723	2,904	3,112	3,251
Transition vers la formation professionnelle année cible	7% 2015	0%	4%	7%	7%	7%	7%	7%	7%
Effectifs théoriquement inscrits en formation professionnelle		0	97	171	181	191	203	218	228

C1- Secondaire général

a-Population									
Population 15 ans		16,174	16,149	16,236	16,376	16,451	16,542	16,512	16,279
Population 17 ans		16,254	16,173	16,148	16,234	16,340	16,422	16,520	16,495
Population scolarisable 15-17 ans		48,715	48,575	48,556	48,757	48,982	49,269	49,426	49,273
b- Fluidité (public + privé)									
Non-redoublants									
Seconde		5,526	5,909	6,103	6,273	6,429	6,530	6,541	6,486
Terminale		4,694	5,049	5,225	5,402	5,597	5,733	5,839	5,915

Taux brut d'accès en seconde générale		34.2%	36.6%	37.6%	38.3%	39.1%	39.5%	39.6%	39.8%
Taux brut d'accès en terminale		28.9%	31.2%	32.4%	33.3%	34.3%	34.9%	35.3%	35.9%
Taux de survie dans le cycle	90%	84.5%	85.3%	86.1%	86.9%	87.7%	88.4%	89.2%	90.0%
Effectif des redoublants dans le secondaire général		1,631	1,510	1,443	1,367	1,290	1,197	1,092	982
Proportion de redoublants	5%	9.0%	8%	8%	7%	7%	6%	6%	5%
Année cible	2020								
c- Effectifs totaux (public et privé)									
Nombre total d'élèves scolarisés		18,192	17,979	18,425	18,819	19,250	19,523	19,617	19,631
Nombre d'élèves dans l'enseignement public		15,904	15,656	15,981	16,257	16,563	16,730	16,743	16,687
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		2,288	2,323	2,444	2,562	2,687	2,793	2,874	2,944
% d'élèves dans l'enseignement privé	15%	13%	13%	13%	14%	14%	14%	15%	15%
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		37%	37%	38%	39%	39%	40%	40%	40%
<i>TBS (Autre formule indispensable pour les calculs)</i>		35%	37%	38%	39%	39%	40%	40%	40%
d- Organisation et ressources du Secondaire public									
Capacités d'accueil									
Nombre de salles disponibles (yc les labos)		243	252	270	289	311	332	351	371
Nombre de divisions pédagogiques		314	314	326	337	349	359	366	371
Nbre d'heures hebdo d'utilisation théorique d'une salle		36	36	36	36	36	36	36	36
Nombre moyen d'heures de cours hebdo par élève		36	36	36	36	36	36	36	36
Capacité d'accueil théorique hebdo des salles (heures)		8,748	9,043	9,707	10,399	11,175	11,925	12,631	13,350
Nombre total d'heures de cours dispensées hebdo		11,304	11,308	11,733	12,135	12,574	12,920	13,159	13,350
Taux moyen d'utilisation des salles	100%	129%	125%	121%	117%	113%	108%	104%	100%
Effectif moyen par division pédagogique	45	51	50	49	48	47	47	46	45
	2020								
Besoin en nouvelles salles (toutes salles confondues)			9	18	19	22	21	19	20
Effectif personnel enseignant									
Nombre total d'enseignants en service (d'après FP)		582	582	604	625	648	666	678	688
Service hebdo théorique d'un enseignant (heures)		20	20	20	20	20	20	20	20
Besoin théorique en enseignants		565	565	587	607	629	646	658	667
Taux moyen d'utilisation des enseignants	97%	97%	97%	97%	97%	97%	97%	97%	97%
Répartition par grade (%) (d'après fich. personnel)									
<i>Professeurs</i>		457	459	483	506	530	550	564	576
<i>Professeurs-adjoints</i>		104	102	101	99	98	96	95	94
<i>Professeurs conventionnés et assimilés</i>		21	21	20	20	20	19	19	19
Taux annuel moyen de déperdition	1.5%								
Nbre d'enseig. à recruter pour compenser les déperditions			9	9	9	9	10	10	10
Nbre d'enseig. à recruter pour l'expansion du cycle moyen			0	22	21	23	18	12	10

Structure du recrutement : % professeurs	100%								
Nombre d'enseignants à recruter (= former)			9	31	30	32	28	22	20
Nombre de postes budgétaires à créer (professeur)			0	22	21	23	18	12	10
Effectif personnel non enseignant									
Effectifs personnels non enseignants en service		206	217	228	236	243	250	256	263
Effectif Prov + Prov adj.		19	20	20	21	21	22	22	23
Effectif IEMS		3	6	9	9	9	9	9	9
Effectif CP2		17	19	21	23	25	27	29	31
Effectif agents		167	173	178	183	188	192	196	200
Accroissement annuel du nombre de proviseurs et adj.	0.5								
Accroissement annuel du nombre d'IEMS	0								
Accroissement annuel du nombre de CP2	2								
Nombre de lycées publics		9	10	10	11	11	12	12	13
Accroissement annuel du nombre de lycées publics	0.5								
Ratio autres agents / lycées publics	16	18.6	18.2	17.8	17.5	17.1	16.7	16.4	16.0
Taux annuel moyen de déperdition personnels	1.5%								
Nbre de p.n.e. à recruter pour compenser les déperditions			3	3	3	4	4	4	4
Nbre de p.n.e. à recruter pour l'expansion du primaire			11	11	8	7	7	6	6
Nombre de non enseignants à recruter			14	14	11	11	10	10	10
dont nombre de professeurs pour principaux et CP2			3						
Coût salarial des enseignants (millions FDJ) hors indemnités logement									
Coût salarial annuel moyen Professeur		2.28	2.30	2.33	2.35	2.37	2.40	2.42	2.44
Coût salarial annuel moyen Professeur-Adjoint		1.96	1.98	2.00	2.02	2.04	2.06	2.08	2.10
Coût salarial annuel moyen Professeur conventionné		1.64	1.66	1.67	1.69	1.71	1.72	1.74	1.76
Coût salarial annuel moyen d'un enseignant		2.20	2.22	2.25	2.28	2.30	2.33	2.35	2.38
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		7.4	7.3	7.1	6.9	6.7	6.6	6.4	6.2
Coût salarial total enseignants (millions FDJ)		1,280	1,294	1,359	1,422	1,491	1,550	1,596	1,637
Coût salarial des non enseignants (milliers FDJ)									
Coût salarial annuel moyen Prov et Prov adj.		2.8	2.79	2.82	2.84	2.87	2.90	2.93	2.96
Coût salarial annuel moyen IEMS		2.4	2.46	2.49	2.51	2.54	2.56	2.59	2.62
Coût salarial annuel moyen CP2		2.0	2.06	2.08	2.10	2.12	2.14	2.17	2.19
Coût salarial annuel moyen Agent		0.6	0.57	0.57	0.58	0.58	0.59	0.59	0.60
Coût salarial annuel moyen d'un non enseignant		0.91	0.95	0.98	1.00	1.01	1.03	1.04	1.06
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.8	2.8
Coût salarial total non enseignants (millions FDJ)		188	206	224	235	246	257	267	278
Total coût salarial enseign. + non enseign. (millions FDJ)		1,468	1,500	1,583	1,657	1,737	1,806	1,863	1,915
Dépenses de biens et services (millions FDJ)									

Montant total des dépenses de B&S (millions FDJ)		26	37	49	63	78	94	111	127
Dépenses de biens et services par élève (milliers FDJ)		1.7	2.26	3.05	3.88	4.79	5.74	6.69	7.73
Dépenses de biens et services par élève (% PIB/tête)	2.0%	0.6%	0.8%	1.0%	1.2%	1.4%	1.6%	1.8%	2.0%
Dépenses de fonctionnement		10	14	20	26	33	40	48	56
% des dép de biens et services	44%	39%	39.4%	40.2%	40.9%	41.7%	42.5%	43.2%	44.0%
Dépenses pour cantines et assimilés		0	0.2	1	1	2	3	4	5
% des dép de biens et services	4%	0%	0.6%	1.1%	1.7%	2.3%	2.9%	3.4%	4.0%
Dépenses pédagogiques		16	22	29	36	44	52	59	66
% des dép de biens et services	52%	61%	60.0%	58.7%	57.3%	56.0%	54.7%	53.3%	52.0%
Dépenses totales dans les écoles publiques (millions FDJ)		1,495	1,537	1,633	1,720	1,815	1,901	1,974	2,043
Dépense par élève (milliers FDJ)		94.0	98.2	102.2	105.8	109.6	113.6	117.9	122.4
Dépense par élève (en % PIB/tête)		31%	31%	32%	32%	32%	33%	32%	32%

C2- Secondaire technique et professionnel

a- Effectifs totaux (public+privé)									
Nombre d'admis dans l'enseig. techn & prof (seconde)		984	1,170	1,334	1,505	1,685	1,861	2,019	2,162
Ratio transversal effectif total ETFP/entrées en seconde	2.6	2.4	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Année-cible	2016								
Effectifs totaux toutes filières confondues 2012		2,061							
Effectifs totaux toutes filières confondues 2013 et suite		2,358	2,883	3,378	3,914	4,380	4,838	5,250	5,621
% d'élèves dans l'enseignement privé	12%	6.4%	7.2%	8.0%	8.8%	9.6%	10.4%	11.2%	12.0%
Nombre d'élèves dans l'enseignement public		2,208	2,677	3,109	3,570	3,961	4,335	4,662	4,947
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		150	207	269	344	420	503	588	675
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		5%	6%	7%	8%	9%	10%	11%	11%
<i>TBS (Autre formule indispensable pour les calculs)</i>									
b- Organisation et ressources du Secondaire technique et professionnel public									
Capacités d'accueil									
Nombre de salles disponibles (yc les labos)		133	148	159	169	174	177	178	177
Nombre de divisions pédagogiques		89	105	118	132	143	152	159	165
Nbre d'heures hebdo d'utilisation théorique d'une salle		42	42	42	42	42	42	42	42
Nombre moyen d'heures de cours hebdo par élève		36	36	36	36	36	36	36	36
Capacité d'accueil théorique hebdo des salles (heures)		5,586	6,224	6,669	7,089	7,302	7,443	7,473	7,420
Nombre total d'heures de cours dispensées hebdo		3,204	3,771	4,257	4,754	5,133	5,473	5,737	5,936
Effectif moyen par division pédagogique	30	25	26	26	27	28	29	29	30
Besoin en nouvelles salles (toutes salles confondues)			15	11	10	5	3	1	-1

Effectif personnel enseignant									
Nombre d'enseignants (généralistes et techniques) en service		216	248	273	296	311	323	328	330
Nombre d'enseignants par division	2	2.4	2.4	2.3	2.2	2.2	2.1	2.1	2.0
<i>dont prof</i>		80	114	141	166	183	197	204	207
<i>dont prof-adjoints</i>		120	118	116	115	113	111	110	108
<i>dont prof conventionnés</i>		16	16	16	15	15	15	15	14
Taux annuel moyen de déperdition	1.50%								
Nbre d'enseig. à recruter pour compenser les déperditions			4	4	4	5	5	5	5
Nbre d'enseig. à recruter pour l'expansion du cycle moyen			32	25	24	15	11	6	1
Structure du recrutement : % professeurs	100%								
Nombre d'enseignants à recruter (= former)			36	29	28	20	16	11	6
Nombre de postes budgétaires à créer (professeur)			32	25	24	15	11	6	1
Effectif personnel non enseignant									
Effectifs personnels non enseignants en service		125	132	143	152	161	171	180	189
Effectif Prov + Prov adj.		9	10	10	11	11	12	12	13
Effectif IEMS		2	2	4	4	4	4	4	4
Effectif CP2		8	9	10	11	12	13	14	15
Effectif agents		106	112	119	127	134	142	150	158
Accroissement annuel du nombre de proviseurs et adj.	0.5								
Accroissement annuel du nombre d'IEMS	0								
Accroissement annuel du nombre de CP2	1								
Nombre de lycées publics		7	8	8	9	9	10	10	11
Accroissement annuel du nombre de lycées publics	0.5								
Ratio autres agents / lycées publics	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Taux annuel moyen de déperdition personnels	1.5%								
Nbre de p.n.e. à recruter pour compenser les déperditions			2	2	2	2	3	3	3
Nbre de p.n.e. à recruter pour l'expansion du primaire			7	11	9	9	9	9	9
Nombre de non enseignants à recruter			9	13	11	12	12	12	12
dont nombre de professeurs pour principaux et CP2			2	2	2	2	3	3	3
Coût salarial des enseignants (millions FDJ) hors indemnités logement									
Coût salarial annuel moyen Professeur		2.28	2.30	2.33	2.35	2.37	2.40	2.42	2.44
Coût salarial annuel moyen Professeur-Adjoint		1.96	1.98	2.00	2.02	2.04	2.06	2.08	2.10
Coût salarial annuel moyen Professeur conventionné		1.64	1.66	1.67	1.69	1.71	1.72	1.74	1.76
Coût salarial annuel moyen d'un enseignant		2.05	2.11	2.15	2.19	2.22	2.25	2.28	2.30
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		6.90	6.88	6.76	6.64	6.49	6.34	6.18	6.03
Coût salarial total enseignants (millions FDJ)		257	522	586	648	691	726	748	759
Coût salarial des non enseignants (milliers FDJ)									

Coût salarial annuel moyen Prov et Prov adj.		2.76	2.79	2.82	2.84	2.87	2.90	2.93	2.96
Coût salarial annuel moyen IEMS		2.44	2.46	2.49	2.51	2.54	2.56	2.59	2.62
Coût salarial annuel moyen CP2		2.04	2.06	2.08	2.10	2.12	2.14	2.17	2.19
Coût salarial annuel moyen Agent		0.56	0.57	0.57	0.58	0.58	0.59	0.59	0.60
Coût salarial annuel moyen d'un non enseignant		0.84	0.86	0.89	0.89	0.90	0.91	0.92	0.92
Coût salarial annuel moyen (unités de PIB/tête)		2.83	2.80	2.79	2.71	2.64	2.56	2.49	2.42
Coût salarial total non enseignants (millions FDJ)		105	113	127	136	146	155	165	175
Total coût salarial enseign. + non enseign. (millions FDJ)		362	635	713	784	836	881	913	934
Dépenses de biens et services (millions FDJ)									
Montant total des dépenses de B&S (millions FDJ)		71	93	118	148	179	212	247	283
Dépenses de biens et services par élève (milliers FDJ)		32	35	38	41	45	49	53	57
Dépenses de biens et services par élève (%PIB/tête)	15%	11%	11%	12%	13%	13%	14%	14%	15%
Dépenses de fonctionnement		26	34	43	54	65	77	89	102
% des dép de biens et services	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%	36%
Dépenses pour cantines et assimilés		0.4	1	1	1	1	2	2	3
% des dép de biens et services	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Dépenses pédagogiques		45	59	75	93	113	134	156	179
% des dép de biens et services	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%
Dépenses totales dans les écoles publiques (millions FDJ)		433	729	831	932	1,015	1,093	1,160	1,217
Dépense par élève (milliers FDJ)		196	272	267	261	256	252	249	246
Dépense par élève (en % PIB/tête)		66%	89%	84%	79%	75%	71%	68%	64%

D-Formation professionnelle

D1- Ecole ménagère

Effectifs apprenants concernés	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Effectifs encadreurs		17	15	13	11	10	9	9	8
Ratio apprenants / encadreurs	15	7	8	9	10	12	13	14	15
Coût salarial annuel moyen d'un encadreur (millions FDJ)		1.48	1.49	1.51	1.52	1.54	1.56	1.57	1.59
Coût salarial annuel total des encadreurs (millions FDJ)		25	22	19	17	16	15	14	13
Effectif personnel non enseignant		7	7	7	7	7	7	7	7
Ratio apprenants / non encadreurs	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Coût salarial annuel moyen d'un pers. non ens. (millions FDJ)		1.48	1.49	1.51	1.52	1.54	1.56	1.57	1.59
Coût salarial annuel total des pers.s non enseig. (millions FDJ)		10	10	11	11	11	11	11	11
Coût salarial annuel total (millions FDJ)		36	32	30	28	27	26	25	24

Dépenses de biens et services (million FDJ)		6	6	7	7	8	8	9	9
Dépenses de biens et services par apprenant (milliers FDJ)		50	53	56	60	64	68	72	76
Dépenses de biens et services par apprenant (en % PIB/tête)	20%	17%	17%	18%	18%	19%	19%	20%	20%
Dépenses courantes totales Ecole ménagère (millions FDJ)		42	39	37	35	34	34	33	33

D2- CFPA

Effectif d'apprenants	260	260	260	260	260	260	260	260	260
Effectif des personnels transférés au MENFOP		37	37	37	37	37	37	37	37
<i>Formateurs</i>	22	22	22	22	22	22	22	22	22
<i>Administratifs</i>	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<i>Agents (conventionnés)</i>	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Coûts salarial total (millions FDJ)		69	70	71	71	72	73	73	74
Dépense de biens et services par apprenant (milliers FDJ)	50	100	93	85	78	71	64	57	50
Dépenses de biens et services (transfert au MENFOP) (millions FDJ)	26	26	24	22	20	19	17	15	13
Dépenses courantes totales CFPA (millions FDJ)		95	94	93	92	90	89	88	87

D3- Centre de Demerjog

Effectifs d'apprenants	90	90	90	90	90	90	90	90	90
Effectif personnel fonctionnaire	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Coût salarial total (millions FDJ)		4.1	4.1	4.2	4.2	4.2	4.3	4.3	4.4
Dép de biens et services + vacat. par apprenant (milliers FDJ)	120	181	172	164	155	146	137	129	120
Dépenses de biens et services + formateurs vacataires (millions FDJ)	16.3	16.3	15.5	14.7	13.9	13.2	12.4	11.6	10.8
Dépenses courantes totales CFPA (millions FDJ)		20	20	19	18	17	17	16	15

D4- Formation au DEP

Effectifs d'apprenants	150	0	150	150	150	150	150	150	150
Dépense de fonctionnement par apprenant (milliers FDJ)	20.2	20.2	20.2	20.2	20.2	20.2	20.2	20.2	20.2
Dépenses courantes totales CFPA (millions FDJ)		0	3	3	3	3	3	3	3

Dépenses totales pour la formation professionnelle (millions FDJ)		157	155	151	148	145	143	140	138
--	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

E- Formation initiale des enseignants (CFPEN / CFEEF)

Formation initiale d'instituteurs (1 an)									
Nombre d'instituteurs à former		60	76	37	30	38	41	48	57
Taille moyenne d'un groupe pédagogique	28	25	27	28	28	28	28	28	28
Année cible	2015								
Nbre d'heures hebdo de formation initiale par instituteur	36	32	34	36	36	36	36	36	36
Année cible	2015								
Service hebdo d'un formateur (en heures)	15	10	11	11	12	13	14	14	15
Nombre de groupes pédagogiques à prévoir			3	1	1	1	1	2	2
Nombre d'heures de formation à assurer chaque semaine			97	47	38	49	53	62	73
Nombre de formateurs nécessaire			9	4	3	4	4	4	5
Formation initiale de professeurs (1 an)									
Nombre de professeurs à former			107	79	74	106	91	85	76
Taille moyenne d'un groupe pédagogique	28	25	27	28	28	28	28	28	28
Année cible	2015								
Nbre d'heures hebdo de formation initiale par professeur	36	32	34	36	36	36	36	36	36
Année cible	2015								
Service hebdo d'un formateur (en heures)	15	10	11	11	12	13	14	14	15
Nombre de groupes pédagogiques à prévoir			4	3	3	4	3	3	3
Nombre d'heures de formation à assurer chaque semaine			137	102	95	136	118	109	98
Nombre de formateurs nécessaire			13	9	8	11	9	8	7
Coût du personnel enseignant (millions FDJ)									
Formation initiale des instituteurs (1 an)									
Coût salarial annuel moyen d'un formateur		1.96	1.98	2.00	2.02	2.04	2.06	2.08	2.10
Nombre de formateurs rémunérés	6	15	6	6	6	6	6	6	6
Année cible	2014								
Coût salarial annuel total des formateurs		29	12	12	12	12	12	12	13
Formation initiale des professeurs (1 an)									
Coût salarial annuel moyen d'un formateur		2.28	2.30	2.33	2.35	2.37	2.40	2.42	2.44
Nombre de formateurs rémunérés	9	0	9	9	9	9	9	9	9
Année cible	2016								
Coût salarial annuel total des formateurs		0	21	21	21	21	22	22	22
Coût salarial total des formateurs		29	33	33	33	34	34	34	35
Nombre d'heures de vacation à assurer par semaine			96	103	109	116	122	129	135
Nombre de semaines de formation par an	30	30	30	30	30	30	30	30	30

Nombre annuel d'heures de vacation à financer			2,893	3,086	3,279	3,471	3,664	3,857	4,050
Coût moyen d'une heure de vacation									
Coût moyen d'une heure de vacation (milliers FDJ)	6	5	5	5	5	6	6	6	6
Année cible	2020								
Coût total des heures de vacation (millions FDJ)			15	16	18	19	21	23	24
Coût total annuel des formateurs et des vacataires		29	47	49	51	53	55	57	59
Coût du personnel non enseignant (millions FDJ)									
Effectif personnel non enseignant en service									
Direction et encadrement	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Agents non conventionnés	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Agents conventionnés	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Coût salarial annuel du personnel non enseignant									
Direction et encadrement		2.04	2.06	2.08	2.10	2.12	2.14	2.17	2.19
Agents non conventionnés		1.56	1.58	1.59	1.61	1.62	1.64	1.66	1.67
Agents conventionnés		1.46	1.47	1.49	1.50	1.52	1.53	1.55	1.57
Coût total du personnel non enseignant		73	73	74	75	76	76	77	78
Dépenses de biens et services (millions FDJ)									
Montant total des dépenses de B&S (millions FDJ)		13	38	24	21	29	26	26	25
Dépenses de biens et services par formé (milliers FDJ)		213	141	90	81	114	105	105	103
Dépenses de biens et services par formé (% PIB/tête)	50%	72%	69%	65%	62%	59%	56%	53%	50%
Dépenses de fonctionnement		7	21	13	11	15	13	12	11
% des dép de biens et services	45%	56%	55%	53%	51%	50%	48%	47%	45%
Dépenses pédagogiques		5.6	17	11	10	15	14	14	14
% des dép de biens et services	55%	44%	45%	47%	49%	50%	52%	53%	55%
Dépenses totales de formation des enseignants (millions FDJ)									
Dont formation des instituteurs		79	64	57	56	58	59	61	62
Dépense par élève instituteur (milliers FDJ)		1,309	849	1,545	1,873	1,504	1,430	1,249	1,096
Dont formation des professeurs		66	107	103	104	112	111	112	112
Dont affecté à l'enseignement moyen			58	19	15	52	52	62	66
Dont affecté à l'enseignement secondaire général			11	43	46	37	37	33	33
Dont affecté à l'ens. techn. et à la form. professionnelle			37	40	43	23	23	18	13
Dépense moyenne par élève professeur (milliers FDJ)			996	1,298	1,409	1,061	1,216	1,318	1,473

F- CRIPEN

Effectif personnels									
<i>Enseignants</i>	115	115	115	115	115	115	115	115	115
<i>Agents fonctionnaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Agents conventionnés</i>	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Coût salarial annuel moyen d'un personnel (millions FDJ)									
<i>Enseignants</i>		2.04	2.06	2.08	2.10	2.12	2.14	2.17	2.19
<i>Agents fonctionnaires</i>		1.56	1.58	1.59	1.61	1.62	1.64	1.66	1.67
<i>Agents conventionnés</i>		1.46	1.47	1.49	1.50	1.52	1.53	1.55	1.57
A déduire : salaires versés sur subvention CRIPEN		109	110	111	112	113	115	116	117
Coût salarial total (millions FDJ)		158	160	161	163	165	166	168	170
Subvention de fonctionnement (millions FDJ)	57	57	57	57	57	57	57	57	57
Coût total de fonctionnement (millions FDJ)		215	217	218	220	222	223	225	227

G- Administration

Personnels									
Effectif personnels									
<i>Enseignants</i>	299	301	301	300	300	300	300	299	299
<i>Agents fonctionnaires</i>	68	68	68	68	68	68	68	68	68
<i>Agents conventionnés</i>	131	131	131	131	131	131	131	131	131
Coût salarial annuel moyen d'un personnel (millions FDJ)									
<i>Enseignants</i>		2.04	2.06	2.08	2.10	2.12	2.14	2.17	2.19
<i>Agents fonctionnaires</i>		1.56	1.58	1.59	1.61	1.62	1.64	1.66	1.67
<i>Agents conventionnés</i>		1.46	1.47	1.49	1.50	1.52	1.53	1.55	1.57
Coût salarial total (millions FDJ)		911	920	929	937	946	955	964	973
Dépenses de biens et services (millions FDJ)									
Montant total des dépenses de B&S (millions FDJ)		484	516	538	560	583	605	629	654
En % des dépenses courantes	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
Dont dépenses de fonctionnement		44	47	50	53	56	59	62	65
% des dép de biens et services	10%	9%	9%	9%	9%	10%	10%	10%	10%
Dont dépenses d'entretien		92	99	104	109	114	119	125	131
% des dép de biens et services	20%	19%	19%	19%	19%	20%	20%	20%	20%
Dont dépenses pédagogiques		69	74	78	82	86	90	94	98
% des dép de biens et services	15%	14%	14%	14%	15%	15%	15%	15%	15%
Dont dépenses énergétiques		279	296	306	317	327	338	348	360

% des dép de biens et services	55%	58%	57%	57%	57%	56%	56%	55%	55%
Dépenses courantes pour l'administration (millions FDJ)		1,395	1,435	1,467	1,498	1,529	1,560	1,593	1,627

20.6%

H. Appui à l'enseignement privé

Enseignement primaire									
Nombre d'enseig fonctionnaires en service dans le privé	40	57	55	52	50	47	45	42	40
Année-cible	2020								
Nombre d'élèves du privé concernés par cet appui	1,400	1,023	1,077	1,131	1,185	1,238	1,292	1,346	1,400
Dépenses salaires personnels publics (millions FDJ)		93	100	97	93	89	86	82	78
Subvention pour l'enseignement privé (millions FDJ)		70	68	66	64	62	59	57	54
Nombre d'élèves du privé concernés par la subvention	700	600	614	629	643	657	671	686	700
Subvention par élève du privé (milliers FDJ)	77	117	111	105	100	94	88	83	77
Année-cible	2020								
Total appuis à l'enseignement primaire privé (millions FDJ)		163	168	163	157	151	145	139	132
Appui moyen par élève concerné (milliers FDJ)		101	100	93	86	80	74	68	63
Appui moyen par élève concerné (% du PIB/tête)		34%	33%	29%	26%	23%	21%	19%	16%
Enseignement moyen									
Nombre d'enseig fonctionnaires en service dans le privé	0	21	18	15	12	9	6	3	0
Nombre d'élèves du privé concernés par cet appui	500	300	329	357	386	414	443	471	500
Dépenses salaires personnels publics (millions FDJ)		34	33	28	22	17	11	6	0
Subvention pour l'enseignement privé (millions FDJ)		0							
Nombre d'élèves du privé concernés par la subvention	250	200							
Subvention par élève du privé (milliers FDJ)	0	0							
Année-cible	2017								
Total appuis à l'enseignement moyen privé (millions FDJ)		34	33	28	22	17	11	6	0
Appui moyen par élève concerné (milliers FDJ)		69	101	78	58	41	26	12	0
Appui moyen par élève concerné (% du PIB/tête)		23%	33%	25%	18%	12%	7%	3%	0%

I- Indemnités de logement

Montant moyen annuel par enseignant (milliers FDJ)	600	600	600	600	600	600	600	600	600
Nombre d'enseignants dans chaque composante									
Pré-scolaire EABS et autres		0	9	16	18	24	30	36	42
Primaire		1,754	1,723	1,733	1,737	1,752	1,769	1,794	1,828

Moyen		963	1,013	1,015	1,009	1,043	1,069	1,098	1,125
Secondaire général		603	612	640	664	689	710	725	738
Secondaire technique et professionnel		219	254	283	308	325	338	345	348
Formation professionnelle		48	46	44	42	41	40	40	39
CRIPEN (hors 30 enseignants payés sur subvention)		85	85	85	85	85	85	85	85
Administration centrale		301	301	300	300	300	300	299	299
Montant par composante (millions FDJ)									
Pré-scolaire		0	5	10	11	14	18	22	25
Primaire		1,052	1,034	1,040	1,042	1,051	1,062	1,077	1,097
Moyen		578	608	609	606	626	641	659	675
Secondaire général		362	367	384	398	414	426	435	443
Secondaire technique et professionnel		131	152	170	185	195	203	207	209
Formation professionnelle		29	27	26	25	25	24	24	23
CRIPEN		51	51	51	51	51	51	51	51
Administration centrale		181	180	180	180	180	180	180	179
Montant total (millions FDJ)		2,384	2,426	2,469	2,498	2,555	2,604	2,654	2,703

J- Enseignement supérieur et Recherche scientifique

Dépenses courantes du MENSUR (millions FDJ)		3,436	3,505	3,575	3,646	3,719	3,794	3,869	3,947
Taux annuel de croissance réelle des dépenses courantes	2%								

Dépenses courantes : Récapitulatif sectoriel (millions FDJ)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pré-scolaire	0	26	51	68	90	113	137	161
Fondamental cycle primaire	4,779	5,056	5,167	5,270	5,405	5,549	5,721	5,923
Fondamental cycle moyen	3,127	3,366	3,378	3,408	3,596	3,728	3,887	4,035
Sous-total Enseignement Fondamental	7,906	8,422	8,545	8,678	9,001	9,277	9,607	9,958
Secondaire général	1,856	1,916	2,060	2,164	2,266	2,363	2,442	2,519
Secondaire technique et professionnel	564	918	1,041	1,160	1,233	1,318	1,385	1,440
Formation professionnelle	157	183	178	174	170	167	164	162
CRIPEN	215	268	269	271	273	274	276	278
Administration centrale	1,395	1,616	1,647	1,678	1,709	1,740	1,773	1,806

Total MENFOP		12,094	13,348	13,790	14,192	14,741	15,254	15,783	16,323
Enseignement supérieur et Recherche		3,436	3,505	3,575	3,646	3,719	3,794	3,869	3,947
Total secteur		15,530	16,853	17,365	17,839	18,460	19,047	19,653	20,269

Dépenses courantes : Récapitulatif sectoriel (%)

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Précolaire		0.0%	0.2%	0.4%	0.5%	0.6%	0.7%	0.9%	1.0%
Fondamental cycle primaire		39.5%	37.9%	37.5%	37.1%	36.7%	36.4%	36.2%	36.3%
Fondamental cycle moyen		25.9%	25.2%	24.5%	24.0%	24.4%	24.4%	24.6%	24.7%
Sous-total Enseignement Fondamental		65.4%	63.1%	62.0%	61.1%	61.1%	60.8%	60.9%	61.0%
Secondaire général		15.4%	14.4%	14.9%	15.2%	15.4%	15.5%	15.5%	15.4%
Secondaire technique et professionnel		4.7%	6.9%	7.5%	8.2%	8.4%	8.6%	8.8%	8.8%
Formation professionnelle		1.3%	1.4%	1.3%	1.2%	1.2%	1.1%	1.0%	1.0%
CRIPEN		1.8%	2.0%	2.0%	1.9%	1.8%	1.8%	1.7%	1.7%
Administration centrale		11.5%	12.1%	11.9%	11.8%	11.6%	11.4%	11.2%	11.1%
Total MENFOP		100.0%	99.8%	99.6%	99.5%	99.4%	99.3%	99.1%	99.0%
MENFOP		78%	79%	79%	80%	80%	80%	80%	81%
Enseignement supérieur et Recherche		22%	21%	21%	20%	20%	20%	20%	19%
Total secteur		100.0%							

III- CADRAGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EDUCATION (millions FDJ)

Taux de change FDJ/USD

177.7
21

Précolaire (public)

Coût d'une salle équipée pour communautaire urbain (milliers FDJ)	4,823		4,823	4,823	4,823	4,823	4,823	4,823	4,823
Nombre de salles à construire pour communautaire urbain			11	11	13	12	12	13	12
Coût d'une salle équipée pour public rural (milliers FDJ)	5,830		5,830	5,830	5,830	5,830	5,830	5,830	5,830
Nombre de salles à construire pour public rural			7	5	2	4	4	4	4
Coût d'une salle équipée pour EABES (milliers FDJ)	14,037		14,037	14,037	14,037	14,037	14,037	14,037	14,037
Nombre de salles à construire pour EABES			2	2	0	2	2	2	2

Dépenses de construction de salles équipées (millions FDJ)			122	110	74	109	109	114	109
Manuels scolaires									
Appui moyen annuel pour les classes publiques rurales (millions FDJ)	7.5		8	8	8	8	8	8	8
Appui moyen par classe EABES (millions FDJ)	6								
Durée de l'appui en années	2								
Dépenses pour les manuels scolaires (millions FDJ)			20	20	8	8	8	8	8
Forfait pour formation des enseignants et encadreurs (millions FDJ)	20		20						
Autres dépenses d'investissement (millions FDJ) - forfait	5		5						
Dépenses totales (millions de FDJ de l'année de base)			166	155	107	142	142	147	142
<i>Dépenses totales (millions de \$US de l'année de base)</i>			<i>0.9</i>	<i>0.9</i>	<i>0.6</i>	<i>0.8</i>	<i>0.8</i>	<i>0.8</i>	<i>0.8</i>

Fondamental cycle 1 (Primaire) public

Coût par salle équipée (milliers FDJ) - Extension seulement	7,886		7,886	7,886	7,886	7,886	7,886	7,886	7,886
Nombre de salles à construire			51	34	30	37	17	23	29
Dépenses de construction de salles équipées (millions FDJ)			402	268	237	294	135	180	232
Coût de réhabilitation d'une salle de classe (milliers FDJ)	3,943		3,943	3,943	3,943	3,943	3,943	3,943	3,943
Part du parc existant à réhabiliter/équiper	10%								
Nombre de salles à rénover/équiper			113	117	120	124	126	128	131
Dépenses de rénovation/équipement des salles (millions FDJ)			446	461	473	489	496	505	516
Nombre moyen de manuels par élève	4	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8	3.9	3.9	4.0
Durée de vie moyenne d'un manuel scolaire en années	6								
Besoin en nouveaux manuels scolaires pour les élèves			42,794	46,427	50,488	55,834	43,065	49,092	51,706
Part du coût d'un manuel subventionnée par le MENFOP	100%		100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%
Durée du financement en années	3								
Dépenses pour les manuels scolaires (millions FDJ)			17	19	20	0	0	0	0
Besoins en nouveaux guides du maître		4,943	6,433	3,682	2,532	2,989	2,372	2,392	3,266
Coût moyen d'un guide du maître (FDJ)	1,000	600	657	714	771	829	886	943	1,000
Dépenses pour les guides du maître (millions FDJ)		3	4	3	2	2	2	2	3
Crédit annuel pour form. continue d'un enseig. (milliers FDJ)	100	90	91	93	94	96	97	99	100
Coût de la formation continue des enseig. (millions FDJ)			148	151	153	157	160	165	170
Appui aux cantines scolaires par élève (milliers FDJ)	3	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0
Appui total aux cantines scolaires (millions FDJ)		178	180	179	177	176	176	176	177
Autres investissements (millions FDJ) - Estimation forfait.	143		143						
Dépenses totales (millions de FDJ de l'année de base)		nd	1,340	1,224	1,206	1,261	1,112	1,170	1,241

<i>Dépenses totales (millions de \$US de l'année de base)</i>		<i>nd</i>	<i>7.5</i>	<i>6.9</i>	<i>6.8</i>	<i>7.1</i>	<i>6.3</i>	<i>6.6</i>	<i>7.0</i>
---	--	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Fondamental cycle 2 (Moyen) public

Coût moyen par salle équipée (milliers FDJ)	9,500	9,500	9,500	9,500	9,500	9,500	9,500	9,500	9,500
Nombre de salles à construire			50	26	23	18	14	16	14
Dépenses de construction de salles équipées (millions FDJ)			475	247	219	171	133	152	131
Coût de rénovation d'une salle de classe (milliers FDJ)	4,750	4,750	4,750	4,750	4,750	4,750	4,750	4,750	4,750
Part du parc existant à rénover/équiper	10%								
Nombre de salles à rénover/équiper		52	57	59	62	63	65	66	68
Dépenses de rénovation/équipement des salles (millions FDJ)			271	280	295	301	307	314	321
Manuels scolaires									
Appui moyen annuel pour finaliser le stock de manuels (milliers FDJ)	29		29	29	29				
Durée de l'appui en années	3								
Dépenses pour les manuels scolaires (millions FDJ)			29	29	29	0	0	0	0
Crédit annuel pour form. continue d'un enseig. (milliers FDJ)	10	8	8.3	8.6	8.9	9.1	9.4	9.7	10.0
Coût de la formation continue des enseig. (millions FDJ)		8	8	9	9	9	10	10	11
Autres investissements (millions FDJ) - Estimation forfait.	18		18						
Dépenses totales (millions de FDJ de l'année de base)			801	583	569	499	468	495	480
<i>Dépenses totales (millions de \$US de l'année de base)</i>			<i>4.5</i>	<i>3.3</i>	<i>3.2</i>	<i>2.8</i>	<i>2.6</i>	<i>2.8</i>	<i>2.7</i>

Secondaire général public

Coût moyen par salle équipée (milliers FDJ)	12,600	12,600	12,600	12,600	12,600	12,600	12,600	12,600	12,600
Nombre de salles à construire			9	18	19	22	21	19	20
Dépenses de construction de salles équipées (millions FDJ)			113	227	239	277	265	239	250
Coût de rénovation d'une salle de classe (milliers FDJ)	6,300	6,300	6,300	6,300	6,300	6,300	6,300	6,300	6,300
Part du parc existant à rénover/équiper	10%								
Nombre de salles à rénover/équiper			25	27	29	31	33	35	37
Dépenses de rénovation/équipement des salles (millions FDJ)			158	170	183	195	208	221	234
Equipements spéciaux de salles (labos, informatique,..)									
Coût par salle (millions FDJ)	3.6								
Nombre de salles concernées	12								
Périodicité de ces équipements spéciaux (tous les x années) x=	3								

Coût total de ces équipements spéciaux (millions FDJ)			43			43			43
Manuels scolaires									
Appui moyen annuel pour finaliser le stock de manuels (milliers FDJ)	81		81	81					
Durée de l'appui en années	2								
Dépenses pour les manuels scolaires (millions FDJ)			81	81	0	0	0	0	0
Crédit annuel pour form. continue d'un enseig. (milliers FDJ)	10	30	27	24	21	19	16	13	10
Coût de la formation continue des enseig. (millions FDJ)			16	15	13	12	10	9	7
Autres investissements (millions FDJ) - Estimation forfait.	90		90						
Dépenses totales (millions de FDJ)			501	583	525	618	573	559	623
<i>Dépenses totales (millions de \$US)</i>			<i>2,8</i>	<i>3,3</i>	<i>3,0</i>	<i>3,5</i>	<i>3,2</i>	<i>3,1</i>	<i>3,5</i>

Secondaire technique et professionnel public

Coût moyen par salle équipée (milliers FDJ)	20,00 0	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
Nombre de salles à construire			0	11	10	5	3	1	-1
Dépenses de construction de salles équipées (millions FDJ)			0	212	200	101	67	14	-25
Coût de rénovation d'une salle de classe (milliers FDJ)	10,00 0	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Part du parc existant à rénover/équiper	15%								
Nombre de salles à rénover/équiper			22	24	25	26	27	27	26
Dépenses de rénovation/équipement des salles (millions FDJ)			222	238	253	261	266	267	265
Crédit annuel pour form. continue d'un enseig. (milliers FDJ)	50	153	138.1	123.4	108.7	94.0	79.4	64.7	50.0
Coût de la formation continue des enseig. (millions FDJ)		33	34	34	32	29	26	21	16
Autres investissements (millions FDJ) - Estimation forfait.	72		72						
Dépenses totales (millions de FDJ)			329	556	557	464	431	374	328
<i>Dépenses totales (millions de \$US)</i>			<i>1,8</i>	<i>3,1</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>2,4</i>	<i>2,1</i>	<i>1,8</i>

Renforcement des capacités institutionnelles

Forfait pour réhabilitation et équipement des locaux (millions FDJ)	184		184	184	184	184	184	184	184
Forfait pour formation des personnels (millions FDJ)	117		117	117	117	117	117	117	117
Recours à des services de spécialistes (millions FDJ)	238		238	238	238	238	238	238	238
Autres investissements (millions FDJ) - Estimation forfait.	157		157	157	157	157	157	157	157
Total autres dépenses d'investissement (millions FDJ)			696						

Enseignement supérieur et Recherche scientifique

Dépenses d'investissement du MENSUR (millions FDJ)		1,148	1,171	1,194	1,218	1,243	1,267	1,293	1,319
Taux annuel de croissance des dépenses d'invest.	2%								

Dépenses de capital : Récapitulatif sectoriel (millions FDJ)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préscolaire		166	155	107	142	142	147	142
Fondamental cycle primaire		1,340	1,224	1,206	1,261	1,112	1,170	1,241
Fondamental cycle moyen		801	583	569	499	468	495	480
Sous-total Enseignement Fondamental		2,141	1,806	1,774	1,760	1,580	1,665	1,721
Secondaire général		501	583	525	618	573	559	623
Secondaire technique et professionnel		329	556	557	464	431	374	328
Renforcement des capacités institutionnelles		696	696	696	696	696	696	696
Total MENFOP		3,833	3,796	3,660	3,679	3,421	3,441	3,511
Enseignement supérieur et Recherche			1,171	1,194	1,218	1,243	1,293	1,319
Total secteur		5,004	4,990	4,878	4,922	4,689	4,733	4,829

Dépenses de capital : Récapitulatif sectoriel (%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préscolaire		4%	4%	3%	4%	4%	4%	4%
Fondamental cycle primaire		35%	32%	33%	34%	33%	34%	35%
Fondamental cycle moyen		21%	15%	16%	14%	14%	14%	14%
Sous-total Enseignement Fondamental		56%	48%	48%	48%	46%	48%	49%
Secondaire général		13%	15%	14%	17%	17%	16%	18%
Secondaire technique et professionnel		9%	15%	15%	13%	13%	11%	9%
Administration centrale		18%	18%	19%	19%	20%	20%	20%
Total MENFOP		100%						
MENFOP		77%	76%	75%	75%	73%	73%	73%
Enseignement supérieur et Recherche		23%	24%	25%	25%	27%	27%	27%
Total secteur		100%						

IV. RECAPITULATION GENERALE ET GAP POUR LE MENFOP

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Besoins et ressources pour le MENFOP (en millions FDJ)								
Besoins recensés	12,094	17,181	17,586	17,852	18,420	18,675	19,224	19,833
<i>dont Dépenses courantes</i>	12,094	13,348	13,790	14,192	14,741	15,254	15,783	16,323
<i>dont Dépenses d'investissement</i>	0	3,833	3,796	3,660	3,679	3,421	3,441	3,511
Ressources disponibles	15,249	16,127	16,804	17,475	18,147	18,829	19,541	20,283
<i>dont Budget courant</i>	11,949	12,757	13,335	13,912	14,492	15,084	15,703	16,350
<i>dont Budget investissement sur financement interne</i>	849	879	918	956	994	1,033	1,073	1,114
<i>dont Budget investissement sur financement extérieur</i>	2,451	2,490	2,551	2,608	2,661	2,712	2,765	2,819
Solde pour les dépenses d'expansion du système (millions de FDJ)	3,155	-1,054	-782	-377	-273	154	317	450
<i>Ecart sur les dépenses courantes</i>	-145	-591	-455	-281	-249	-170	-80	27
<i>Ecart sur les dépenses d'investissement</i>	3,300	-463	-327	-97	-24	324	397	423
<i>Ecart sur les dépenses courantes (millions USD)</i>		-3.3	-2.6	-1.6				
<i>Ecart sur les dépenses d'investissement (millions USD)</i>		-2.6	-1.8	-0.5				

Ecart sur dépenses courantes (2014 à 2016)

:

-1,326

Millions
DJF

-7.5

Millions
USD

-3.2%

Gap/Besoins (dépenses courantes)

7.2 TABLEAU DES INDICATEURS

OPTION POPULATION MODELE SIMULATION

Indicateurs	Année scolaire 2012-2013	Projection		
		2013-14	2014-15	2015-16
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE				
Taux brut de scolarisation des 4-5 ans	4.30%	8.70%	13%	17.40%
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE				
Pourcentage des enfants du primaire Prive	12.10%	12.20%	12.30%	12.50%
Taux Brut d'Admission en 1ere année fille	76.40%	78.29%	80.19%	82.08%
Taux Brut d'Admission en 1ere année garçon	76.90%	78.80%	80.71%	82.61%
Taux Brut d'Admission en 1ere année (garçon + fille)	76.70%	78.60%	80.50%	82.40%
Pourcentage des nouveaux inscrits en 1ere année ayant suivi une éducation préscolaire	11.80%	11.80%	23.87%	35.67%
Taux Brut de scolarisation (TBS)	77.30%	80.10%	82.20%	84.25%
Taux brut de scolarisation fille	74.70%	77.41%	79.44%	81.42%
Taux brut de scolarisation Garçon	79.70%	82.59%	84.75%	86.87%
Pourcentage redoublants du primaire Garçon	8.70%	7.91%	7.61%	7.12%
Pourcentage redoublants du primaire fille	8.90%	8.09%	7.79%	7.28%
Pourcentage redoublants moyen du primaire	8.80%	8.00%	7.70%	7.20%
Taux d'achèvement du primaire	65.60%	68.40%	71.20%	73.90%
Taux de survie au primaire	86%	87%	88%	90%
Pourcentage des élèves maîtrisant en fin de 5eme année 50% ou plus des compétences de base en lecture et en mathématique	60%	65%	72%	80%
Ratio moyen d'élèves par Divisions Pédagogiques	48	47.3	46.9	46.5
Taux d'utilisation des salles de classe	107%	106%	104%	102%

Enseignement Moyen				
Pourcentage des enfants du moyen Prive	8.50%	8.60%	8.70%	8.70%
Taux Brut d'Admission en 6eme année fille	53.50%	55.72%	57.94%	60.25%
Taux Brut d'Admission en 6eme année garçon	61.90%	64.47%	67.03%	69.70%
Taux Brut d'Admission en 6eme année	57.90%	60.30%	62.70%	65.20%
Taux Brut de scolarisation (TBS)	56.10%	61.00%	63.00%	65.00%
Taux brut de scolarisation fille	51.10%	55.56%	57.39%	59.21%
Taux brut de scolarisation Garçon	60.70%	66.00%	68.17%	70.33%
Pourcentage redoublants du moyen Garçon	10.00%	9.47%	9.47%	9.47%
Pourcentage redoublants du moyen fille	8.80%	8.34%	8.34%	8.34%
Pourcentage redoublants du moyen	9.50%	9.00%	9.00%	9.00%
Taux d'accès en 9eme année	48.30%	50.90%	53.50%	56.20%
Taux d'accès en 9eme année fille	44.60%	47.00%	49.40%	51.89%
Taux d'accès en 9eme année garçon	51.80%	54.59%	57.38%	60.27%
Taux de poursuite d'etude poste 9eme annee	72%	72%	72%	72%
Taux de transition du fondamental a l'ETFP	15%	18%	21%	25%
Ratio moyen d'élèves par Divisions Pédagogiques du public	47.4	47.1	46.7	46.4
Taux de survie au Moyen	83.40%	84.40%	85.30%	86.20%
Taux moyen d'utilisation des enseignants	83.00%	88.00%	92.00%	97.00%
Taux d'utilisation des salles de classe	98.00%	98.70%	98.90%	99.10%
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				
Pourcentage des enfants du secondaire Prive	12.60%	13%	13%	14%
Taux Brut d'Admission en 10eme année (garçon + fille)	34.20%	36.60%	37.60%	38.30%
Taux Brut d'Admission en 10eme année fille	29.40%	31.46%	32.32%	32.92%
Taux Brut d'Admission en 10eme année garçon	38.70%	41.42%	42.55%	43.34%

Taux brut d'accès en terminale	28.90%	31.20%	32.40%	33.30%
Taux Brut de scolarisation (TBS)	37.00%	37.00%	38.00%	39.00%
Taux brut de scolarisation Garçon	42.80%	42.80%	43.96%	45.11%
Taux brut de scolarisation fille	31.70%	31.70%	32.56%	33.41%
Pourcentage redoublants du secondaire	9.00%	8%	8%	7%
Pourcentage redoublants du secondaire fille	8.10%	7.20%	7.20%	6.30%
Pourcentage redoublants du secondaire Garçon	9.60%	8.53%	8.53%	7.47%
Pourcentage d'admis au BAC	44%	47%	52%	59%
Ratio moyen d'élèves par Divisions Pédagogiques	50.6	49	48	47
Taux moyen d'utilisation des enseignants	97.00%	97%	97%	97%
Taux de survie au secondaire général	85.50%	85.30%	86.10%	86.90%
Taux moyen d'utilisation des salles de classe	129%	125%	121%	117%